

MÉLANGES ASIATIQUES

TIRÉS DU

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES

DE

ST.-PÉTERSBOURG.

TOME VII.

LIVRAISONS 2 ET 3.

ST.-PÉTERSBOURG, 1874.

Commissionnaires de l'Académie Impériale des Sciences:

À ST.-PÉTERSBOURG: M. N. Kymme!
MM. Eggers & C^o, H. Schmitzdorff,
J. Issakof et A. Tcherkessof.

À LEIPZIG:
M. Léopold Voss.

Prix: 70 Cop. arg. = 20 Ngr.

21 Août
2 Septembre 1873.

Le prétendu masque de fer arménien ou Autobiographie du vartabied Avétik, de Thokhath¹⁾, déposé²⁾ du patriarcat de Constantinople et de l'emploi de supérieur de Jérusalem³⁾; traduite de l'arménien. V. Bull. XIX. № 2. Par M. Brosset.

(V. Bullet. t. XIX, № 2.)

Cette histoire occupe 13 feuillets et demi d'un cahier qui en a trente, écrits à mi-marge, d'un caractère assez propre, mais sans élégance: c'est la main même d'Avétik, ce sont les souvenirs de sa carrière, si agitée⁴⁾. Il a rédigé cet écrit aux derniers jours

1) Dans plusieurs pièces du dossier d'Avétik, par ex. N. 21 et 87, ce personnage est dit natif d'Erzroum, non par erreur, mais par extension, puisqu'il était archevêque d'Érzengan dépendant du pachalik de ce nom, d'où il avait été transféré à Constantinople.

2) Ar. منزل ou منزل.

3) Quoique cet intitulé soit écrit, comme tout le reste, de la main même d'Avétik, il a oublié que le rang de patriarche de Jérusalem lui restait, comme il le dit lui-même dans la pièce 423, écrite au lazaret de Messine, sans date, mais évidemment à la fin de l'année 1706.

4) Une fois pour toutes je dois dire que le nom du héros de cette histoire est Աւետիկ, suivant sa vraie prononciation, Avétik; prononciation de Constantinople, Avédik; en turk عوديك

de sa détention à la Bastille, c.-à-d. en 1710, du moins les dernières pages se rapportent à cette époque. La netteté du manuscrit ne permet pas de le regarder comme un brouillon. Quant au langage, c'est de l'arménien de Constantinople, contenant toutefois beaucoup de formes vulgaires, une proportion notable de mots turks, et même quelques phrases en cette langue. Je dois à un bibliophile arménien très zélé, M. Miansarof, l'indication de la publication du texte original, commencée, d'après une copie envoyée de Paris, dans les №№ 1, 2, du Journal L'Ararat, pour 1874, qui s'imprime à Vagharchabad — Edchmiadzin.

Lorsque le cahier de cette autobiographie me fut communiqué, j'ignorais qu'il en existât une traduction complète, par Pétis de Lacroix. Cependant ce laborieux orientaliste avait transcrit le tout, mis entre les lignes une traduction latine littérale et, en regard, une traduction française suivie, et avait recopié tout ce travail, achevé par lui le 30 avril 1710. C'est seulement quand les pièces du dossier d'Avétik me furent toutes communiquées que je pus prendre connaissance de ces diverses traductions, qui me servirent à vérifier la mienne et surtout à la compléter en ce qui regarde les mots turks, je me fais un devoir de le dire et reconnaître.

Aouédic; quelques Français écrivent Arwédick, sans raison valable. On trouve quelquefois, en arménien, Avétis, ancienne forme du pluriel, comme dans Masis, Agoulis, Kétcharous; car le k final est la marque ordinaire du pluriel; et le nom dont il s'agit signifie «promesses.» Mais dans plusieurs mots de racine commune à l'arménien et au grec, le s est remplacé par k; Изслѣдованіе о составѣ арм. языка, К. Патканова, Спб. 1864, p. 19.

Moi le vartabied Avétik, archevêque du couvent arménien de Jérusalem, où repose la tête⁵⁾ de St. Jacques, frère du Seigneur; je reçus la vie de mes père et mère dans la métropole de Thokhath⁶⁾. Mon père se nommait Baghdasar et ma mère Soulthan; mon aïeul, un prêtre avancé en âge, Ter Sargis⁷⁾. Le baptême me fut conféré, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit — Amen! — dans la sainte église dite Karasounk⁸⁾, par le prêtre Ter Pétros; le parrain qui me tint sur les fonts se nommait Ter Poghos. Ce fut en l'année arm. 1106 (mer. 8 oct.) = 1656, le 7 avril (1657), jour où les Arméniens célèbrent la fête solennelle de l'Annonciation et de la salutation adressée à la vierge Marie par l'ange Gabriel, que je reçus, dans l'église des 40 jeunes martyrs le signe sacré de l'onction du saint myron; que, par cette faveur, le Saint-Esprit m'affranchit du péché originel d'Adam; que je fus appelé enfant adoptif du Père céleste; que je fus revêtu de N.-S. J.-Christ, comme d'un vêtement; que je pris le signe salutaire de la croix, comme une arme de défense, à deux tranchants, aiguisée par le sang du Sauveur, pour faire la guerre à l'ennemi invisible: le vartabied Ioannès était évêque

5) *դէսպիտ*, suivant le grand Dict. des mékhitharistes, signifie ce que porte ma traduction; pourtant, en faisant rapporter ce mot non au monastère, mais au saint, il ne serait pas absurde de traduire «S. Jacques-le-Décapité,» sens que fournissent plusieurs pièces du dossier, — Cf. notamment le N, 44 — comme *անձնադիր* signifie «dévoué,» le géorgien *თველადებულო* a les deux sens.

6) Ville de la Turquie d'Asie, dans l'éïaleth de Siwas ou Sébaste.

7) Ter, ou même Terter, Baron-Ter; monsieur, dom, titre qui se donne aux ecclésiastiques.

8) Les Quarante-Martyrs de Sébaste.

de la ville, et Iacob⁹⁾ de Dchougha, catholicos du saint Edchmiadzin.

J'étudiai près de mon aïeul Ter Sargis, pendant ma première enfance; j'étais dans ma 7^e année (1664), quand il mourut, âgé de 110 ans. J'étudiai un an (1665), chez Ter Pétros, le prêtre qui m'avait baptisé, et le vartabied Ter Poghos me conféra les quatre ordres de porte-flambeau¹⁰⁾. J'appris la profession et le travail¹¹⁾ des étoffes de soie¹²⁾. Mon aïeul n'avait pas encore cessé de vivre, que l'on m'avait fiancé à une jeune fille, dont le père était un homme considéré.

J'avais 15 ans (1672), lorsqu'il vint à Thokhath un vartabied, nommé Iacob, de Pélenc, prêchant l'Évangile de J.-C., parlant du centuple accordé dans le royaume des cieux aux vierges qui se sont vouées au Seigneur, et des actions des pauvres volontaires Jean et Alexis¹³⁾. Dans ce temps-là je sentis naître dans mon coeur l'amour et le désir du royaume céleste, et cédant à l'impulsion de mon zèle, animé d'une foi, d'une espérance et d'une charité sans bor-

9) Iacob IV, du Nouveau-Dchougha ou Djoulfa, siégea de 1655 à 1680.

10) Acolythe, l'un des 4 ordres mineurs; les autres sont: lecteur, sonneur, sacristain.

11) C'est ainsi que Pétis a traduit le mot *جلا کر*, P. *جلا کر*, relieur; Dict. de Bianchi.

12) *قماش*.

13) Jean-l'Aumônier et Alexis, dont la vie, en géorgien, se trouve à la fin des *Éléments de la Grammaire géorgienne*. Les prêtres arméniens sont mariés, et même les moines peuvent, par exception, contracter mariage, témoin la pièce 154 du dossier d'Avé-tik, certificat de mariage d'un religieux d'Amasia, nommé Sargis, avec Mariam, fille de Daniel, du quartier d'Abdi-Tchélebi, à Constantinople, ayant 10,000 aktcha ou 350 fr. de douaire, le 28 chéwal 1116 H. = 23 février 1705.

nes, je quittai les joies du monde, renonçai à mon père, à ma mère, à ma famille, à ma fiancée, à ma maison, et me rangeai sous la conduite du vartabied Iacob, de Pélesc. Je le servis pendant 3 ans (1672—1674), toujours occupé de la lecture des saints livres, du Nouveau et de l'Ancien-Testament, suivant le don de l'Esprit-Saint.

Après ces trois années (1675), nous allâmes à l'église de S.-Sargis, de Phaïas¹⁴⁾, sur le bord de la mer; là il me conféra les deux degrés du demi-diaconat et du diaconat¹⁵⁾ de premier ordre. Ensuite nous allâmes à Sébaste, où était venu le pontife Iacob, catholicos du S.-Edchmiadzin. Après lui avoir rendu nos devoirs, étant allé à Thokhath avec mon maître, il m'envoya, en qualité de receveur des revenus ecclésiastiques, à Nikisar et Amasia, à Marzvan et Zilé. Je remplis ma commission de manière qu'il fut fort content de moi et me donna une lettre pour aller au S. Edchmiadzin. Pour lui et mon maître, ils allèrent à Constantinople, où ils moururent.¹⁶⁾

Moi pécheur, j'accompagnai à Erzengan, dans la province d'Ekéghéats, le vartabied Sahac, de Jérusalem, pour aller au S. Edchmiadzin; là arriva Iacob,

14) Bourg de l'eïaleth d'Adana, sur le golfe d'Alexandrette.

15) Avétik transcrit le mot *diacre* suivant la prononciation française.

16) Le cath. Iacob mourut en effet à Constantinople, le 2 août 1680; Mém. hist. de Zakaria, II, XLVI. Suivant le P. Tchamitch, Hist. d'Arm. III, 719, le catholicos Iacob, la veille de sa mort, aurait écrit au pape, pour faire acte d'obédience envers le siège de Rome, par l'admission des quatre premiers conciles et de tous les dogmes de l'orthodoxie occidentale, et déjà précédemment il s'était déclaré par deux fois «à l'exemple de ses prédécesseurs,» en communion avec les papes Alexandre VII et Innocent XI.

valet de pied du catholicos Iacob, apportant la nouvelle que ledit catholicos était mort, ainsi que le vartabied Iacob de Pélesc. Le vartabied Iacob, d'Erzengan; le vartabied Iacob, de Mock, et le vartabied Sahac, de Jérusalem, me reçurent religieux. Ce dernier me conféra la prêtrise et m'établit, avec le titre d'abbé, dans le monastère de Capous¹⁷⁾, au mont Sépouh¹⁸⁾, sous l'invocation de S.-Jacques, patriarche de Nisibe, il me donna aussi le pouvoir de prêcher l'Évangile de J.-C.

Edchmiadzin resta deux ans¹⁹⁾ sans pasteur. Cependant le catholicos Eghiazar, patriarche de Jérusalem, qui affranchit le couvent de S.-Jacques, usurpé par la nation grecque, fit beaucoup de constructions et acquitta les dettes du couvent.

Le vartabied Thathar Martiros, au moyen d'un ordre du grand-seigneur, s'empara du couvent. Eghiazar voulait aller à Rome, faire sa soumission au saint pape de cette ville et se mettre d'accord avec lui. Il alla à Izmir — Smyrne — avec les sept vartabieds

17) On trouvera ailleurs Garbous.

18) Prov. de la Haute-Arménie, canton de Daranaghi, au S.-O. d'Erzroum.

19) La liste de Tchamitch n'indique ici aucun interrègne, sans doute parce que déjà du temps de Iacob Éghiazar avait été appelé au catholicat par une partie de la nation arménienne. Le diacre Zakaria, Mém. hist. II, LII, dit positivement qu'il ne fut reconnu et intronisé que le 14 août 1682; Tchamitch dit, t. III, p. 720 «le 22 août;» s'il a voulu donner une date du nouveau style, il faudrait du moins «le 24.» Cependant il faut rappeler que d'après les Mém. hist. de Zakaria, II, xxxix, vers l'année 1658, Éghiazar, alors patriarche de Jérusalem, avait pris à Bérée ou Alep le titre de catholicos indépendant, sur l'invitation de quelques adversaires de Iacob, ce qui fit qu'à la mort de celui-ci il fut appelé à Edchmiadzin, où il n'arriva toutefois et ne fut reconnu qu'en 1682, comme le disent le même Zakaria et les autres autorités arméniennes.

Minas, Soukias, Nicolaos, Nahapiet, qui devint plus tard patriarche²⁰⁾ et mourut sous ce titre, Tchorthan Khatchatour, l'évêque Kourth Simon, l'évêque Ioanès d'Halep, et douze autres personnages inférieurs. A Smyrne, Mathousagha, fils d'Abro-Tchélebi, lui procura un vaisseau, prépara tout, embarqua les vivres, les provisions nécessaires, et l'on n'attendait plus qu'un bon vent.²¹⁾

Tout-à-coup arrivèrent d'Edchmiadzin le vartabied Pétros, d'Agoulis, et trois évêques, avec un billet de la communauté de Djoulfa et des compliments du peuple et des hauts personnages de la Perse, demandant que le catholicos Eghiazar vînt siéger à Edchmiadzin. Les marchands de Perse, qui se trouvaient à Smyrne, se joignirent à eux, pour le supplier, et, renonçant à son voyage de Rome, il alla siéger au S. Edchmiadzin.

Il envoya à Rome le vartabied Eghia, avec deux évêques, des lettres et des présents, et cela, pour deux motifs: 1° Pour faire acte d'obédience et de communion avec le pape; 2° à cause des corsaires, qui attaquaient les vaisseaux et pèlerins de Jérusalem. Arrivé dans la sainte demeure de la mère-église de Rome, Eghia baisa le pied du saint pape²²⁾, qui le reçut avec une grande joie et envoya pour Eghiazar, avec une lettre de bénédiction, une agrafe de pierreries, un beau fil de perles²³⁾, une mitre, un bâ-

20) Catholicos.

21) Tchamitch ne parle pas de ces projets de voyage à Rome et de soumission au pape; d'ailleurs, il fait partir Éghiazar directement de Jérusalem, dont il était patriarche.

22) Alors Innocent XI.

23) Un chapelet.

ton pastoral et une croix. Le catholicos reçut ces présents avec une vive satisfaction.

Il fit beaucoup de constructions au S. Edchmiadzin, restaura la grande église catholique, sa coupole, le monastère de S^o-Gaïane, l'église d'Érivan, le pavé d'Edchmiadzin²⁴), les quatre clochers, le caravansérail et les grandes salles du chapitre. Par son ordre, j'allai à Erzengan et, aidé de la puissante protection du ciel, je construisis, moi aussi, la muraille du couvent de Capous²⁵), dédié à S.-Jaques, et j'achevai les salles et cellules. Je fis relever les murailles du couvent de la Sainte-Croix, bâti par le roi Tiran, et réparer celles qui étaient en mauvais état. Ensuite j'obtins du grand-turk²⁶), père du souverain actuel, un ordre suprême, avec lequel j'allai dans les villages voisins d'Erzengan, où, par la faveur de la toute-puissante Trinité, je reconstruisis depuis le fondement l'église consacrée à la Mère de Dieu, qu'un grand tremblement avait endommagée. J'y établis trois chapelles: celle du milieu, sous l'invocation de la Vierge; celle de droite, consacrée à S. Jean-Baptiste, et celle de gauche, à S. Étienne.

Les gens de Baba-Kévi, dans le Bas-Pasen²⁷), n'avaient jamais eu d'église: avec le secours de Dieu,

24) *Փառչ*.

25) La pièce 155 du dossier d'Avétik, 15 zilkadé 1108 = 6 juin 1696, est une attestation de 150 Arméniens, des divers quartiers d'Erzengan, en faveur de la science, capacité, probité, charité, bonnes mœurs, de leur archevêque Avétik, et de leur satisfaction de sa conduite.

26) Mahomet IV, père d'Ahmed III.

27) Le Haut et le Bas-Pasen sont deux cantons aux sources de l'Araxe, entre Cars et Erzroum.

nous en élevâmes une. Pour toutes ces constructions je fus endetté de plus de 1000 piastres.²⁸⁾

De retour à Erzengan, un bon vieillard, de Goumych-Khaneh, un saint homme, le vartabied Sahac, me donna la grande crosse²⁹⁾, signe d'une autorité universelle.

De là je vins encore au S. Edchmiadzin, j'avais 33 ans accomplis (1690). Le catholicos Eghiazar m'aimait beaucoup, à cause de ces monastères et de ces églises que j'avais construits. Pour cela, il me conféra le titre d'évêque³⁰⁾, à moi indigne, avec l'autorité d'archevêque. Le lendemain, qui était un dimanche, m'ayant accordé volontiers la faveur de célébrer la messe, en m'imposant la mitre que le saint pape de Rome lui avait envoyée, il me dit: «Qu'elle fasse descendre la bénédiction sur ta tête. Amen!» Il me recommanda trois choses: la première, d'être soumis au pape, comme successeur de J.-C. dans son pontificat; la seconde, de mettre de l'eau dans le calice, mais en cachette, pour ne pas causer de trouble parmi le peuple. Troisièmement, comme certaines personnes, dans la nation arménienne, disent que le

28) 750 r. a. = 3000 fr.

29) La crosse de vartabied est faite en forme de béquille ou de bec-à-corbin, et non comme la crosse de nos évêques, mais elle ne laisse pas d'avoir souvent le bec en argent. Dans les sceaux arméniens, elle figure soit perpendiculairement, soit horizontalement, pour séparer les lignes, s'il s'agit d'un vartabied. Dans ce cas la date inscrite est celle de l'élévation du personnage au vartabiédât.

30) Les divers actes passés en France, concernant Avétik, celui de son abjuration, son permis de dire la messe et autres, cités à la fin de ce Mémoire, contiennent tous l'expression «Episcopus, cum archiepiscopali dignitate;» ce qui prouve que son ordination et ses pouvoirs étaient officiellement reconnus comme légitimes par le clergé français.

Saint-Esprit découle du Père et est produit par le Fils³¹⁾, il me recommanda désormais de reconnaître que le Saint-Esprit découle tout à la fois, sans interruption, du Père et du Fils, ce qui est la foi de l'église catholique romaine.

Muni de sa bénédiction, je me rendis à mon couvent d'Erzengan, où je demeurai. La même année mourut le catholicos Eghiazar. Ayant pressenti son trépas trois jours auparavant, par un mouvement du S.-Esprit, il célébra le saint sacrifice, participa au corps et au sang de N.-S. et donna la consécration patriarcale à Nahapiet, avec l'onction du S. myron. Il bénit le pays de Rome, les rois chrétiens, les princes orthodoxes, les soldats et leurs capitaines, le monde entier, la sainte église, les évêques actuellement existants, tous les frères religieux, puis se plaçant sur un matelas, il s'y reposa et rendit l'âme au même moment.³²⁾

31) Découle du Père et reçoit du Fils, ou, en d'autres termes, découle du Père par l'entremise du Fils, telle est la seule doctrine admise par les Arméniens, comme on le voit chez l'historien Kiracos, tr. fr. p. IV, 200 sqq. Au reste cette doctrine, soutenue au concile de Florence, par l'évêque slave orthodoxe Isidore, a été reconnue comme exacte dans le conclusum final du concile de Florence, et par les théologiens de la Sorbonne, dans un entretien avec Pierre-le-Grand, en 1717.

32) Un témoin contemporain, le diacre Zakaria, Mém. hist. II, LII, sans faire aucune mention de la soumission finale de ce catholicos au pape, dit qu'Éghiazar mourut en 1139 (lun. 30 sept.)=1689, le 14 août (1690, non pas 1691), jour anniversaire de son entrée à Edchmiadzin, ainsi qu'on l'a vu plus haut; cependant Tchamitch et Chakhathounof disent le 8 août: s'il s'agit du nouveau style, ce devrait être au moins le 18. Natif d'Anthab, en Cilicie, ayant résidé quelque temps à Hrhomcla, il tire de cette circonstance ses surnoms d'Anthabtsi et Hrhomclaietsi. Il avait siégé précisément huit ans, non pas neuf ans, comme le dit Chakhathounof, ni 2 et 9, suivant Tchamitch, qui lui tient compte de son élection irrégulière, du

Nahapiet ³³⁾ fit aussi beaucoup de constructions, entre autres, celle de Choghacath ³⁴⁾; il amena à travers la montagne et fit arriver au S. Edchmiadzin l'eau de la Zengou-Tchaï ³⁵⁾, d'Érivan. Du reste, il négligeait l'étude et la discipline ³⁶⁾. Il mourut ainsi, [et

vivant de Jacob IV, et qui fait erreur dans la réduction des années arméniennes.

33) L'avènement de ce catholicos eut lieu le 10 août 1690; Chahkhathounof; Tchamitch dit à tort, 1691. Le 10 août est-il exact, vu la date du 14 assignée par Zakaria à la mort du cath. Éghiazar, c'est ce que je ne saurais nier ou affirmer.

34) Église dans la plaine d'Edchmiadzin, dont le nom signifie «Goutte lumineuse,» parce qu'une lumière céleste parut en cet endroit, lors du martyre de Rhipsime et de ses compagnes.

35) Lisez: la Zangi-Tchaï.

36) Nahapiet, d'Édesse, mourut le 13 juin 1706; la phrase entre [] a été ajoutée par Pétis, sans doute d'après les indications d'Avétik, et c'est pour cela que je l'ai laissée. Une lettre de ce catholicos, pièce 2 du dossier, de l'année arm. 1152 (dim. 27 sept.) = 1702, le 29 avril (1703), adressée à Avétik, contient le détail des constructions qu'il a fait exécuter: «Nous commençâmes donc à construire Choghacath, i. e. le clocher de l'église de ce nom: à l'hermitage d'Érivan, le tombeau de l'apôtre Anania, avec une cour; au village de la colline d'Hochacan, nous restaurâmes l'église du supérieur le vartabied Mesrob, construisimes un pont sur la rivière et le toit de l'église de S.-Sargis le général, par l'entremise duquel le Dieu bienfaisant daigne vous accorder une vie paisible et la récompense de vos vertus. Et encore, au sujet du canal du Houraztan, je ferai paraître la lumière à vos yeux et vous enverrai une bonne nouvelle; l'eau en arrive jusqu'à l'entrée de nos vignes... Quant à l'église du S. Edchmiadzin, nous voulons aussi la stuquer entièrement.» Il le prie ensuite de lui renvoyer son percepteur Martiros, de lui faire présent de son portrait et lui recommande un certain Mkhithar, ci-devant dissident, aujourd'hui converti. Tchamitch, III, 724, dit que Nahapiet écrivit au pape Innocent XII, en 1695, une lettre «d'amitié, et de respect et d'humble soumission de la nation arménienne au siège de Rome,» mais que sa sévérité excita de grands mécontentements dans son clergé. Le pape répondit à Nahapiet, et lui envoya quelques présents, et le catholicos, dans une seconde lettre, témoigna au saint père l'attachement des Arméniens au siège de Rome: il allait même jusqu'à reconnaître sa suprématie. Tous ces détails, qui *paraissent* authentiques, sont tirés d'écrits d'auteurs arméniens contemporains, cités par Tchamitch, ib. p. 723.

Alexandre, de Dchougha, tient aujourd'hui sa place, à Edchmiadzin.]

Cependant les janissaires turks, de la province d'Erzengan, hommes très méchants, enlevaient et polluaient les enfants des chrétiens, et ne respectaient pas plus les femmes: c'étaient tous les crimes de Sodome et de Gomorrhe. Avides de rapines, ils pillaient les couvents et les églises. Dans l'ivresse ils massacraient une foule de personnes, et me blessèrent moi-même à coups de poignards, en deux endroits. Je perdis tant de sang, que je fus une heure sans respiration; toutefois, grâce à Dieu, je recouvrai assez de forces, pour regagner le couvent. Je fus 40 jours malade, étendu sur un lit, après quoi je guéris et vins à Constantinople, où je portai ces faits à la connaissance du grand-seigneur, et dans ma plainte je le conjurai de sauver le peuple de la main de ces impies. Il rendit un ordre, qui prescrivait à l'aga des janissaires d'en faire justice, et défendait qu'aucun Turk n'entrât dans les églises et couvents. Il m'accorda, pour me protéger, un khasséki, huissier de l'intérieur du sérail, avec une chambrée de soldats. Quand j'arrivai à Erzengan, les brigands s'enfuirent, délivrant le peuple de leur présence, et les églises et monastères, désormais à l'abri de leurs mains cruelles, rendirent au Dieu tout-puissant d'éternelles actions de grâces.

J'allai à Thokhath, solliciter des présents pour les couvents d'Erzengan³⁷⁾, ainsi désolés et pillés, et le

37) Le vrai nom de cette ville est Éznca; elle est située dans le canton d'Ékéghéats, province de la Haute-Arménie, dont le chef-lieu est maintenant Erzroum, l'antique Carin, Théodou- ou Théo-

peuple se prêta généreusement à pourvoir à leurs besoins, en fait d'habits, d'ornements et de vases. Puisse le Seigneur le leur rendre, en ce monde et dans la vie future, au millième et au dix-millième! Amen.

J'étais rentré joyeusement dans mon monastère, lorsque arriva un moubachir — exprès — du pacha d'Arzroum, qui m'emmena dans cette ville. «Tu as construit une église,» me dit-il, et sur-le-champ il me fit enchaîner et garder pendant trois jours, avec la plus grande rigueur. Le 3^e jour on me mena au divan: «Khélil-Pacha, me dit-on, emploie contre toi des paroles sévères et menaçantes, parce que tu as construit une église à Erzengan.» A cela je répondis, d'un ton plaintif: «C'est avec la permission du grand-seigneur et appuyé d'un fetfa de votre Koran, le cadî d'Erzroum en ayant eu connaissance, que j'ai construit cette église. Vous savez, quelles sont vos volontés à cet égard.» Mais s'emportant de nouveau avec plus de violence, il me fit remettre dans les ceps.

Il y avait un marchand d'Arabkir³⁸), nommé Éphrianos; il alla informer Fézoullah-Éfendi, précepteur des enfants du grand-seigneur, qui rassembla des jurisconsultes et tint conseil avec eux. Il leur lut le fetfa³⁹) et la décision du grand-seigneur: «Ta conduite, dit-il à Khélil-Pacha, n'est pas conforme à notre foi et à notre loi. Fais sortir le moine Avétik de la prison où

dosiopolis. Dans la prononciation des Arméniens de Constantinople on la nomme Ézenga ou Ézengan, et les Turks en ont fait Arzendjan, pron. Erzenguian, ville de l'éialeth et du liva d'Erzroum.

38) Ville de l'éialeth de Karpout, liva de Karpout et Mélatia ou Mélitène, sur l'Euphrate.

39) Ar. فتوا ou فتوى, décision du moufti, qui supplée au silence de la loi.

tu le retiens, et renvoie-le à son couvent; sinon, j'informerai le grand-seigneur. Vois ce que tu as à faire.» On me fit donner 600 piastres d'amende, et je fus libre. C'est ainsi que le Tout-Puissant me tira de cette épreuve; mais le juge équitable vengea celui qui lui avait élevé une maison: le second écuyer du grand-seigneur arriva et trancha la tête de Khélil-Pacha, dont les trésors furent dévolus au fisc impérial. Le pacha alla rejoindre son glorieux maître, Satan.

Je restai, chargé de dettes⁴⁰⁾, et allai à Erzengan, résider près de l'église de la Mère de Dieu, que j'avais fait bâtir; pour ce qui restait à achever, j'employais 100 ouvriers et 8 maîtres.

Pendant que l'on travaillait, un matin, le mouffi d'Erzengan vint sur moi, le sabre nu, pour me tuer. «Tu bâtis cette église, me dit-il; sommes-nous donc des giaours, pour permettre pareille chose? Notre loi

40) C'est à ces dettes et à cette époque que se rapporte une lettre du catholicos Nahapiet, pièce 5 du dossier, scellée de son grand sceau, en 1150 (vend. 27 sept.) = 1700, 10 mars (1701). Elle est adressée aux villes d'Ézenca et de Tirachen, dépendantes de la juridiction de S.-Nersès le pontife, i. e. de l'église de ce nom, et à 16 localités, dépendantes de S.-Sargis et de Sourb-Nichan, pour les informer que le supérieur Avétik vartabied est transféré de son emploi dans ces lieux à Edchmiadzin, et que s'étant appliqué à la construction des églises et des couvents, il a laissé 750 piastres de dettes et n'en a pas payé les intérêts depuis deux ans. Il demande 300 piastres à Minas, supérieur actuel; pour les 450 autres, Nahapiet les prie d'en faire l'aumône. Il les invite en postscriptum à aller à Tirachen et autres lieux appartenant à la juridiction d'Avétik, et à prendre connaissance de l'état des ornements et vases sacrés. Pour le pouillé de la juridiction d'Avétik, j'aurais dû transcrire ici les noms des 16 localités sus-mentionnées; mais n'ayant plus les originaux sous la main, je craindrais de mal transcrire des noms la plupart inconnus et ne se trouvant sur aucune carte. En tout cas, en mars 1701 Avétik avait quitté sa résidence d'Ézenca.

m'ordonne de te tuer, pour l'avoir osé.» Je m'enfuis, mais lui, le sabre nu, courut après moi. Je conjurai, en gémissant, la Sainte-Trinité, j'invoquai le nom du Père, du Fils et du S.-Esprit; faisant le signe de la croix, j'implorai l'assistance du Tout-Puissant. J'entrai dans une maison, et m'y cachant, j'échappai à mon ennemi. Puis, allant à mes travailleurs, je les congédiai, ainsi que leurs chefs: l'église resta à moitié construite. Le moufti jura de toute sa force que «le lendemain il vendrait le maudit pourceau Avétik, l'écraserait à coups de pierres et brûlerait son cadavre en pleine rue.» Des gardes furent mis aux portes de la ville, de peur que je ne sortisse. C'en était fait de ma vie, je n'avais plus d'espoir que dans le Tout-Puissant, à qui est facile tout ce qui est impossible à l'homme. Je fis demander que l'on priât pour moi dans les messes célébrées chaque jour et dans les couvents, et je distribuai des aumônes aux pauvres.

Dans toute la ville et les villages, le peuple réuni, petits et grands, hommes et femmes, enfants et vieillards, se mirent en prières vers le soir et persévérèrent jusqu'au matin, demandant à Dieu et à Notre-Seigneur J.-C. de me sauver des mains de l'infidèle. Pour moi, je m'affermis dans la résolution de souffrir le martyre pour J.-C., pour la prospérité de son église et l'affermissement de la foi.

Je confessai tous mes péchés, depuis mon enfance jusqu'à ce jour, et me confiant à la bonté divine, je célébrai le saint sacrifice et participai au corps et au sang du Sauveur. Ainsi préparé par la force du S.-Esprit, avec foi, espérance et amour, j'attendis le

martyre. Comme j'étais dans l'église de la S^o-Trinité, descendant de l'autel et récitant l'Évangile de Congé, voici venir, plein d'allégresse, un chrétien, nommé Gaspar, qui me combla de satisfaction, en m'annonçant cette bonne nouvelle: «Le moufti m'a appelé et m'a dit: Va dire au moine Avétik que je lui permets d'achever son église, comme il voudra; qu'il ne craigne rien de moi, parce que je ne suis pas son ennemi, mais son ami. S'il manque d'argent, le tchélebi, mon frère, lui en donnera, suivant son besoin.» Aussitôt prêtres et peuple se prosternent, avec une joie mêlée de larmes; ils adorent le Dieu tout-puissant qui peut abaisser les orgueilleux jusqu'à terre et relever ceux qui sont humiliés jusque dans la boue. Louanges éternelles au Dieu qui me donna la vie une seconde fois, à moi pécheur!

Comme nous nous asseyions pour dîner, le frère du pacha m'envoya un homme, qui me conduisit au moufti. J'arrive, je le vois étendu sur un lit, poussant de profonds soupirs. Son fils aîné avait le visage défait, la bouche de travers; sa femme même, tourmentée par les malins esprits, ne faisait que répéter en criant: «Ia Meïrem ana, o mère Maria!» Pour le moufti, il me criait d'une voix lamentable: «Pardonne-moi de t'avoir vexé hier, d'avoir voulu te tuer. Cette nuit, dans mes rêves, j'ai cru voir les troupes du sultan fondre sur ma maison, les épées nues, me fouler aux pieds, en me disant, C'est donc toi qui ne tiens aucun compte des ordres de notre maître, et qui ne laisses pas construire l'église de Sainte-Marie, Mère de Dieu! En reprenant mes sens, je suis resté comme un homme dangereusement malade, sur un lit de douleur. Mon

filz a changé, au point où tu le vois, ma femme est en proie à un mal qui lui arrache continuellement ces paroles, Mère Marie! Mon frère te donnera, sans intérêts, tout l'argent que tu réclamera, il te fera présent d'une paire de bœufs pour labourer la terre du couvent. Construis donc à ton gré l'église de la vénérable Marie. Désormais je suis l'ami de tes amis et l'ennemi de ceux qui te haïssent. Si quelqu'un te parle de la construction de ton église, dis-le moi, je me charge de le punir.»

Son frère me prêta 350 piastres, je conduisis les bœufs au couvent, ensuite j'apportai moi-même de l'eau bénite. Remplis de foi, ils s'en lavèrent et me demandèrent de réciter sur eux l'Évangile, en cachette des Turks. Je vins le soir, je récitai quatre fois sur eux l'Évangile de la guérison, et grâce à Dieu ils furent guéris, mais la bouche de son fils resta un peu contrefaite.

La même année ⁴¹⁾, peu de temps après, à l'époque du Ramazan, les janissaires d'Erzengan, réunis en séditieux, pillèrent sa maison, l'emmenèrent devant la grande mosquée, le dépouillèrent et le massacrèrent sans pitié, pour la gloire de Satan; Amen! Parce qu'il avait tiré l'épée, pour faire périr un innocent, lui-même périt par l'épée. Tous ceux qui le surent ou en furent témoins glorifièrent Dieu.

Pour moi, j'allai derechef au S. Edchmiadzin ⁴²⁾,

41) 1701, si je ne me trompe. Le Ramazan commençait le 9 février.

42) Je suppose que c'est pour cela que, dans la lettre de Nahapiet citée plus haut, il est dit qu'Avétik avait quitté son emploi à Erzengan et avait été transféré à Edchmiadzin.

parce que l'on ne pouvait trouver de repos à Erzen-gan, avec les meurtriers de ce moufti, au nombre de 40 révoltés. Les légistes turks et les principaux citoyens se réunirent et firent mourir ces soldats indisciplinés. Il y eut beaucoup de tumulte et de sang versé.

Étant resté quatre mois à Edchmiadzin, où résidait le pontife Nahapiet, quand la paix fut rétablie à Erzengan, j'allai à Arzroum. Pendant que j'y prêchais, il vint de Constantinople un courrier thathar du grand-seigneur, avec un écrit du cheïkh-islam, porteur de ce message: «Toi qui es le moine Avétik, viens à Constantinople, dont le patriarcat, avec ses dépendances, t'est accordé.»⁴³⁾

Osman, pacha d'Arzroum, me mande; il me donne l'écrit du cheïkh-islam⁴⁴⁾ et me lit l'ordre du grand-seigneur. «Il faut expressément que sans retard tu ailles à Constantinople, parce qu'il y a, dit-il, un firman de notre maître, et que le peuple te demande pour patriarche⁴⁵⁾.» Je pris deux mois de sursis, pour pourvoir aux besoins des monastères, avant de partir

43) La pièce 252 du dossier fait foi que cet ordre fut apporté en 1151 (sam. 27 sept.) = 1701, le 8 oct. c'est un brouillon de lettre d'Avétik à Nahapiet, où il expose à son supérieur les circonstances de sa première nomination au patriarcat de Constantinople. L'ordre du moufti est en turk, caractères arméniens, dont j'ai copié la traduction faite par Pétis.

44) C'était alors Pheïz-Oullah, compatriote et protecteur d'Avétik.

45) Le P. Turquaud, jésuite, cité par Marius Topin, dans *L'homme au masque de fer*, p. 384, convient que les jésuites avaient concouru à la promotion d'Avétik au patriarcat. Hammer, *Hist. de l'emp. ott.*, tr. fr. XIII, 184, exprime la même opinion sur la coopération des jésuites à la promotion d'Avétik: ce qui explique peut-être les velléités catholiques de ce personnage, et, comme on le verra plus loin, ses expansions d'amour à l'égard du pape et du roi de France. Un ambitieux peut s'assouplir à tous les rôles.

irrévocablement. Le pacha y consentit et donna au Thathar un écrit contenant qu'il avait rempli sa mission, et que je viendrais sous deux mois.

J'écrivis aussi à Edchmiadzin, au pontife Nahapiet, lui disant ⁴⁶): «La communauté d'Andrinople et celle de Stambol m'ont élu pour leur patriarche; et vous, que m'ordonnez-vous?» Celui-ci m'envoya une bulle de bénédiction et une lettre d'ordre, contenant ce qui suit: «Je te confère l'autorité patriarcale, afin que tu gouvernes le peuple.» Il y avait aussi une bulle (condac) de bénédiction pour le clergé et le peuple d'Andrinople ⁴⁷), et une autre pour le clergé et le peuple de Stambol. «J'ai nommé, disait-il, mon bien-aimé fils spirituel le vartabied Avétik pour surveiller votre troupeau, avec le titre de patriarche. Celui qui lui obéit et à son siège obéit à mon siège et à moi; qui lui désobéit, me désobéit et à mon propre siège. Ce qu'il a lié, soit lié; ce qu'il délie, soit délié.» Je vins avec cette lettre à Andrinople ⁴⁸), dont le vartabied Ephrem avait été fait patriarche ⁴⁹), parce que mon voyage s'était prolongé. Quant au patriarche Melkiset, Ephrem l'avait fait emprisonner à l'arsenal des galères, disant qu'il était devenu Franc, et il faisait beaucoup de bruit dans le peuple, au sujet de ce vartabied Melkiset. En outre, il avait accusé trois prê-

46) C'est sans doute la lettre N. 252, ci-dessus visée.

47) Avétik arriva à Andrinople en novembre 1701.

48) Dit Soubhi, vulg. Soupi, dans la correspondance de M. de Ferriol.

49) C'était M. de Ferriol (Corresp. 2 nov. 1701, 10 avril 1702), qui avait fait écarter Avétik, pour des propos peu respectueux envers Louis XIV; Marius Topin, L'homme au masque de fer, p. 161. Ephrem fut nommé pour la 3^e fois patriarche de Constantinople en sept. 1701.

tres d'Andrinople auprès du grand-seigneur, de tenir pour les Francs. Ces prêtres avaient été mis en prison au même lieu.⁵⁰⁾

50) Le P. Tchamitch, III, 725 — 730, fait un tableau navrant de la conduite du clergé arménien, à Andrinople, à Constantinople et à Jérusalem, dans les premières années du catholicos Nahapiet. Soit que l'on fût réellement mécontent des tendances latines du catholicos, soit ambition et cupidité, soit enfin par suite de l'activité immodérée des missionnaires jésuites, ayant pour but la propagande catholique-romaine, les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, ainsi que le supérieur spirituel d'Andrinople, où le sultan se trouvait alors, ne faisaient que changer et se substituer l'un à l'autre. Soupi, Melkiset et Ephrem le Siounien tombaient, s'élevaient tour-à-tour: le prétexte mis en avant était toujours l'amitié supposée de l'un pour les Francs, l'opposition de l'autre à leurs doctrines. Au moment où Avétik fut mandé par le cheikh-islam Pheiz-oullah, l'agitation était au comble, et Ephrem avait réussi à faire envoyer aux galères trois prêtres, partisans de Nahapiet, sous prétexte que le catholicos et eux-mêmes, portés pour les Francs, étaient traîtres au gouvernement turk.

Le grand sceau rouge de Nahapiet se compose de trois lignes concentriques. Au milieu est la figure de J.-C., bénissant de la droite et portant à gauche, sur la poitrine, un carré avec les quatre lettres ԱՄԼԸ «Je suis la lumière.» Autour du Sauveur sont les lettres ՅԻ ՔԻ ԵՌԻ ԵՀՊՏ ՎԴՊՏ ՀԲ ՀՅՑ ԻՌՆԻԵ «Le serviteur de J.-C.» Nahapiet vartabied, pontife de l'Arménie, en 1125 (lu. 4 oct.) = 1675, date de son élévation au doctorat. Une autre ligne porte: Ter Nahapiet, catholicos de toute l'Arménie, patriarche de Vagharchabad et du S. siège d'Edchmiadzin, en 1140 (ma. 30 sept.) = 1690, date de son avènement au catholicat. Les lettres sont vides et frappées en blanc, au contraire des précédentes, qui sont en relief et frappées en rouge. La ligne extérieure se compose d'un Է «l'être,» monogramme de la divinité et de deux sixains de têtes barbues radiées, posés, en sens inverse et séparés en bas par une étoile correspondant au monogramme.

N. 252, sans date.

Dans un brouillon de lettre à Nahapiet, catholicos de toute l'Arménie, Avétik lui raconte sa première nomination au patriarcat de Constantinople. «Il y eut, dit-il, du trouble à Andrinople, au temps de Ter Ephrem, au sujet des *aghtharma* — des *renégats* ou Arméniens accusés de franciser — qui écrivirent à Votre Éminence une lettre à mon sujet; Votre ordre vint aux mains des orthodoxes,

Pour moi, je fis une requête au cheïkh-islam, je plaçai son écrit dans ma requête et la présentai. Il me dit: «Donne un placet à la sublime porte.» Je le fis, et il me fut ordonné d'être patriarche de Constantinople (1701). Quant à Ephrem, il me fut enjoint, ce à quoi je me conformai, de ne pas le laisser à Constantinople, et de le faire partir pour le S. Edchmiadzin, où il resta jusqu'à sa mort, auprès du catholicos Nahapiet. Aidé du S.-Esprit, je me mis à prêcher la sainte parole, en exhortant sans cesse chacun à vivre en bonne intelligence avec le prochain.⁵¹⁾

mais quand on le reçut, les *renégats* s'étaient déjà enfuis, par crainte du sultan.»

Ensuite, par ordre du cheïk-islam, venant d'Andrinople, Avétik avait été nommé patriarche, avec injonction de surveiller ceux qui embrassaient la religion des Francs.

Le 8 sept. (1701), il arriva un ordre de la porte impériale et du cheïkh-islam, par suite duquel je me rendis, à Andrinople et entrai en fonctions.

«Plus tard, des pèlerins de Jérusalem ayant accusé Minas de dire la messe en carême, à d'autres jours que les samedi et dimanche, de mêler de l'eau dans le vin consacré et d'avoir admis la lettre du pape Léon au concile de Chalcédoine, je fus nommé en sa place patriarche de Jérusalem.»

51) Avétik ayant tardé de deux mois à se rendre à Constantinople, Ephrem réussit à se maintenir dans son poste de patriarche; quand Avétik arriva, il fut d'abord reconnu vicaire du titulaire, puis il remua avec succès pour le supplanter; Tcham, III, 733. Avétik fut maintenu malgré l'opposition de M. de Ferriol; Corresp. 31 déc. 1701; Marius Topin, L'homme au masque de fer, p. 161; or l'inimitié de l'ambassadeur contre Avétik remontait à une époque antérieure à celle où nous nous trouvons; Ferriol, étant au camp des Turks, en Hongrie, avait eu vent, à ce qu'il paraît, de propos irrespectueux contre Louis XIV, tenus par notre Arménien, et usé de son influence auprès du grand-vizir pour le faire exiler; c'était sans doute là la vraie cause de l'échec subi par Avétik en ce qui concerne le patriarcat; M. Topin, ib. 161. Dans l'intervalle, Sari-Matthéos, catholicos de Sis déposé, manœuvrait pour devenir patriarche de Jérusalem. Avétik, de son côté, fit si bien auprès du cheïkh-islam, que le patriarcat de cette ville lui fut conféré en

Il y avait dans le peuple un certain nombre de transgresseurs des canons établis par les saints apôtres de J.-C. Notre-Seigneur; par les saints pères du concile de Nicée, qui ont excommunié les abominables hérétiques, Arius, Macédon, Nestor, Sabellius, Eutychès, Marcion et autres, leurs adhérents; par les saints chefs orthodoxes: S. Sylvestre, pape de Rome; Basile, aux sept lumières, pontife de Césarée; S. Nicolas, pontife de Myre; S. Jacques de Nisibe; S. Aristakès, pontife des Arméniens, qui fendit la mer⁵²); par S. Athanase, l'écrivain, qui a composé le symbole, et par leurs adhérents, les 318 supérieurs ecclésiastiques, dont les canons forment jusqu'à ce jour la règle de notre conduite.

A ceux qui violaient ces canons j'imposais des châtimens, et je n'omettais pas les voies de l'autorité, pour les contraindre à la soumission⁵³). Beaucoup avaient pris une seconde femme, du vivant de la pre-

1701, et Minas Vartabied, un faible vieillard, qui l'occupait, dut lui céder la place. S'étant mis aussitôt en communication avec Nahapiet, Avétik reçut de lui une bulle, pièce 1^{re} du dossier, datée 1152 (dim. 27 sept.) = 1702, 20 février (1703), adressée aux six églises de Constantinople, à celle d'Andrinople et autres lieux. Sachant, y est-il dit, que le vartabied Avétik est déjà évêque, avec l'autorité archiepiscopale, et qu'il a été nommé supérieur de la sainte Jérusalem et du couvent de S.-Jacques, il le nomme de nouveau supérieur de Constantinople et d'Andrinople. Les deux yeux de la nation arménienne, ajoute-t-il, sont Jérusalem et le saint Edchmiadzin. C'est ainsi qu'Avétik atteignit son but. N'était-il qu'un intrigant heureux, ou le bon ordre réclamait-il une telle direction des affaires, c'est ce qu'il nous est difficile de décider. A cette époque et aux dispositions prises par Avétik, pour l'administration des affaires spirituelles se rapportent les trois pièces 63, 64, 65, dont il sera donné plus tard une analyse détaillée.

52) Pétis: Qui laboura la mer et y sema du blé; on en voit encore les traces.

53) V. le N. 388, des pièces relatives à l'enlèvement d'Avétik.

mière, ou, comme les Turks, se permettaient la polygamie. Je les reprenais, en pleine prédication, je les blâmais. Ceux qui se soumettaient aux saints canons, apostoliques et patriarchaux, quand ils renvoyaient leurs concubines, par obéissance à mes avis, je les mariais de nouveau et les recevais avec bonté, et dans mes exhortations je ne cessais de réclamer que l'on se séparât des femmes illégitimes. Les jours de fêtes, mes prédications roulaient, avec mesure et convenance, sur le même sujet: c'est ainsi que j'administras avec discernement. ⁵⁴⁾

Cependant Erémia le sahabaïar ⁵⁵⁾ -- contrôleur — d'Estambol, Ioannès et Harouthioun, de la famille Thouthel-Oghli, et Nicolos Esker-Oghli écrivirent tous quatre une attestation, scellée de leur sceau, qu'ils adressèrent au grand-vizir, contenant «qu'ils donneraient telle somme au grand-seigneur, si le vartabied Avétik était congédié du patriarcat, et qu'on leur en accordât la possession.» Le vizir remit cette attestation scellée, avec leur requête, au sultan Moustapha et au cheïkh-islam. Le sultan, dans son courroux, donne sur-le-champ un hattî-chérif, adressé au kaïmacan d'Estambol, lui enjoignant de mettre ces gens aux galères à perpétuité. J'ignorais jusqu'alors ce qui se passait à Constantinople ⁵⁶⁾; je reçus une supplique, par laquelle on m'engageait à demander au

54) Tchamitch, III, 735, s'élève fortement contre l'acéribité des agissements d'Avétik à l'égard des prêtres délinquants et autres.

55) Ar. **صحب عيار**.

56) Avétik, résidant à Andrinople ou ailleurs, avait un vicaire, Ioannès d'Amasia, de qui il sera question dans les pièces justificatives 63 etc.

vizir la liberté de ces hommes. J'allai sur-le-champ près du vizir, qui entra en fureur et me dit: « Ces gens-là sont nos plus grands ennemis; ne te mêle pas de leurs affaires ⁵⁷⁾. » Là-dessus je retournai à ma demeure.

Il vint aussi douze religieux à tête noire, du couvent arménien de S.-Jacques, à Jérusalem, avec quelques pèlerins, qui adressèrent avec fracas au grand-seigneur une plainte contre le vartabied Minas ⁵⁸⁾, archevêque de Jérusalem, accompagnée d'une requête. Voici quelle était leur plainte:

1) « Il a dispersé les moines du couvent, en leur disant: « Nourrissez-vous à vos frais et pourvoyez à votre habillement. ⁵⁹⁾ »

57) Tchamitch, III, 735 sqq., présente les choses sous un tout autre aspect, et fait voir, à son point de vue, qu'Avétik fit ce qu'il put pour retenir ces gens en prison, sous prétexte de tendances franques; car dans ce temps-là la grosse pomme de discorde entre les Arméniens, c'était la disposition à rester grégorien ou à se faire catholique. Les moins attachés au dogme ou au rite, les plus ambitieux, étaient ceux qui jetaient les plus hauts cris relativement à cette double question.

58) Minas, de son côté, rejetait tous les malheurs du siège de Jérusalem sur le procureur Baba Minas; V. les pièces 14 et 70 du dossier.

Suivant Tchamitch, III, 732, Avétik aurait reçu des dénonciations contre Minas, de la part de quatre mauvais prêtres de Jérusalem, et en aurait tiré parti pour se faire nommer à la place du soi-disant coupable, et pour faire jeter en prison les dénonciateurs.

Dans la pièce 9, du 24 avril 1703, Baba Minas, procureur, avec les moines de S.-Jacques, écrit: « Du 17 oct. au 5 avril, i. e. pour 5 mois et 10 jours, on a payé 12630 aslanis d'intérêts; il en faut donner autant pour 6 mois et 20 jours jusqu'au commencement de l'année 1154 arm. = 1704, en sus des autres dépenses. Du 17 oct. au 23 avril, par ex., on a payé 8960 aslanis; pour la dépense du couvent pendant ces six mois, 1530 aslanis; au juge, 720 aslanis; au pacha, 3880; aux cheïkhs, 2400, indépendamment des habits de drap. L'arslani est une piastre au lion, de 40 paras = 75 k. a. = 3 fr.

59) Il se peut bien qu'il y eût une partie de vérité dans cette

2) «Il a endetté notre couvent de 100,000 piastres.

3) «Tout ce qu'il y avait d'habits sacerdotaux, de calices, de croix, d'encensoirs, de lampes, de cymbales à grelots d'argent, de bâtons et autres ornements épiscopaux, pour la messe, a été caché par lui, ainsi que les objets enrichis de pierreries, les fils de perles, les agrafes en pierres précieuses et les reliques, il en a envoyé à Constantinople quatre grands coffres tous pleins et fermés à serrure; des scélérats de cette ville les ont engagés pour de l'argent à des marchands anglais, par l'entremise de l'ambassadeur de cette nation. Il a dépouillé nos couvents, dépensé ce qui se trouvait dans nos magasins. Au nom de Dieu, daignez nous délivrer de ce vartabied Minas.»⁶⁰)

plainte, car Tchamitch mentionne plusieurs collecteurs d'aumônes et de revenus du catholicat, qui avaient détourné au profit de leur ambition personnelle les sommes perçues par eux. Ce qui est certain, par les Mémoires du diacre Zakaria et par la lettre de Nahapiet, du 25 février 1703, c'est que le couvent arménien de S.-Jacques était horriblement obéré. Le patriarche Dosithée raconte qu'à la même époque les couvents géorgiens de Jérusalem n'étaient pas dans une position plus florissante, par suite de dépenses excessives et d'abus de confiance; Bulletin scientifique. t. V, p. 25 sqq.

60) Minas, ayant été déposé en 1702, vécut en simple particulier au couvent de S.-Jacques. Quoique très vieux, il demandait l'archevêché de Thokhath, dont il était titulaire avant de passer au patriarcat de Jérusalem; pièce 4, en 1152 (dim. 27 sept.) = 1702, 15 avr. (1703), lettre de Baba Minas à Avétik; sa demande ne lui fut pas accordée; il fut arrêté la veille de Pâques fleuries, 20 mars, puis délivré par le tchaouch Osman-Aga. Étant tombé malade, il reçut les sacrements, après une convalescence de 43 ou 44 jours (pièces 7, 14), et mourut le vendredi 24 novembre 1703; lettre de 15 pèlerins à Avétik, du 30 nov. 1703. Cf. pièce 8, lettre de Baba Minas, 5 avr. 1703; pièce 14, lettre de 6 pèlerins à Avétik, 3 déc. 1703.

Si je ne me suis pas trompé dans mes chiffres, Minas est réellement mort le 24 nov. 1703; car la pièce 7, où se trouve cette date, est du 30 nov. 1153 arm., année qui commença le mardi 27 sept.

Sur-le-champ je suis mandé par le vizir⁶¹), qui s'indigne qu'il se passe de telles choses: «Pourquoi ne pas m'en instruire? Je n'en savais rien, dis-je, et ces moines à capuce noir ne sont pas venus près de moi. — Va, examine et vois qui ils veulent pour chef, qui ils ont en vue dans cette requête, afin de lui donner le monastère de Mar-Iacouf — S.-Jacques.»

Je m'informe: les uns voulaient le vartabied Caï-dzac-Galoúst⁶²), d'Amasia, les autres Sari Matthéos⁶³). Comme j'étais, le lendemain au matin dans l'église, il vint un tchoukhadar du vizir, qui me conduisit au sérail et me dit: «Sultan-Moustapha t'a accordé le couvent de Mar-Iacouf, des Arméniens de Jérusalem, va lui faire tes remerciements.» Il me revêtit de la caba et de la robe d'honneur et me conduisit avec beaucoup de pompe à mon église. Quant au vartabied

1703, et encore dans la pièce 8, datée du 5 avril 1152, donc 5 avril de l'année chrétienne 1703, il est dit que Minas a été arrêté le samedi, veille de Pâques fleuries, donc le 20 mars, et qu'il a été administré; enfin la pièce 14, datée 1153, 3 décembre 1703, parle de la mort de Minas. Pourtant deux circonstances me font encore douter: dans la pièce 7 il est dit que Minas mourut *le vendredi*; or en 1703 le 24 novembre tombait *un mercredi*, et Tchamitch, III, 748, dit que Minas mourut en 1154, suivant lui = 1705 (lis. ma. 26 sept. = 1704), mais il ne dit pas le jour. Or en 1704 le 24 nov. tombait réellement un vendredi.

Je conclus, que les témoignages des pièces 7, 8, 14, sur l'année sont exacts, et que je me suis probablement trompé sur le jour de la semaine, qui doit se lire, *le mercredi* 24 novembre.

61) Daltaban Moustafa; Tch. III, 739, en 1702.

62) Il existe une lettre de Baba Minas, 10 févr. 1703, à Avétik, où il se plaint fortement des intrigues de Galoust, ainsi que du refus de Ioannès, qui l'avait précédé, lui Baba, dans la gestion des affaires du couvent de S.-Jacques — de rendre ses comptes et les sommes restées entre ses mains. Une seconde lettre, du 16 février, insiste sur les mêmes griefs contre l'ancien procureur Ioannès.

63) Ex-catholicos, de Sis.

Minas, le vizir voulait le faire enfermer dans une forteresse. Je me jetai à ses genoux et le priai de ne pas s'en occuper. «Laissez-le rester en simple particulier dans le couvent. S'il se mêle des affaires, je vous en informerai, et vous verrez.» Il accéda à ma prière⁶⁴). J'envoyai un vékil à Jérusalem⁶⁵), et vins d'Andrinople à Estambol, où je louai un vaisseau pour les pèlerins de Jérusalem: ils partirent et arrivèrent dans la sainte cité.

Pendant que je prêchais à Stambol, le seigneur beg ambassadeur de France, m'avait dépêché son interprète, l'horloger Sargis, pour me dire: «Faites-moi le plaisir de vous occuper de l'affaire de la délivrance de ces trois prêtres livrés par Ephrem d'Andrinople. S'il en coûte quelque argent, je le donnerai⁶⁶).» J'envoyai un exprès à Andrinople et obtins du kâïmacan

64) La pièce 63, 20 févr. 1703, est un mandement d'Avétik, destituant Caïdzac-Galoust et nommant le vartabied Ioannès son vékil, et Iacob représentant de celui-ci, jusqu'à son arrivée à Merzivan, dans l'ëialet de Siwas.

65) Baba Minas, vékil du patriarche Minas, au couvent de S.-Jacques, fut remplacé par Ioannès, vékil d'Avétik (pièce 4, 15 avr. 1703), malgré les Arméniens, qui étaient très contents de ses services; mais les Turks ne voulurent pas le laisser aller, comme cela est prouvé par la pièce 15, en turk, qui est une ordonnance du cadî de Jérusalem. Baba Minas était procureur depuis 60 ans, aussi était-il très vieux et demanda-t-il dans toutes ses lettres à Avétik, pitié pour son grand âge.

En rendant compte de sa gestion, il établit qu'il ne reste plus que 350 piastres de dettes au couvent de S.-Jacques. Il se plaint des troubles causés à Jérusalem par le vékil Ioannès, par Galoust et par Carapiet le mauvais. Une autre lettre, d'Avétik à Khéder, écrite par un certain Khatchoïn, le 29 juin 1703, avec recommandation de ne la montrer à personne, lui annonce l'arrivée du vékil Ioannès, et lui promet à lui-même, pour plus tard, la place de Baba Minas.

66) V. supra.

de Stambol un firman de délivrance. Ayant mandé le dragman Sargis, je lui dis: «Apporte-moi la somme de 500 piastres, pour le compte du seigneur bey, ambassadeur de France. Aussitôt l'argent remis aux propriétaires, je les délivre.» Il me le promit, pour aujourd'hui, pour demain; mais lui ayant manqué à sa parole, je fus couvert de honte, après avoir fait tant de pas et de démarches et m'être endetté pour eux. Je vins à Andrinople avec les prêtres, j'attendis l'argent; leurs amis vinrent, les enlèverent de force, et les firent enfuir. Quant à l'argent, trompé par l'interprète, je ne savais si l'ambassadeur lui en avait donné, ou si l'interprète n'avait pas usé de perfidie. Cette année (1703), le vizir cousin (de Kuprouli-Oghlou)⁶⁷⁾ fut déposé de son emploi à cause de ses blessures et de sa faiblesse, et remplacé par Daltaban, vizir de Bagdad, homme très absolu.⁶⁸⁾

Cependant de pervers Arméniens présentèrent contre moi une requête, disant «Que le patriarche Avétik est devenu l'ami des Francs. Trois mauvais sujets méritaient la mort, il les a fait enfuir pour des présents.» A cette nouvelle, Daltaban vizir changea de couleur et devint furieux. On me traîne à l'audience, il me demande où sont, dans Constantinople, les trois indignes prêtres. Je répons: «Leurs parents les ont enlevés de force, je ne sais ce qu'ils sont devenus; ce sont les auteurs de cet attentat qui ont présenté

67) La parenthèse est l'œuvre de Pétis.

68) Tchamitch, III, 737, 739, raconte tout autrement cette histoire des trois prêtres, qui fait peu d'honneur à la loyauté d'Avétik et qui lui coûta, outre des mauvais traitements, quelques jours de prison et une somme de 9 bourses = 13,500 fr. payés au vizir.

une nouvelle requête contre moi.» Aussitôt quatre ⁶⁹⁾ hommes furent arrêtés au lieu des autres, et conduits à l'arsenal de Constantinople. Quant à moi, il me jeta ignominieusement en prison, pour être mis à mort. «Si tu les trouves, tu seras libre, si non, tu mourras.» Je demeurai en prison, fort affligé, pendant 7 jours; deux criminels turcs eurent la tête coupée ⁷⁰⁾, au milieu de la nuit, et ces têtes furent déposées à la porte du sérail. Pour moi, l'on m'annonça que, la nuit prochaine, je serais décollé, et que j'eusse à faire mes dispositions. Je n'avais plus d'espoir ni de refuge que dans Notre-Seigneur J.-C. et dans la secourable Vierge Marie, sa mère. J'adressai pourtant une requête au grand-seigneur et au cheïkh-islam-éfendi, que j'avais connu à Arzroum, et qui m'avait délivré des mains de Khélil-Pacha. Il écrivit au vizir Daltaban: «C'est le sultan Moustafa qui lui a donné le patriarcat de Constantinople et le titre de supérieur de Jérusalem; s'il en est instruit, il nous en saura mauvais gré.» En même temps, grâce à la bonté divine, il dépêcha un homme qui me fit sortir de prison. ⁷¹⁾

69) Le chiffre 4, qui a l'air d'une épigramme, est bien lisible. L'exacitude voudrait peut-être un 3 et commanderait d'adopter la lecture de Pétis, qui avait en effet mis ce dernier chiffre dans sa version.

70) Par l'asas-bachi, le sou bachi et leurs gens. P.

71) Pétis, dans une note sur la pièce 4, dit qu'Avétik ne prenait que le titre de supérieur de Jérusalem, et non celui de patriarche. Sans doute il avait été frappé de l'entendre répéter les termes *d'arhadchnord*, chef, *vératésoutch*, surveillant (du couvent de S.-Jacques). Ce qui est sûr, c'est que dans toutes les lettres adressées à Avétik on le traite de patriarche de Constantinople et de Jérusalem, et que lui-même, en tête de ses lettres et mandements, se nomme pour l'ordinaire patriarche des deux sièges de Constantinople

Je sortis et vins à Constantinople, où tout était en révolution, parce que le vartabied Ioannès ⁷²⁾ avait été installé patriarche des Arméniens. Il en résulta de l'incertitude parmi les fidèles, les uns tenant pour Paul, les autres pour Apollon ⁷³⁾, les Turks ne comprenant pas que les choses de religion fussent toujours une cause de troubles.

Avant mon arrivée à Constantinople, des gens étaient venus, avec le patriarche Ioannès, de Smyrne, au divan du kaïmacan, qui leur dit: «Quels sont, parmi vous ceux qui abandonnent leur croyance pour embrasser celle des Francs? Dites-le.» Dans une réunion de quatre ou cinq mille âmes on écrivit l'un après l'autre les noms de 125 individus apostats, on en dressa la liste, qui fut envoyée à Iousouf-Pacha, pour lors kaïmacan de Constantinople. Celui-ci la communiqua au vizir Daltaban, qui voulait faire tomber ces 125 têtes, confisquer leurs biens au trésor et réduire les enfants en esclavage. Le cheïkh-islam lui dit: «Mande le patriarche Avétik et questionne-le.» Il me mande et m'interroge. «Tu ne m'avais pas dit tout cela, me dit-il; prépare-toi. Je fais partir un capidji pour Stambol, qui mettra ces gens à mort. Leurs biens, leurs maisons, leurs fils et filles seront confisqués au profit de l'état ⁷⁴⁾.» A ces mots mes

et de la S^e-Jérusalem. Quand il s'exprime autrement, c'est par oubli, ou parce qu'à ses yeux les deux titres ont la même valeur. Mais lorsqu'il parle du couvent de S.-Jacques, il se nomme simplement supérieur.

72) La pièce 64 est un mandement du vartabied Ter Ioannès vékil, 8 avril 1703, nommant le vartabied Iacob son délégué dans certaines villes du bord de la mer Noire, au nom du patriarche Avétik.

73) 1 Cor. I, 12; VI, 4.

74) Un hattî-chérif du grand-seigneur, pièce 18, turque, adressé

yeux se remplissent de larmes; je ne pus le dissuader, parce que cet homme était altéré de sang. Épouvanté, je lui dis : «Voyez.» En le quittant, j'allai chez le cheïkh-islam et, me jetant à ses pieds, tout éploré, je lui dis : «Je veux vous épargner, ainsi qu'à Sultan-Moustafa, un grand péché, dont vous vous rendez coupable. — Quel péché dis tu? — Cette liste, dressée à Constantinople, n'est pas exacte. Si des innocents souffrent la mort sans motif, n'est-ce pas là un grand crime?—Ni moi ni mon maître nous ne voulons qu'un homme innocent périsse. — Quelle est ta demande? — Ma demande est que vous m'accordiez un sursis, que vous n'envoyiez pas ce capidji-bachi pour les faire mourir. Usant de longanimité, donnez-moi un ordre pour aller à Stambol, examiner qui a renoncé à notre croyance pour en embrasser une autre. De ceux qui sont devenus vos ennemis je dresserai une liste, je vous l'apporterai, et vous agirez en conséquence.»

J'avais une traduction de l'Évangile en turk, caractères arabes; la présentant au cheïkh-islam : «Voici, lui dis-je, le code de notre foi, nous n'en connaissons pas d'autre que celle qu'il contient. Que dites-vous de J.-C.? C'est un prophète. Vous confessez qu'il est Dieu. — Que me parles-tu de J.-C.? — Quand votre Mahomet et Omar ont conquis le monde, ils laissaient la liberté à ceux qui embrassaient leur foi et mettaient à mort les insoumis. Nos princes livrèrent volontairement la clef de leurs forts et se sou-

aux qadis de Constantinople et d'Andrinople, ordonne de faire une exacte recherche des prêtres arméniens francisés, snivant la plainte d'Avétik, et de les punir rigoureusement; 18 rébi el-éwel 1114 H. = 13 août 1702.

mirent, en disant : « Laissez-nous notre foi, laissez-nous confesser que J.-C. est Dieu. » Leur proposition fut acceptée. Mahomet et Omar conclurent, avec les serments les plus solennels, un traité avec nous, à ces conditions : soyez soumis et payez le kharadj ; dès-lors vos biens, vos terres, vos enfants, votre sang, sont comme notre sang, nos enfants, nos terres et nos biens. Croyez J.-C. Dieu et fils de Dieu, et la S^o Vierge Marie Mère de Dieu ; vous avez votre foi. Tel est l'ordre de vos maîtres. Nous et ceux qui croient à l'Évangile, nous confessons que J.-C. est Dieu et fils de Dieu. — Où est ce traité ? — Une copie est entre vos mains, l'autre est chez nous, l'original est à Jérusalem. J'en ai un exemplaire. — Apporte-le, que je le voie. » J'allai le chercher et le lui remis. Il était écrit en lettres d'or, en langue arabe ; il le prit et le montra à Sultan-Moustafa. ⁷⁵⁾

Je revins le lendemain et le coujurai de nouveau, en me jetant à ses pieds, de ne pas expédier le capidjibachi à Stambol, et je me portai fort d'aller examiner quelles personnes étaient fidèles à notre religion et au

75) On ne le rendit à Avétik qu'un mois après. P.

La 17^o pièce du dossier est la copie de ces capitulations. Pétis, dans la courte notice qu'il en donne, doute que ce soit un acte authentique, à cause de la dureté des conditions qu'il impose aux sectateurs de la religion chrétienne. C'est également l'opinion des orientalistes qui la connaissent. M. de Clermont-Tonnerre la fit lithographier, il y a une quarantaine d'années, et la présenta à la Société asiatique de Paris, mais sans traduction. Il est étonnant qu'une pareille pièce fasse foi en Orient, lorsque la fausseté en est si bien constatée en Europe. M. Saint-Martin, qui en avait connaissance, pour en avoir eu plusieurs copies, exprime une opinion défavorable à son authenticité, dans une note sur le § XLVI du livre LVIII de l'Hist. du Bas-Empire, où on la trouvera traduite tout au long.

paiement du kharadj et des impôts. «Je sais, dis-je, que ces gens n'ont pas d'autre faute que de manger des choses grasses les jours de jeûne⁷⁶). C'est leur affaire particulière, l'abstinence du gras ne doit pas être forcée et n'est pas d'obligation.» Nous nous trouvâmes le lendemain chez le vizir, et le cheïkh-islam obtint un commandement d'aller à Constantinople. Je lui dis : «Le vartabied Ioannès, qui remplit les fonctions de vékil, calomnie beaucoup de gens par cupidité, pour recevoir d'eux des présents.» Le vizir Daltaban me dit : «N'est-ce pas que tu es partisan des Francs, et que tu favorises leur influence? Je sais bien la vérité à cet égard. Quand j'étais pacha de Bagdad, deux papas francs⁷⁷) y furent envoyés par le pape de Rome, qui convertissaient tous les raïas. Ils bâtirent une église, je la détruisis, et j'eus grand tort de ne pas les faire mourir. Tu as trompé le cheïkh-islam-éfendi, et tu veux me séduire moi-même. Par considération pour l'éfendi, va pour cette fois à Constantinople; je verrai quelles seront tes menées. Si tu marches obliquement, je te ferai périr, le premier de tous.»

Arrivé à Stambol, j'apprends que Ioannès s'est enfui en Perse. Je fis une assemblée de prêtres et de peuple, au nombre d'environ 3000 personnes. Ils gémissaient, ils se plaignaient à moi, en disant : «Nous ne pouvons avoir de repos avec ces gens-là. Ces 125

76) Ou simplement «de manger,» et plus bas «l'abstinence;» ces mots, ainsi entendus, ne se trouvent ni dans la copie arménienne qui m'a servi en premier lieu, ni dans le brouillon de Pétis, mais dans un troisième exemplaire.

77) C'étaient des capucins. P.

individus vont au cabaret, mangent de la viande les jours d'abstinence, font la débauche, et nos enfants, à leur exemple, perdent la foi. Qu'ils soient châtiés, ou nous nous pourvoirons nous-mêmes, et nous donnerons un patriarche.» Je me mis à les adoucir par mes paroles, à leur donner de salutaires avis, à leur fournir toute espèce de consolation, comme aussi à réprimander ces 125 personnes, afin de les sauver, en attendant que le peuple fût calmé.

Il y avait parmi ces derniers une douzaine de mauvais sujets ⁷⁸⁾, cupides, pilleurs d'églises, suscitant de méchantes querelles, déroband le bien de l'église pour payer les impôts, se mêlant dans toutes les affaires du patriarche et de Jérusalem. C'étaient eux qui avaient endetté le vartabied Minas. Plus je m'efforçais de faire la paix, plus ils y mettaient d'entraves. Il y en avait trois, surtout, Arakel Chahamir-Oghlou, Srabion et Tchalough Abraham. Ils présentèrent, à Andrinople, une requête à Daltaban-Vizir, à mon sujet, contenant ces mots: «Faites-lui rendre compte de l'argent qu'il a reçu, et que les pèlerins de Jérusalem lui ont amassé.» C'étaient ces voleurs, ces brigands, qui avaient enfoncé le vartabied Minas dans un abîme de dettes et donné en gage aux luthériens anglais les vases des églises. Je ne leur cédaï point, j'ordonnai qu'ils me rendissent compte. Ils s'enfuirent de Constantinople, pour éviter le châtement de leur méchanceté, et me livrèrent au vizir Daltaban.

Celui-ci envoya à Stambol un moubachir-akham ou commissaire, qui m'amena à Andrinople. Je me

78) C'étaient les procureurs de Jérusalem et les marguilliers des églises. P.

présente au divan du vizir, je déploie le firman de Sultan-Moustafa, au sujet de Jérusalem: «Voilà avec quoi nous faisons des collectes et pourvoyons au déficit de la caisse des monastères. Mais ces gens, de quelle autorité font-ils des collectes? Cependant je suis allé à Stambol, j'ai démasqué leur fausseté, et le vartabied Ioannès s'est enfui. Voilà comment ces gens-là sont la cause de tout le mal. Voyez vous-même.» Ainsi furent délivrées les 125 personnes de la perte dont le tyran les menaçait, et leurs fils et filles préservés de l'esclavage. La paix rentra dans le troupeau.

En effet Arakel Chahamir-Oghli et Tchalough Abraham furent bientôt repris; le vizir les fit mettre dans la prison de l'arsenal de Stambol, où ils furent détenus. Le vizir turk ne cessait de me reprocher «que j'étais évidemment leur ami, et, «Pour avoir subi leur influence, tu m'as empêché de les mettre à mort. Je te ferai d'abord couper la tête, si j'y vais en personne.» En lui donnant 3500 piastres, j'obtins d'aller à Constantinople.

Par un juste jugement de Dieu, le grand-seigneur lui fit couper la tête à lui-même; il périt comme Pharaon, et le peuple respira⁷⁹). Rhamin fut nommé vizir. Quant à moi j'allai à Stambol pour mes affaires. Les troupes turques se révoltèrent et massacrèrent Kéchim-Oghli; le kaïmacam s'enfuit de Constantinople, et les troupes nommèrent un vizir⁸⁰) de leur choix⁸¹).

79) Une lettre de M. de Ferriol, du 24 février 1703, annonce la déposition de Daltaban le 26 janvier; il eut pour successeur Reïs-Méhémet, fut envoyé en exil dans une île de la mer Égée, et décapité en route.

80) L'aga des janissaires. P.

81) Gourdji-Ahmed-Pacha, Géorgien de nation; Lamottraye, Voyages, I, 326.

Plusieurs maisons de seigneurs furent pillées, les détenus des prisons s'affranchirent à force d'argent; ma maison de Scutari, acquise de mes deniers, fut pillée également, et moi même enfermé aux Sept-Tours⁸²). Bientôt ils se portèrent à Andrinople, détrônèrent Sultan-Moustafa, mirent en sa place Sultan-Ahmed (III), firent mourir le cheïkh-islam et vinrent à Constantinople. On m'envoya, sous l'escorte de deux tchaouch — huissiers — à Avrad-Ada⁸³). J'y restai

82) Par l'entremise de M. de Ferriol; lettre du 16 août 1703.

83) عورت اطاسى, ارواد, Aradus, petite île sur la côte de Syrie, presque en face de Tortose; Mostras, Dict. Géogr. de l'empire Ottomau; petit écueil près de Tripoli de Syrie; Ferriol, chez Mar. Topin, p. 387.

L'histoire de la révolution qui porta Sultan-Ahmed III au trône est contenue dans les lettres de M. de Ferriol, ambassadeur français à Constantinople, depuis le 23 juillet 1703; il m'a paru que les faits y sont racontés, à peu de chose près, comme dans les voyages de Lamottraye, *La Haie*, 1727, 3 vol. in-f^o, I, 323 — 345. Le moufti Pheïz-Cullah, Persan d'origine, au dire de Lamottraye, passait pour avoir, plus que tout autre, déterminé Sultan-Moustafa à prolonger sa résidence à Andrinople; il fut arrêté, le 17 août 1703, au bord de la mer, et jeté en prison, d'où on le tira le 2 septembre. Il fut mis à rebours sur un âne, ou sur un cheval de bât, accompagné de deux diacres arméniens, venant d'enterrer un mort, que l'on força à le suivre avec leurs encensoirs, chantant ce qu'ils voudraient. Avant de le faire mourir, de la manière réputée la plus infâme en Turquie, i. e. sur le lieu même du crime, il fallut le dégrader de son titre sacré, ce qui eut lieu en le nommant pacha de Sofi. Quand il eut été décapité, près du Bit-Bazar (le Marché aux poux), la Fripperie, on lui attacha la tête aux pieds, par les oreilles et la bouche, et on le traîna en cet état jusqu'au lieu où resta son cadavre, pour être enterré. Des porteurs arméniens l'enlevèrent, accompagnés de deux diacres; Lamottraye, *ibid.*, 333; Corresp. de M. de Ferriol, 3 septembre. Sultan-Ahmed avait été proclamé le 24 août, par les crieurs des mosquées; suivant Tchamitch, III, 745, ces événements eurent lieu le 10 août.

Quant à Avétik, créature de Pheïz-Oullah, ses biens furent pillés; on ne savait ce qu'il était devenu, dit Lamottraye, *ib.* 345: les uns voulaient qu'il se fût enfui en Candie ou en Morée, sur une

un an (1704), puis j'adressai une requête au grand-seigneur, qui s'intéressa à moi et me rendit la liberté.

barque française, pour attendre la fin de l'orage, mais ses amis prétendaient que les jésuites l'avaient fait enlever. Ceux-là approchaient du vrai. Une lettre de M. Fonton, drogman de l'ambassade de France, du 30 juillet, apprend à M. de Ferriol, qu'il vient d'être arrêté à Scutari et mis en prison: «V. E. doit en avoir des nouvelles.» En effet, le 16 août, M. de Ferriol écrit qu'il a fait mettre aux Sept-Tours le patriarche Avétik, après l'avoir fait arrêter à Scutari. Il fut remplacé par Oder-Sari *) au patriarcat, et l'église arménienne fut tranquille quelque temps; Lamottraye, *ibid.* p. 345. Le 9 novembre 1703, M. de Ferriol écrit qu'Avétik a été extrait des Sept-Tours et envoyé en exil dans un château de Syrie. Soupi-Melkiset, le ci-devant patriarche, ayant été tiré du bague au moment où Avétik entra en prison, voulait recouvrer sa précédente dignité, mais il ne réussit pas. On devait l'envoyer prêcher en Roumélie. Le patriarcat fut donné à Caïzac Galoust — c'est la vraie indication — homme modéré, qui donnait beaucoup d'espoir. Cependant Avétik, d'abord relégué à Ténédos, Bohdja-Adasi, et à Avrad-Ada, obtint la permission d'en sortir et se retira à Erzroum, «lieu de sa naissance,» avec ordre d'y demeurer et défense de venir à Constantinople, sous peine des galères; pièce 21, datée du milieu de safer 1116 H. = 18 juin 1704.

Mulus de deux mois après la révolution qui vient d'être racontée, Avétik fut déposé, mis aux Sept-Tours, puis exilé *en Syrie*, à Abratada, grâce à l'insistance de M. de Ferriol, et déposé dans un affreux cachot. Au bout d'un an (1704), il en fut tiré par l'affection des Arméniens, au prix de 400 bourses (200,000 fr.). Mais Ferriol ne cessa de l'avoir en vue, afin de se venger de lui; Marius Topin, l. c. p 164—166; Corresp. 16 déc. 1604 — 13 août 1605.

Au dire de Lamottraye, I, 304, 327, Avétik, bien qu'il eût toujours passé pour anticatholique, était porté au patriarcat par les partisans des Francs; mais comme il était peu scrupuleux sur les moyens, la première chose qu'il fit fut de défendre aux Arméniens la fréquentation des églises latines: son ingratitude lui coûta cher. Il fut arrêté, à l'instigation des catholiques, comme partisan du moufty.

Galoust-Caïdzac était patriarche de Jérusalem en 1696, ainsi que le prouve son sceau sur la pièce 67: «Le serviteur de J.-C., vartabied Galoust, supérieur de la S^e Jérusalem, 1146 = 1696.» Était-il patriarche de Constantinople et de Jérusalem en 1702, puisqu'il se donne ce double titre dans le protocole de la même pièce, qui est datée du vendredi 22 oct. 1152 (dim. 27 sept.) = 1702, c'est ce dont

*) Ter Sari.

J'adorai le Dieu tout-puissant, auteur de ma délivrance, et le remerciai de ses bienfaits.

Je vins à Alep, où les fidèles Arméniens pourvurent à mes besoins et m'accompagnèrent avec honneur, et j'étais décidé à aller dans le couvent bâti par moi à Erzengan. Je n'en étais plus qu'à deux journées, quand il m'arriva un firman, qui m'enjoignait de me rendre à Constantinople. Quand j'arrivai en cette ville, Galoust y avait été élu patriarche en ma place, pendant un an; puis, s'étant enfui à Amasia, le vartabied Nersès l'avait remplacé.

Admis près du grand-seigneur, je lui présentai cette requête: «Votre père m'a fait patriarche de Stambol et de Jérusalem, vous m'avez tiré d'Avrad-Ada, je vous demande de me rendre le patriarcat de Constantinople et de me donner à Jérusalem la place du vartabied Minas, qui est mort. Personne ne peut le remplacer, puisque ce siège dépend de la juridiction de mon maître Eghiazar⁸⁴), de celui qui m'a conféré la suprême autorité: telle est la marche des affaires.»

Il prit des informations, qui lui prouvèrent que cela était vrai; un grand nombre de fidèles, habitants de Constantinople, attestèrent ma moralité et déclarèrent

on peut douter, d'abord parce que les lettres de M. de Ferriol, citées précédemment, et le témoignage concordant de Lamottraye prouvent que sa nomination eut lieu en 1703: d'ailleurs le 22 octobre ne tombe un vendredi qu'en cette même année.

Quant à Nersès, la pièce 66, avec son sceau, datée 1153 (lundi 27 sept.) = 1703, et datée elle-même du lundi (lis. le dimanche) 21 mai 1153 = 1704, fait foi qu'à cette époque il était patriarche de Constantinople.

84) On ne voit pas la relation entre l'ancienne nomination d'Avétik par le catholicos Éléazar, † en 1690, et sa requête actuelle pour être nommé supérieur du couvent de S.-Jacques.

qu'ils me demandaient pour patriarche. Alors le grand-seigneur m'accorda un firman pour diriger les affaires à Constantinople et au couvent arménien de Jérusalem. Il me revêtit de la caba — robe d'honneur.

Je devins (1704) patriarche de la nation arménienne⁸⁵), à l'église de Notre-Dame de Stambol. Avec l'aide de Dieu, j'administrai le patriarcat suivant la mesure de mes forces, et j'employai tous mes moyens à répandre des avis salutaires. Cependant Érémia, procureur du couvent où repose la tête du S. apôtre Jacques, avait passé une créance au nom du vartabied Minas entre les mains des marchands anglais, par le moyen de leur ambassadeur. S'étant entendu sur ce sujet avec 12 personnes, ils présentèrent cette requête contre moi au grand-seigneur: «Le vartabied Avétik ayant pris la place de Minas⁸⁶), faites qu'il acquitte ses dettes. Nous sommes douze, qui avons répondu aux

85) D'après Tchamitch, III, 745, le patriarche Galoust ne siégea à Constantinople que 10 mois, donc jusqu'en mai ou juin 1704; après quoi un certain Nersès, ayant employé à son profit des sommes récoltées par lui sous couleur de travailler à la délivrance d'Avétik, se fit nommer patriarche et occupa ce poste durant quelques mois; puis enfin Avétik fut ramené au mois de décembre.

86) Avétik, après son retour, se fit aussi nommer à la place de Minas d'Amid, patriarche de Jérusalem, qu'il fit passer dans l'île de Chypre, où il mourut; tel est le récit de Tchamitch, III, 747. Or on a vu précédemment que Minas était mort à Jérusalem le 24 nov. 1703, après la seconde intronisation d'Avétik à Constantinople: il doit donc y avoir ici une erreur de date chez le P. Tchamitch. Quant à Avétik, il s'était fait représenter à Jérusalem par un vékil, le vartabied Ioannès, et devait en bonne justice, à ce qu'il semble, répondre pour les dettes de son prédécesseur.

Le fait est qu'Avétik avait mécontenté une bonne partie des Arméniens, par sa sévérité envers ceux qu'il trouvait moyen d'accuser de tendances franques.

Anglais pour 22,000 piastres⁸⁷⁾, donnez-nous un firman pour exiger pareille somme du vartabied Avétik.»

Il vint un commissaire, avec un firman, qui me conduisit au grand divan, exigeant de moi ces 22,000 piastres pour les marchands anglais. Après beaucoup de paroles, le vizir me demanda, «s'il était d'usage que le successeur d'un patriarche défunt payât les dettes de son prédécesseur. — Non, ce n'est pas notre usage, à moins qu'ils ne m'aient donné de l'argent ou fait quelque crédit. D'ailleurs, je ne les connais pas. — Connaissez-vous Avétik? dit le vizir aux marchands anglais. — Non, répondirent-ils. — Ceux qui ont cautionné le vartabied Minas doivent payer vos créances, de même que nous y forcerions Avétik, s'il s'était porté caution. — Mais nous ne lui avons pas donné d'argent. — Si vous ne lui en avez pas donné, comment donc lui en faire rendre?»⁸⁸⁾

Les procureurs, à savoir Érémia, Srapion, Kémour-dji Aleksan et Djinian⁸⁹⁾ Ioannès répondirent: «Nous avons fait de la dépense pour le couvent de Mar-lacouf; il est chef de ce lieu, qu'il en paie les dettes.» Je leur répondis: «S'ils avaient fait des constructions au monastère ou à l'église, à la maison ou aux cellules, ou fourni des habits, vases, ornements d'église,

87) Il est temps de dire, une fois pour toutes, que dans une lettre de M. Ferriol, 1^{er} mai 1705, un compte de 2959 piastres est traduit par 8877 fr., ce qui porte la piastre à la valeur du petit écu duodécimal français = 3 fr. Le gourouch ou piastre contient 40 paras = 120 aspres; le para = 6 liards = 3 aspres; l'aspre = 2 liards.

88) Les pièces 436 et 466 sont des requêtes d'Avétik au grand-seigneur, pour obtenir un capidji-bachi qui aille quérir et amener à Constantinople les créanciers du couvent de Jérusalem.

89) Ou Djingian.

des ex-voto d'or ou d'argent, ornés de pierreries: s'ils avaient rétabli les vignes, les terres, le jardin, la cuisine ou autre chose, qu'ils en donnassent la preuve, et qu'ils seraient payés de leurs travaux. Que s'ils n'ont fait aucune dépense pour le couvent, pourquoi leur donnerais-je de l'argent? — Nous le pouvons, nous avons la créance, avec le sceau du couvent où est déposée la tête de S. Jacques⁹⁰), qui prouve la dette. — Ce sceau n'est point écriture sacrée, tellement que l'homme n'en puisse faire mille autres semblables, s'il le veut. On écrit tout ce que l'on veut écrire.» Après cela ils partirent, en me regardant de travers. J'allai de nouveau au divan du vizir, à celui du qaziasker, à celui des qadis, et par la grâce de Dieu, j'en fus délivré. Ils ne cessèrent de me poursuivre pendant une année, sans pouvoir obtenir l'argent. Ils me disaient: «Cette somme ne se perdra pas. Par mer, par terre, de gré ou de force, nous l'aurons de toi et de ton monastère. — Dieu est grand, disais-je, et sa miséricorde est infinie.»

Érémia, l'un des procureurs, étant mort, il n'en resta plus que trois. Un jour que j'allais au palais du beg-oghli de Galata, présenter mes devoirs à l'ambassadeur du roi des rois de France⁹¹), j'aperçus la

90) La pièce 507 porte un sceau rond, frappé en rouge. Au centre la Vierge couronnée; au-dessous, deux anges, tenant par les cheveux une tête coupée; plus bas, un plat destiné à recevoir la tête. Autour: «Ceci est le sceau du saint siège de toute l'Arménie où est déposée la tête.»

91) Ferriol, cité par M. Topin, p. 167, 388, dit en effet dans une lettre du 26 ou du 27 décembre 1705, qu'Avétik ayant eu la hardiesse de le venir voir, parce qu'il lui avait donné *la ceinture d'assurance*, il ne le fit pas arrêter alors et se contenta de ses promesses de ne pas inquiéter les catholiques.

sainte image de ce prince, exposée dans les appartements du seigneur ambassadeur. Je la vis et la baisai, désirant et formant le vœu d'être un jour jugé digne de voir de mes propres yeux sa bénie personne, de baiser ses pieds sacrés et de recevoir sa sainte bénédiction; après quoi, ayant vu le roi chrétien, il me paraissait égal de mourir. Je bénis le Christ de m'avoir conduit en ce lieu. Jour et nuit je priai le Dieu de bonté d'inspirer au cœur du saint roi l'heureuse idée de me faire l'honneur de me mander auprès de lui, de m'accorder la faveur de voir sa sainte face, de baiser le talon de ses pieds, qui marchent dans le ciel. Que le seigneur daigne m'accorder le bienfait de sa vue et l'entrée du royaume éternel, dans les siècles des siècles! Amen. Que Dieu accomplisse mon désir, et que je meure ensuite! Amen.

Une fois installé dans la dignité de patriarche de Constantinople (1705), je nommai vékil le vartabied Martiros, avec Tersikahiéa et Haïrapiet, de Balikesra, qui gouvernèrent huit mois sans me montrer un écu et déchainèrent sur moi les créanciers. Abusant de ma confiance, ils s'emparaient de l'argent de leurs collectes et faisaient en mon nom, sans mon autorisation, des levées de deniers. Comme ils n'avaient, tous les deux, qu'une seule volonté, ils attrapaient l'argent pour eux et me chargeaient de la dette. Informé de leur supercherie, je les fis venir et examinai leurs comptes.

Le vékil Martiros recevait par mois 300 piastres, ce qui, au bout de 8 mois, se monta à 2400 et plus. Pour me tromper, il me dit qu'il allait chercher cette

somme, s'enfuit⁹²⁾ et se mit en révolte ouverte, se lia avec les marchands anglais, lui et Haïrapiet, et s'entendit avec leur ambassadeur. Ils se firent fort de lui payer sa créance, disant: «Aidez-nous en ce qui concerne le patriarcat⁹³⁾, nous vous ferons solder la dette du couvent de S.-Jacques.» Ceux-ci, bien joyeux de la proposition, s'empressèrent de faire leurs volontés. Quand les marguilliers des églises payaient leurs taxes, ils les cachaient, sans en rendre compte ni pourvoir aux besoins des églises.

Il se fit une assemblée de plus de 1000 personnes, qui formèrent une plainte au grand-seigneur, contenant que «nos églises sont engagées entre des mains étrangères; au nom de Dieu, dégagez-les.» La requête était signée de leurs noms.

Le vizir me mande, quelques-uns s'enfuient, d'autres sont arrêtés et cinq envoyés à Sakhez — à Chio. Pendant une détention de huit mois, ils ne cessèrent de me faire dire: «Nous ne nous mêlerons plus de rien, travaillez à notre liberté.» Je crus à leur repentir, j'allai chez le vizir et lui écrivis pour leur délivrance. Je l'obtins, et ils allèrent s'entendre avec les autres.

Ce Martiros était fils d'un pauvre chrétien d'Erzen-

92) La fuite de Martiros est annoncée dans une lettre de Varbied à Vrthanès, de Thokhath, du lundi 1^{er} octobre 1154 = 1754, 5 et dans une autre du même à Vrthanès et à Aharon, du 12 octobre de la même année. Avétik venait d'être nommé vékil, Haïrapiet et Khatchatour s'étaient retirés en Roumèlie; pièces 212, 312, mal écrites et pleines de fautes d'orthographe. Quant au lundi indiqué, le premier octobre 1754 v. st. était un dimanche; mais cette légère différence et celles que j'ai déjà notées dans plusieurs dates marquées dans les pièces d'Avétik, je crois qu'elle tiennent à ce que les orientaux commencent leur jour le soir, après le coucher du soleil.

93) Martiros voulait être patriarche, et Haïrapiet procureur. P.

gan, il avait étudié chez moi. Arrivé à l'âge nubile, il s'était marié. Pour parvenir à l'ordre de prêtrise, je lui conférai moi-même le sous-diaconat et le grand diaconat. Dans la suite, sa femme étant morte, il vint à Stambol, au temps de Sultan-Moustafa. Je lui donnai le capuce, le titre de religieux⁹⁴⁾ et l'autorité de var-tabied, et l'envoyai à Smyrne, en qualité de collecteur des revenus ecclésiastiques. A son retour je le fis vékil du patriarche de Stambol: c'est ainsi qu'il a été reconnaissant.

Ayant fait connaître à l'ambassadeur de France que j'avais besoin d'une barque chéthé⁹⁵⁾ pour faire passer ma mère dans la grande ville de Jérusalem, afin qu'il en informât un capitaine de sa connaissance, et que Dieu sauvât ses jours, il envoya un homme au rivage et fit louer une barque, où ma mère monta tranquillement, avec quelques domestiques.

Cependant le deftar-éfendi me demanda l'impôt de l'année prochaine (1706): « Il y a des gens qui désirent ta place et ton titre, me dit-il; donne cet argent, afin que nous obtenions ta confirmation. » Je me re-

94) De Saint Antoine. La plupart des Arméniens sont moines de cet ordre, ou hermites de S. Marc, de S. Sérapion et de S. Grégoire. Mais tous les monastères, y compris Edchmiadzin, sont à S. Antoine, qui est le premier de tous. P.

Cette remarque de Pétis de La Croix, est trop absolue, en ce sens qu'il existe en Arménie des Basilidiens ou religieux de S. Basile; mais il est certain que les Antonins possédaient à Rome, outre le palais Cesi, ou du Saint-Office, servant de résidence au procureur de l'ordre. et de collège pour les enfants, encore un couvent de S.-Grégoire-P'illuminateur, que le gouvernement du roi d'Italie a reconnu, en 1870, comme propriété étrangère, ne devant pas être inquiétée; Nord, mercredi 12 mars 1873.

95) Un allége, dit aussi Chiatta; v. Jal, Dictionnaire de marine.

muai pour faire un emprunt de 1200 piastres⁹⁶), que je donnai, et restai paisible dans mon logis. Quelques jours après, j'appris que le vartabied Martiros, Haïrapiet et les marguilliers déposés, ainsi que les marchands anglais, le drogman de l'ambassadeur et ceux à qui ils avaient fourni des sommes, dont ils avaient acquis des maisons, des boutiques, des propriétés, s'entendaient pour faire peser ces dettes sur les monastères; que leurs parents et adhérents, qu'enfin les gens bigames qui, sur mes exhortations, avaient renvoyé leur deuxième épouse, s'étaient accordés tous ensemble, pour présenter une requête au grand-seigneur, portant que j'avais fourvoyé la secte des Arméniens, comme font les Francs⁹⁷), et qu'ils ne voulaient pas de moi pour leur pasteur. «Voici le vartabied Martiros, il est bon Arménien, il nous convient, nous le demandons pour patriarche.» La chose traîna en longueur, et on leur dit: «Laissez, nous pourrions bien vous satisfaire.»

96) Le patriarche donne actuellement 1265 piastres au grand-seigneur. P.

Relativement à la somme que devait payer Avétik, il y a quelques indications officielles. Dans les pièces turques 82, 83, datées 1114 H. — 1702, 3, se rapportant à sa première nomination au patriarcat de Jérusalem, après la mort de Minas, il est dit qu'il a dû payer 10,900 akhtché, 90 piastres = 270 fr. En 1116 H. — 1704, 5, on lui demanda la même somme pour sa seconde nomination; p. 84, turque. Dans la pièce 79, turque, pour remplacer le patriarche Nersès à Constantinople, il s'engagea à payer 100,000 akhtchas ou aspres = 916 piastres = 2748 fr. Pétis a écrit entre parenthèse 5000 fr.; moi, je m'en rapporte à ma note ci-dessus.

97) Jusqu'ici la requête est moitié en turk, moitié en arménien. Martiros fut trouvé installé dans la maison du patriarcat, par un messenger que le vartabied Ahron envoyait avec une lettre pour Avétik, en 1153 arm. = 1703, 4. Mais peu après, Avétik fut rappelé et rentra dans son siège, avec l'administration de la paroisse de S.-Jean-Chrysostôme; pièce 291.

Dès avant cela, l'ambassadeur anglais avait envoyé des présents, par son drogman, au kiaïa du vizir, Osman-aga, qui lui dit: «Ils n'ont qu'à présenter requête au grand-seigneur.» Informé de cela, je vins et redemandai mon argent au defterdar, puisqu'il nommait un autre titulaire; que moi, j'irais à Jérusalem dans quatre mois, au commencement de l'année⁹⁸); que je ne tiendrais pas compte des quatre mois jusqu'au nouvel an; mais que j'avais emprunté dernièrement de l'argent, pour le lui donner; qu'il me le rendit, afin que je m'acquittasse envers les propriétaires.» Il me répondit: «Je consulterai le vizir; s'il y consent, et qu'il me dise de rendre l'argent, qu'il le permet, je le restituerai.»

Tout-à-coup, le lendemain (13 février 1706), deux tchaouch du divan arrivent⁹⁹), porteurs de ce firman: «Conduisez Avétik, patriarche déposé, à Bohdja-Ada — Ténédos, dont le château lui servira de prison; il ne sera pas relâché sans mon ordre exprès.» En huit jours j'arrivai, accompagné de quatre domestiques, à Ténédos, accablé de cette épreuve que m'avaient attirée mes péchés.¹⁰⁰)

98) Le commencement de l'année s'entend de l'année 1156, qui devait s'ouvrir le jeudi 26 septembre 1706.

99) Avétik fut déposé le 25 février 1706, M. Topin, p. 168: la différence entre ces deux indications provient de celle des styles. Ce fut encore l'intervention et les manœuvres de Ferriol qui firent déposer et exiler Avétik; Marius Topin, L'homme au masque de fer, p. 167; Corresp. 17 sept. 1705 — 25 févr. 1706.

Pièce 256^{bis} sans date: Avétik prétend avoir été déposé à la requête du prêtre Ovanès Bochko, de Ter Manouel, de Sahac Baladian Tchakhmakh et d'Oussa Markar, et amené par le tchaouch Souleïman, de Scutari à Bohdja-Adasi.

100) Le P. Tchamitch raconte à sa manière la déconfiture d'Avétik. Suivant lui, ce personnage, après sa dernière mésaventure et

On s'en prenait à mon attachement aux Francs, parce que pendant la messe je mêlais de l'eau au vin dans le calice. Martiros, mon serviteur, le savait; car lorsque les Arméniens font le Mémento, l'on tire le rideau, et le peuple ne voit pas ce qui se passe: ainsi cela ne pouvait pas exciter de trouble. C'était alors que je faisais le mélange, en cachette, et je n'en parlais qu'à ceux qui dépendaient de moi¹⁰¹). Seconde-ment, un autre grief de *francisation*, c'était que les Arméniens, disait-on, soutiennent que le S.-Esprit procède du Père mystérieusement et reçoit du Fils, d'une manière ineffable, et que moi je disais Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, selon S. Épi-

sa réinstallation à Constantinople et à Jérusalem, reprit bientôt ses anciennes allures, et se mit à tourmenter, à rançonner les Arméniens, toujours sous prétexte de francisation; s'en étant pris à un protégé de l'ambassade française, celui-ci eut recours à l'ambassadeur, qui le dénonça au vizir: alors ce fut un déchainement universel, et lui-même fut accusé de tendances antigrégoriennes, expédié à Ténédos. De là il passa à Malte, à Messine, à Marseille, se lia d'amitié avec les capucins et adopta les rites des Francs, qui le traitèrent avec beaucoup d'égards. Il se fit même capucin, et mourut là fort saintement. La suite de ce travail fera voir que le bon père n'avait pas été exactement renseigné, bien qu'il dise avoir puisé ses notices dans les écrits d'un certain Érémiā, auteur de beaucoup d'écrits, en prose et en vers, et notamment d'une histoire de son temps jusqu'en 1691, continuée par Tirats ou Malakia Djévahirdji jusqu'en 1708.

101) Ce qui prouve le peu de sincérité d'Avétik, c'est que dans la pièce 252, adressée par lui au catholicos Nahapiet, en parlant des circonstances de sa première nomination au patriarcat, il reproche précisément à Minas, patriarche de Jérusalem, de faire le même mélange d'eau dans le vin à consacrer. D'ailleurs on a vu plus haut les effusions de sa tendresse envers le roi de France. Il n'est donc pas étonnant que ses ennemis lui reprochassent ses tendances franques, tandis que lui, au dire de Tchamitch, faisait grand bruit de sa haine contre les Francs et contre leurs adhérents.

phane; mais j'ignorais, à cet égard, les livres et enseignements des Francs.

Je désirais aller à Rome, me soumettre au saint pape, recevoir sa bénédiction et m'instruire de toutes les règles et croyances de son église, car je ne pouvais les connaître autrement. C'était pour cela que j'allais à Jérusalem, que j'avais envoyé des lettres et des messagers aux villes et aux évêques, les engageant à se réunir à Jérusalem, pour aller en leur compagnie vers la sublime ville mère des églises, siège apostolique des apôtres Pierre et Paul, que Notre-Seigneur J.-C. conserve inébranlables, dans les siècles éternels! Amen.

Triste, éploré comme Adam exilé du paradis, je restai deux mois à Bohdja-Ada et adressai cette requête au grand-seigneur, à Constantinople: «Daignez m'accorder la liberté et la permission d'aller à Jérusalem.» Un matin, au lever du soleil, c'était le dimanche (7 avril 1706)¹⁰², un tchaouch du vizir se présente, ayant un firman de liberté et de permission d'aller à Jérusalem, avec ordre de m'accompagner jusqu'à Rhodes. Je partis, non sans bénir et adorer la S^e-Trinité, Père, Fils et S.-Esprit; Amen. Joyeux, avec un seul valet, j'arrivai en quatre jours¹⁰³) à Chio. Nous y restâmes 3 jours, faute de vaisseau préparé, car il n'y avait qu'un grand bâtiment cor-

102) Je supplée cette date d'après la pièce 206, qui se trouvera dans les documents: ainsi j'ai eu raison de fixer plus haut son départ de Constantinople au 13 février 1706.

103) En trois jours, d'après l'itinéraire turk, pièce 206, confusion de chiffres très facile à faire en lettres arméniennes numériques. Le valet d'Avétik, nommé Sargis, avait 17 ans et présentement, en 1711, il en a 21. P.

saire anglais, qui avait pris trois vaisseaux français, chargés de blé. Ce blé avait été expédié à Chio et les vaisseaux vendus. J'étais dans les transes, et mon cœur tremblait sans cesse, parce que l'ambassadeur anglais m'avait dit qu'il exigerait de moi sa créance n'importe comment, sur terre et sur mer. Je ne cessais de prier Dieu et de lui demander de me préserver de toute rencontre avec ces gens.

Le troisième jour il vint une tartane chétive, qui se tenait loin du port, par crainte du corsaire. Le capitaine vint à nous, dans son canot. Le tchaouch demanda : « Qui êtes-vous ? — Français. — Où allez-vous ? — A l'île de Rhodes, de là en France. — Puisque vous êtes Français, nous nous fions à vous ; notre souverain est en paix avec le roi, et il n'y a pas de guerre entre nous. Les corsaires maltais ne nous attraperont pas, ainsi nous naviguerons paisiblement. D'ailleurs, je ne croyais pas qu'un chrétien pût mentir. » Combien voulez-vous pour aller à Rhodes ? — Une pièce d'or par personne. Vous aurez à boire et à manger jusqu'à votre arrivée. » Je tirai trois pièces d'or, que je payai, et nous nous embarquâmes avec empressement, pour ne pas être aperçus par le corsaire anglais.

Sur les deux heures de nuit, il se mit en mer, tendit ses voiles et commença sa course. Nous voguâmes le jour et la nuit, et arrivâmes à un port dont je ne sais pas le nom ¹⁰⁴), appartenant à Venise. Il prit en ce lieu des provisions, des vivres et tout ce qu'il lui fallait. Le lendemain, au point du jour, nous arri-

104) L'île de Tine, suivant une note de Pétis.

vâmer à Deghermanlik ¹⁰⁵), où le tchaouch dit: «Je descends à terre; de peur de tromperie, et je vais voir en quel lieu nous sommes.» Ils descendirent de compagnie, lui et le capitaine, mais celui-ci revint, et le tchaouch ne parut pas. Le capitaine leva l'ancre, puis mit à la voile et s'avança au large. Ne sachant pas la langue, je demandai par signes «Où est le tchaouch?» Celui-ci dit: «Il reviendra.» Je vis que nous quitions la terre, et je demeurai consterné.

Le lendemain nous arrivâmes à une petite île; il mit dehors mon domestique Sargis, en le poussant de force, et le jeta dans l'île ¹⁰⁶). Je restai dans l'épouvante, en pensant qu'après avoir chassé le tchaouch, ainsi qu'il faisait de mon compagnon, il ne lui restait plus qu'à me prendre et à me jeter à l'eau, à me tuer ou me faire esclave. Pour m'assurer s'il était chrétien, je lui montrai ma croix pectorale, afin que la vue de ce signe révéral du Sauveur l'empêchât d'attenter à ma liberté. Il me prit ma croix, une malle en cuir de mouton ¹⁰⁷), fermée à serrure, où j'avais mis deux bagues, l'une en diamant, l'autre en émeraudes, signe de l'épiscopat, que le catholicos Eghiazar m'avait donnée; 188 pièces d'or, qui étaient dans une bourse en toile cirée ¹⁰⁸), une montre, qui était dans mon sein; sept paquets de linge, 17 mouchoirs brodés d'or, fermés d'une petite serrure, dont je gardais la clef; il prit aussi ma valise et la porta dans sa chambre.

105) Milo ou Miconi, car il y a cette variante dans les notes de Pétis. Milo est répété deux fois.

106) Porto-Caillo, sur l'île de Sernis, à la hauteur de Tine et de Miconi. P.

107) Terski hédjibès; pour mettre sur un cheval.

108) Mouchaba ksaq.

J'avais entendu dire que les Français ne mentent pas, que quand les corsaires rencontrent un chrétien, qui fait le signe de la croix, ils ne le pillent pas; mais il n'eut pitié ni de la croix ni de mes larmes. Arrivés à Mouthan—Modon—il ne m'y débarqua point, mais j'espérais que, comme j'avais désiré aller à Rome, visiter le tombeau des SS. apôtres Pierre et Paul, ils avaient porté à Dieu ma prière, et je me consolai par ce doux espoir. J'entendais qu'ils parlaient en arrière, mais j'ignorais ce qu'ils disaient, j'étais comme stupide et insensible, au milieu de la mer, et abîmé d'inquiétudes.

Nous naviguâmes pendant la nuit et rencontrâmes vers le matin la flotte de Venise. On tira un coup de canon. Le capitaine descendit dans son canot, alla voir et saluer le commandant, sans que je susse ce qu'ils disaient. Étant revenu, il ne s'arrêta plus en aucun lieu ¹⁰⁹), jusqu'à Messine. Un chrétien étant mort en mer, nous récitâmes sur lui les prières du repos des trépassés, et dîmes le Miserere. La nuit suivante nous arrivâmes à Messine, et il me déposa au lazaret, mardi (30 avril 1706).

On n'y savait pas ma langue, et j'ignorais celle du pays. Le capitaine sortit et dit je ne sais quelles paroles, cependant les Messinois me donnèrent une chambre. Les gens du lazaret ne m'approchaient pas, et si j'allais à eux, ils s'enfuyaient. Je m'appro-

109) Avétik ne mentionne pas une courte station faite par lui à Gênes, par suite d'un gros temps, et qui lui donna le moyen d'écrire à ses amis de Constantinople; toutefois sa lettre fut vendue à Ferriol, par celui qui s'en était chargé; M. Topin, p. 169: on trouvera une pièce de ce genre dans les documents arméniens.

chai d'un autre, ils s'enfuit également. Quand la nuit vint, je fus stupéfait que l'on ferma la porte sur moi. Au point du jour on ouvrit la porte de toutes les chambres, excepté la mienne.

Au bout de deux jours les gens du magistrat arrivèrent, ainsi que le consul de France. «Avez-vous de l'argent? me demanda-t-on. Je n'en ai pas, dis-je, tout ce que je possédais m'a été pris par le capitaine. Ne craignez rien, votre argent n'est pas perdu. J'étais sans ressources, et mes yeux versaient des larmes sans fin. On m'amena un homme: «Cet homme aura soin de vous, il cuira votre nourriture, lavera vos vêtements, et tout ce qui sera nécessaire pour votre dépense sera fourni par le consul français.»

Je remerciai le Tout-Puissant, qui m'avait préparé une table en face de mes ennemis; je ne cessais de bénir le consul de France et son vénérable monarque. On m'apporta une chaîne de fer, en me disant: «Quand il fera nuit, cet homme vous mettra cette chaîne de fer aux pieds, et en gardera la clef.» Je baisai le fer et le portai à mes yeux, rendant gloire à Notre-Seigneur J.-C. et versant des larmes. Pendant 40 jours, on me mit cette chaîne de fer, le matin on me l'ôtait. Je bénis Dieu, disant: «Dèce et Dioclétien sont morts, il n'y a plus personne qui persécute les chrétiens, afin qu'ils reçoivent de J.-C. une plus grande récompense, mais ce sont des chrétiens qui me tourmentent. Je suis tombé des honneurs du pontificat dans les rigueurs de l'exil, en punition de mes péchés. Pendant deux mois j'ai été dans les prisons des Turks, mais je n'y ai pas subi 40 jours de chaîne.»

Des médecins et deux hommes vinrent, qui virent

que je n'avais rien de pestiféré sous les aisselles ni dans mes aînes, je compris alors que cela se faisait par crainte de la peste. Ma porte fut ouverte, et l'on me permit de sortir, de fréquenter les hommes et de converser avec eux. Je me promenais jusqu'au soir, suivi de mon gardien, et passais la nuit dans ma chambre; si l'on m'interrogeait, je ne répondais pas, tant mes yeux étaient effrayés. C'est ainsi que me traita le corsaire, et que ces gens en agirent avec moi, cela est bien contraire à l'Évangile du salut et bien peu convenable à des chrétiens. Mais c'est pour mes péchés que j'ai été exilé, que je suis tombé aux mains d'un brigand, que j'ai été emprisonné. Mes pieds s'étaient gonflés dans les fers; pauvre étranger, j'étais comme une souche sans valeur.

Après un séjour de 5 mois, il arriva un petit bâtiment, où il y avait des Napolitains, des Zanthiens, des marchands grecs, de Constantinople. Ceux de Napoli me racontèrent, au sujet de Sargis, mon enfant: «Nous avons vu à la porte de l'église votre jeune enfant, le petit Sargis, pleurant amèrement d'avoir été chassé et dépouillé par des marins, et de ne pas savoir ce qu'était devenu son vartabied. Je me réjouis de savoir qu'il vivait, et qu'il était arrivé à un lieu habité. Ceux de Stambol me dirent: «Après votre départ il y a eu beaucoup de bruit entre les Francs et les Arméniens, et des dissensions sérieuses se sont élevées au sujet de la religion.» Quant aux marchands de Chio, ils me racontèrent que le patriarche grec du lieu avait eu un grand procès avec les catholiques romains, de la nation de Venise, et que sept ou huit individus avaient été jetés en prison, pour être mis à

mort; que les Grecs avaient été privés de leurs églises, par des gens qui n'allaient pas aux leurs. ¹¹⁰⁾

Je restai à Messine cinq mois. On devait m'envoyer à Palerme, mais le roi d'Espagne, à qui Dieu conserve la vie! écrivit et manda que l'on m'envoyât au sublime empereur de France; d'autres disent que ce fut le seigneur ambassadeur qui écrivit de Constantinople que l'on m'envoyât en France. Je n'en sais rien. Une tartane chargée de blé allant à Marseille, le consul de France m'y déposa (le 18 décembre ¹¹¹⁾). Nous mîmes un mois à aller à Marseille. Alors on me jeta dans la prison des malfaiteurs, condamnés aux travaux forcés, chargé de chaînes de fer, enclavées à un mur voisin et rivées à coups de marteau, on me rasa la barbe et la couronne de prêtre, contre l'usage de notre nation arménienne, qui ne coupe point la barbe, une fois poussée. Ne l'ayant jamais fait, ce fut pour moi un grand chagrin. On me dépouilla de ce qui me restait de hardes, de papiers et de lettres. Quand la 2^e heure du soir fut passée, on vint détacher mes fers, et l'on me jeta dans un profond cachot, où je restai 40 jours, dans l'affliction.

Il vint alors un drogman, porteur de cette bonne nouvelle: «Notre grand roi ordonne que vous alliez à Paris, d'où l'on vous renverra dans votre pays.» Je

110) Il s'agit d'une querelle où les jésuites eurent une grande part, et dont les détails, souvent répétés, occupent beaucoup de place dans la correspondance de M. de Ferriol. Comme c'est une affaire entièrement religieuse, je n'ai pas cru devoir m'en occuper.

111) Cette date est celle où, d'après une note de Pétis de La-croix, à la fin du catalogue des pièces turques, Avétik arriva en France; dans ce cas, au lieu de 5 mois, il aurait fait sept mois de séjour à Messine: savoir, 40 jours au lazaret et cinq mois en sus.

fus joyeux et bénis le roi, en versant des larmes. Le seigneur intendant me fournit un justaucorps, quatre chemises, une paire de bas, une paire de souliers, une perruque, un chapeau ¹¹²), un manteau pour la pluie. Un chrétien, nommé M. Nébi, avec deux jeunes hommes, me mirent dans une chaise et m'emmenèrent. Je pensais que l'on me conduisait à Paris, mais en effet on me mena au couvent de S.-Michel, dont Dieu récompense le roi, en prolongeant ses jours! J'y restai trois ans (1707 — 1709). Il y avait un excellent homme, le père prieur; un frère, nommé Djoulen, m'apportait à manger et à boire, mais il était très méchant et me persécutait beaucoup, sans que l'on sût rien de sa façon d'agir.

J'observai pendant six mois les jeûnes et abstinences, comme j'avais l'habitude de le faire depuis ma jeunesse, suivant les rites de l'Arménie. Il y avait une petite ouverture à ma porte; quatre et cinq fois par jour le frère venait se moquer de moi et m'injurier, et, se mettant en colère, il m'appelait hérétique, schismatique; sans savoir comment ces noms pouvaient me convenir, je me doutais pourtant de ce que c'est qu'hérétique, car nous appelons ainsi les dissidents: Arius, Macédon, Nestor. Ces expressions me chagrinaient beaucoup, quoique je n'entendisse pas la langue. Je pleurais jour et nuit, par l'effet de ma douleur, et demeurai deux ou trois jours sans manger. On me donna ensuite une image de la sainte Vierge Marie, une image du crucifiment, une croix,

112) Quelques-uns de ces noms sont simplement transcrits: djusdicor, chamik.

de l'eau bénite, afin que je me consolasse avec ces objets de la méchanceté des hommes. Lui, il m'enleva ces images. La nuit, j'étais sans lumière, dans l'obscurité la plus complète. Quand le père prieur devait venir, Djoulen m'ouvrait bien vite la porte et la fenêtre, m'apportait les images et la croix.

Je lui demandais, pourquoi il m'appelait ainsi : « Apprends-moi le catholicisme, afin que je l'embrasse, et que tu cesses de me traiter d'hérétique. — Les jours de jeûne, tu ne bois ni ne manges. Tu es hérétique, schismatique. — Voilà qui est bien, le péché sera sur sa tête. » Je mangeai désormais ce que l'on m'apportait. Il y avait avec moi, dans la prison, un monsieur prisonnier, qui, durant la grande quarantaine, mangeait du poulet et du pigeon, et me jetait les os par ma fenêtre, je m'étonnais qu'ils enfreignissent ainsi la loi; chaque matin il attendait que je parusse et me jetait son urine sur la tête. Je m'en plaignis au surveillant et au père prieur, pour que cela n'eût plus lieu : que Dieu leur pardonne leur péché ! car Djoulen fut envoyé ailleurs, et j'eus du repos. Ce fut le père Frantchesk Bac qui me servit. Je suis reconnaissant, les frères du couvent sont saints et pieux. Dieu les conserve en paix !

Après trois ans, un mercredi 8 du mois de janvier 1710 (n. st.)¹¹³⁾, il vint trois hommes, envoyés par le roi, qui me conduisirent dans la grande ville de Paris, où l'on me mit dans une prison secrète. J'éprouvais une extrême faiblesse d'estomac, et par suite

113) Cette date si positive ne permet pas d'admettre celle du 18 décembre 1709, que M. Topin, p. 196, suppose être celle de l'entrée d'Avetik à la Bastille.

de mes fatigues, j'étais très affligé, la nuit, d'un gros rhume. Le seigneur gouverneur était plein de bonté et de charité, toujours me demandant ce qui me plaisait: il m'envoya un médecin. Dieu protège les jours du roi et du seigneur ministre, pour avoir ordonné que le médecin me procurât toute espèce de remèdes! Je guéris.

Quand je fus resté 40 jours dans la prison secrète, il vint un ordre du roi. Je suis dans une prison d'expiation ¹¹⁴). Maintenant, que Dieu me préserve de péché. J'ignore ce qui adviendra à cette tête noire. Je sais et suis convaincu que tous ces maux m'ont été attirés par mes péchés innombrables; car mes iniquités se sont multipliées à l'infini, comme les sables de la mer. J'étais ambitieux et plein d'orgueil spirituel; j'ai négligé les préceptes et ordonnances du Seigneur, pour suivre mes fantaisies et caprices.

Gloire au Dieu tout-puissant, qui a permis que je fusse en proie à tant de maux pendant quatre ans, deux mois et demi ¹¹⁵). Je crois que mes souffrances ne sont pas perdues, puisque Notre-Seigneur J.-C. a dit qu'il ne se perdrait pas un cheveu de notre tête. Tout ce que l'ennemi m'a fait jusqu'à ce jour, tous les chagrins et douleurs que j'ai endurés, par trahison, mauvais traitements, colère, pillage, spoliation,

114) Ceci est bien la preuve que la présente Autobiographie a été écrite après la sortie d'Avétik du secret de la Bastille, lorsqu'il se trouvait dans un état de demi-liberté.

115) Si nous commençons les douleurs d'Avétik au 13 février 1706, époque où il dut quitter Constantinople, nous trouvons qu'il a dû achever sa narration vers la fin d'avril 1710, pour remplir l'espace de temps ici indiqué, encore faut-il tenir compte du temps employé aux voyages.

mépris, méchant vouloir, dont j'ai été l'objet : que Dieu le pardonne à mes ennemis et ne s'en souviennne pas au jour de la rétribution ! Amen.

Je renonce de grand coeur et avec joie aux honneurs que les Turks peuvent accorder : le patriarcat de Constantinople, celui de Jérusalem, sous l'autorité des Turks, ne sont point l'objet de mes désirs. Je ne souhaite ni ne recevrai les grandeurs. En foi de ma parole je signe ici mon nom, et je prends à témoins les légions d'anges du ciel et les saints de la terre, en présence de notre redoutable Seigneur J.-C., car l'on ne peut servir deux maîtres. En me livrant aux grandeurs du monde, j'ai perdu mon âme. Désormais je ne cherche plus que la voie du salut, je ne veux plus que trouver la voie droite de la vie et marcher sur les traces de Notre-Seigneur J.-C. Je désire avec ardeur la gloire du royaume céleste, qui n'aura pas de fin dans les siècles des siècles.

A la suite de son Autobiographie Avétik a consigné, sous le titre de Seconde partie, mis en tête par Pétis, l'expression de ses pensées habituelles, tant en vers qu'en prose. Ce sont principalement des prières à Dieu et aux saints, où la résignation à son triste sort et l'aveu de ses fautes passées n'empêche pas le retour d'un même refrain : « Seigneur, délivrez Avétik. »

Plus loin, il se livre à une excursion théologique sur l'histoire du schisme arménien. «Étant, dit-il, dans ma prison, j'éprouvais de grandes incertitudes au sujet de la religion des Francs. Dieu prolonge les jours du roi et du ministre, pour m'avoir envoyé un livre de théologie, c'est ainsi qu'ils appellent l'explication de la doctrine chrétienne.» Par les titres des

chapitres qu'il donne immédiatement, on voit qu'il a en vue l'ouvrage du cardinal Bellarmin, traduit dans toutes les langues, et notamment en géorgien, à l'usage des missionnaires. Reconnaissant donc que les Français sont des chrétiens très orthodoxes, il souhaite ardemment se soumettre au saint pape, vicaire de J.-C., successeur des SS. Pierre et Paul, et aux prescriptions de la Ste. église de Rome.

Nos ancêtres, ajoute-t-il, se sont séparés de cette église; les Arméniens sont captifs au milieu des Turks, ils n'ont pas de roi qui les tienne dans la bonne voie, et le patriarche d'Edchmiadzin est sans autorité. Avant le St. concile de Nicée tout était en confusion, parce qu'il n'y avait pas de chef unique. Constantin donc assembla un concile de 318 pères, qui anathématisa les dissidents, tels qu'Arius, Macédon, Sabellius, Eutychès et leurs adhérents¹¹⁶). Quant aux Arméniens, faute de centre national, ils tombent dans diverses erreurs. Par exemple ils n'admettent pas que le St.-Esprit procède du Père et du Fils; ils ne mêlent pas d'eau dans le vin du St. sacrifice de la messe; durant le carême et les jours de jeûne, ils ne disent la messe que les samedi et dimanche; après avoir communié, le prêtre distribue aux séculiers le corps et le sang de J.-C. Pour lui, il renonce à ces habitudes, et demande à être admis à la célébration des admirables¹¹⁷) jours de fêtes. Il anathématise ses anciennes croyances, transcrit le symbole de Nicée,

116) Macédon est postérieur au concile de Nicée; il fut patriarche en 350. Eutychès vécut 100 ans plus tard.

117) Les Géorgiens nomment aussi les fêtes ღღესსწუელი «jour admirable.»

toutefois sans la déclaration de la Procession, qui n'y a été introduite que beaucoup plus tard Il termine par une confession de ses péchés, en termes généraux, adressée au pape, et par la demande d'être renvoyé dans son pays, promettant de ne pas aller à Constantinople, de peur qu'il ne s'y élève des troubles à cause de lui. Enfin il expose le désir d'être admis par le cardinal archevêque de Paris à la communion de la foi catholique «désir qui était dans son coeur dès l'enfance,» et par des remerciements au seigneur gouverneur de la Bastille pour ses bontés. Il voudrait pouvoir sortir dans la ville, accompagné d'une ou deux personnes.

Sceau: Avétik vartabied.

J'ai assez parlé, pardonnez-moi; *fini*¹¹⁸). J'ai la tête malade.

Conformément à son voeu, le cardinal archevêque de Paris reçut l'abjuration d'Avétik le 22 septembre 1710; peu après, le nouveau converti eut la permission d'aller loger chez son interprète M. Pétis de Lacroix, et écrivit le 24 décembre de la même année à M. de Pontchartrain, pour le remercier de sa visite et de sa mise en liberté. Dès-lors il fréquenta les églises et, tant qu'il ne put célébrer la messe, l'entendit régulièrement et participa aux sacrements de pénitence et d'eucharistie. Le 30 mars 1711, il obtint la faculté de dire la messe¹¹⁹), dans la chapelle intérieure

118) Ce mot est écrit en grosses lettres françaises, de la main de l'auteur lui-même. Traduit par Pétis, le 30 avril 1710.

119) Ainsi l'ordination reçue des chefs du clergé arménien était regardée par le clergé romain comme légitime et suffisante; ce que l'on verra plus bas pour les rites de l'église arménienne. S'il faut en croire M. Topin, p. 394, non-seulement Avétik aurait fait abjuration

des carmes déchaux, Pétis, la lui servant dans sa langue. Il mourut enfin le 21 juillet de la même année épuisé par les fatigues de sa carrière si agitée et par les imprudences de son régime. Son corps fut honorablement déposé dans le choeur de l'église de St.-Sulpice, sa paroisse, où j'ai fait, dans le temps, d'inutiles recherches pour savoir ce qu'est devenue la pierre sépulcrale qui le recouvrait.

Seconde partie; pièces justificatives.

Pour établir, pièces en main, la chronologie des faits et en même temps en déterminer le caractère, je me propose d'abord de donner des extraits textuels ou des analyses des lettres du marquis de Ferriol¹⁾, ambassadeur de France à Constantinople, et les actes authentiques, de la main même d'Avétik, et des autorités françaises, complétant son Autobiographie. Après quoi je présenterai l'analyse et parfois la traduction complète des nombreux documents formant le dossier de l'ex-patriarche de Constantinople et de Jérusalem. J'ai déjà, dans le cours du récit, donné les indications du P. Tchamitch; avec celles de l'ambassadeur et des autres personnages qui ont coopéré à l'action; le lecteur verra quelle opinion il est possible de se former tant sur l'acteur principal que sur les autres, et

«le 25 sept. 1710,» mais encore il aurait «été sacré prêtre dans l'église Notre-Dame de Paris.» Ceci me paraît extraordinaire, bien qu'attesté par la Corresp. administr. sous Louis XIV, par Depping, p. IX.

1) Mes extraits proviennent des volumes de la correspondance de M. de Ferriol, 1699—1700, 1700—1702, 1703—1704, 1705—1706, 1706—1708; Suppl. 1699—1702, dont je n'ai pas transcrit les N^{os}.

combien étaient misérables, d'une part, les Arméniens, dégradés par le despotisme brutal des autorités osmanlies, excentriques et condamnables, de l'autre, les excès de zèle du représentant du roi très chrétien et des missionnaires exerçant leur propagande irréféchie en orient.

Voici d'abord, d'après le P. Tchamitch, les séries des patriarches arméniens de Constantinople et de Jérusalem, durant les années de la vie active d'Avétik.

Patriarches de Constantinople.

- 1694 Ephrem, de Qaphan, pour la 2^o fois, 3 a. 6 m.
- 1698 Melkisetht Soubhi, 1 a. 3 m., vulg. Soupy.
- 1699 Mkhithar le Kourde, 1 a. 2 m.
- 1700 Melkisetht, pour la 2^o fois, 9 m.
- 1700 Ephrem, pour la 3^o fois, 10 m.
- 1701 Avétik d'Erzengan, 1 a. 8. m.; en même temps à Jérusalem.
- 1703 Galoust Caïdzac, 10 m.
- 1704 Nersès de Constantinople, 4 m.; Avétik, 1 a.
- 1705 Matthéos Sari, de Césarée, ex-patriarche de Sis; pour la 2^o fois.
- 1706 Martiros, 4 m.
- 1706 Mikhael de Kharberd, 8 m.
- 1707 Sahac d'Eboutchéi, 8 m.
- 1707 Jean de Smyrne, vicaire d'Avétik, 1 a.
- 1708 Sahac, pour la 2^o fois, 5 a. 3 m.

14 mutations en 13 ans.

Patriarches de Jérusalem.

- 1689 Minas d'Amid, tantôt seul, tantôt avec Galoust Caïdzac, et le vartabied Iohannès, 12 a.
- 1701 Avétik, 1 a. 8 m.

1703 Minas, 1 a. 6 m., ayant pour collègue Grigor Pidzac, ex-catholicos de Sis.

1704 Avétik de nouveau, 1 a.; depuis lors, pendant 11 a., les patriarches de Constantinople exerçaient la même autorité à Jérusalem, du moins par un vicaire.

1705 Mathéos de Césarée, 2 m.

1706 Martiros, 4 m.

1706 Mikhael de Kharberd, 8 m.

1707 Sahac, 8 m.

1707 Jean de Smyrne, 1 a.

1708 Sahac, de nouveau, 6 a.

9 mutations en 8 a.²⁾

M. de Ferriol³⁾ partit de Toulon le 28 juillet 1699, relâcha à Malte le 9 août, puis à Candie et dans diverses îles de l'Archipel, passa à Smyrne et entra dans le port de Constantinople le 11 décembre⁴⁾. S'étant présenté le 5 janvier 1700 à l'audience du

2) Le triste état du clergé et de la nation arménienne, à Jérusalem, comme à Constantinople, est décrit dans les termes les plus énergiques par Arakel, au ch. XXV de son histoire. Notamment à Constantinople, durant dix-huit années, 1635—1653, les dissensions, les rivalités, la corruption, l'achat des hauts emplois ecclésiastiques étaient arrivés à un tel excès, que le catholicos Philippos dut se rendre dans cette ville en 1101 = 1651, pour y mettre un terme et acquitter les dettes énormes qui pesaient sur la communauté, par suite d'une mauvaise gestion des affaires.

3) Le nom de famille de ce personnage est écrit ainsi, plus généralement que Fériol. La Nouvelle biographie univ. porte la 1^{re} variante, qui se voit aussi partout dans l'Hist. général. et hérald. des pairs de France; la 2^e, dans la Biogr. univ. de Michaud. Outre cela, il est plus habituellement qualifié de *marquis*. La Biogr. de Michaud le nomme Charles, comte de Fériol; la Nouv. biogr. « Marquis d'Argental, comte de Ferriol. » Il fut révoqué en 1710.

4) Biogr. univ.: « Le 1^{er} décembre. » Lamotraye, I, 267, dit qu'il arriva le 1^{er} décembre.

grand-seigneur, il refusa de quitter son épée, quoique ce fût l'usage, ne fut pas reçu, ses présents refusés, et ne fut jamais admis à l'audience du grand-seigneur. Après 1710 il devint tellement excentrique et même fou, qu'il fallut le remplacer par M. Désalleurs; Correspondance turque, 1699.

Voici maintenant la propre correspondance de ce personnage; quelques passages importants de ses lettres, qui m'avaient échappé, sont rapportés dans l'ouvrage de M. Marius Tôpin, L'homme au masque de fer, Paris, 1870, p. 161 — 167, et déjà visés par moi dans l'Autobiographie du patriarche.

1700.

14 janvier 1700. Lettre au sujet de quatre Arméniens de Babylone, qui ont réclamé la protection de S. M., Mémoire et supplique de ces Arméniens.

Maurocordato dit que le mufty Fézullah se souvenait toujours d'une injure à lui faite par les catholiques, à Erzroum, et qu'il ferait tout pour s'en venger.

1701.

3 septembre 1701. Je ne pense pas que l'on puisse espérer de rétablir les églises de Chio après ce qui vient d'arriver aux Arméniens catholiques. Il s'est élevé contre eux la plus cruelle persécution que jamais les Turks aient faite aux chrétiens. Leur patriarche (Melkisetht Soubhi, vulg. Soupi) a été mis aux galères, avec une infinité de prêtres et de séculiers, on cherche partout ceux qui se sont mis à couvert, pour leur faire le même traitement, et le grand-vizir a envoyé 25 commandements dans les principales villes de l'empire, pour faire rentrer les Arméniens

qui s'étaient faits catholiques dans leur ancienne hérésie. Cette persécution est l'ouvrage du mufty, ennemi déclaré des Francs et tout-puissant sur l'esprit du grand-seigneur. Il en a fait une affaire d'état, disant que nos missionnaires ne s'occupaient qu'à pervertir les sujets du grand-seigneur, pour en faire au pape et aux autres puissances chrétiennes qui pouvaient attaquer cet empire.

J'ai rendu aux Arméniens tous les services qui ont dépendu de moi; j'ai réfugié les principaux, et je puis dire que le caïmacam de Constantinople a fort adouci ses ordres à ma considération, et que je l'ai mis en état de ne les exécuter qu'à regret, et d'en retrancher souvent les plus rigoureuses parties.

J'ai aussi écrit une lettre sur ce sujet au grand-vizir, dont je joins la copie; il y a fait une réponse fort honnête, pour entrer en matière: comme il n'agit que par les organes du mufty, qui se soutient par son crédit, il n'a pas laissé de donner encore des ordres très sévères contre les Arméniens. Ce feu est violent dans sa puissance, et je suis persuadé qu'il aura des suites très fâcheuses.

Je n'ai pas pu me déclarer ouvertement pour les Arméniens, parce que c'était une querelle entre le grand-seigneur et ses sujets..., et je ne désespère pas, quand ce feu sera un peu apaisé, de tirer des galères la plus grande partie de ceux qui y sont. Suit un Mémoire, où les faits sont exposés.

22 octobre 1701. Traduction française d'un traité latin pour réconcilier les Arméniens.

Malgré la différence de date, que l'on va voir, je crois que ce traité est celui qui se trouve dans un

autre volume de correspondance, daté «Perae Cpoleos 26 8^{bris} a. 1701,» signé en français: «F. Hyacinthe Français de Paris, Capucin, Missionnaire Apostolique, Supérieur du Couvent de S.-Louis.»

In nomine domini nostri Jesu-Christi et Sanctissimae virginis Mariae et patris nostri sancti Gregorii Illuminatoris, stabilis sit ad majorem gloriam Dei, propter salutem aeternam et propter tranquillitatem armenicae nationis, in aeternum et ad semper, pax inter Armenos qui eunt ad ecclesiam latinorum et inter Armenos qui eunt in ecclesiam Armenorum, mediantibus pactis et conditionibus expositis in articulis sequentibus.

Sciendum est itaque quod ex parte Armenorum qui eunt ad ecclesiam Armenorum haec exiguntur.

1) Ut supra dicti Armeni non exigant novam professionem fidei ab Armenis qui eunt in ecclesiam latinorum.

2) Ut supra dicti Armeni non exigant ab iis qui eunt in ecclesiam latinorum maledicere papam, sanctam ecclesiam romanam, sanctum Leonem, sanctum concilium chalcedonense, petendo et postulando maledictiones eis qui dictas maledictiones exigant.

3) Ne deinceps amplius in ecclesia Armenorum dicantur maledictiones contra sanctum Leonem et sanctum concilium chalcedonense in aliquibus temporibus anni, sicut fiebat antea.

4) Ut dum ecclesia latina approbat ritum ecclesiae armenae et intendit ut observent eum omnes Armeni, et vult ut sacerdotes armeni dicant et cantent divina officia et celebrent missam juxta ritum armenum et non latinum et intendit ut facta unione saeculares

eant ad ecclesiam Armenorum et accipiant illic sacramentum ecclesiae; propterea etiam supradicti Armeni agnoscentes ecclesiam romanam sanctam et primam, et filios ejus fratres majores suos, nolint ullo pacto ut in ecclesiis suis doceatur et fiat contra eam nimirum contra ecclesiam romanam.

Et a parte Armenorum qui eunt ad ecclesiam latinorum haec exiguntur.

1) Ut hi eant ad ecclesiam Armenorum.

2) Ut hi supra dicti Armeni, in diebus dominicis et praecipue in diebus solemnium festivitatum, eant ad ecclesiam Armenorum, ad confitendum illic sacerdoti cuicumque voluerint, et ad communicandum illic cum aliis, juxta ritum ecclesiae, ut supra dixi, observent ritum armenum et praecipue abstinentias et jejunia praecepta in ritu armenorum.

Porro, quae ex ambabus consentientibus partibus exiguntur, haec sunt.

1) Ut quicumque eorum alium fratrem vocet haereticum puniatur et mittatur ad excellentissimum legatum Galliarum cum duobus testibus, qui autoritate sua talem tradat kaymacamo puniendum, ita ut unius culpa particularis non conjiciatur in omnes; nempe solus ille puniendus est qui fecit culpam, et non sunt accusandi qui sunt innocentes.

2) Ut quicumque transgressus fuerit supra dicta pacta is mittatur ad supra dictum excellentissimum dominum legatum, qui eum similiter tradat kaymacamo puniendum, tanquam perturbatorem pacis et tranquillitatis armenicae nationis.

3) Ut utraque pars mittat ad sacram congregationem de Propaganda fide et ad universalem patriarcam

Ezmiadzini unum exemplar conditionum hujus consensus et concordiae, munitum sigillis suis, ad obtinendam ex utraque sede confirmationem et munimentum, ut sit permanens et inalterabilis, sub protectione excellentissimi domini legati Galliarum, cui similiter tradetur unum exemplar hujus concordiae, munitum et signatum sigillis omnium; sicut et unum aliud similiter sigillatum tradetur Cappucinis monasterii sancti Ludovici Peræ, ut conservetur in eorum archivis, tanquam instrumentum hujus praesentis pacis.

Scripta Peræ Constantinopoleos, 26 octobris anno 1701.

Ego Cacciatur Arachiel, D^r latinus et Armenus alumnus, et in levante missionarius sacrae congregationis de Propaganda fide, feci hanc traductionem ex armeno in latinum, de verbo in verbum, juxta suum originale, et juxta meam opinionem existimo hoc instrumentum pacis esse efficacissimum medium ad uniendam totam ecclesiam armenam cum ecclesia romana et ad sedandas persecutiones quae fiunt in toto imperio ottomano contra Armenos catholicos, à Turcis, qui prohibent ne subditi sui communionem (habeant) cum latinis in ecclesia, sub gravibus poenis, et volunt ut omnes subditi sui eant ad suas ecclesias et maneant in suis ritibus.

Cacciaturus, sacerdos armenus, qui supra; pro unione ecclesiae armenae cum ecclesia romana et ad sedandas persecutiones in toto imperio ottomano existimo instrumentum pacis retro scriptum esse medium efficacissimum.

Ita assero ego F. Gaspar, archiepiscopus, Spigae suffragans, et in patriarcatu Constantinopolitano vicarius apostolicus.

Ita assero ego F. nominatus Maria Simon, vicarius et parochus ecclesiae SS. ap. Petri et Pauli, O. P.

Ego quoque ita assero F. Carolus Maria Iobaldus de Brixia, provincialis orientis, O. M. et parochus S. Francisci p. . . .

Itaque ego F. Antonius de Balgues, commissarius et praeses hospifii terrae sacrae, assero ut supra.

Ego pariter F. Mansuetus ab Ossimo, provincialis brissiensis alumnus, S. Mariae Draperis guardianus, totiusque Constantinopoleos custodiae commissarius, attestor et confiteor ut supra.

Sign. du P. Hyacinthe.



2 nov. 1701; le P. Hyacinthe à M. de Ferriol.

Il raconte que la persécution s'est ranimée, à l'occasion d'une femme catholique arménienne. Les catholiques ont fait maltraiter deux prêtres que l'on força d'enterrer cette femme et obtinrent une défense d'appeler les catholiques *Francs*, sous peine d'amende. Les hérétiques se plainquirent, et le kaymacam fit arrêter sept catholiques, dont trois furent mis en prison et quatre se réfugièrent chez les Capucins.

L'ambassadeur résolut de faire enlever le vice-patriarche et l'évêque arménien de Galata, les plus acharnés hérétiques, mais cependant il chargea le P. Hyacinthe de travailler à un accommodement, et le 21 oct. on se réunit chez un drogman arménien, de l'ambassade française; mais avant tout on stipula la liberté des trois captifs et l'absolution des 4 autres. L'évêque arménien de Galata et un autre évêque arménien signèrent l'original français du traité, qui fut encore traduit en arménien.

Le dimanche 23, le vice-patriarche signa le traité arménien, qui fut envoyé à Andrianople, au patriarche. Le mardi 25, le vice-patriarche envoya un de ses prêtres engager le patriarche à signer, à la suite d'une conversation avec l'ambassadeur. Le mercredi 26, le patriarche n'avait pas encore fait connaître son opinion.

5 nov. 1701. Un accident a réveillé la persécution.

Une vieille femme arménienne, étant près de mourir, se confessa au P. Ricart, jésuite, et reçut de lui les derniers sacrements. Après sa mort, les prêtres arméniens lui refusèrent la sépulture, disant qu'ils ne savaient en quel état elle était morte; que dans cette dernière occasion le curé devait être appelé, et que si quelqu'un lui avait administré les derniers sacrements, il pouvait l'enterrer.

Sur la plainte que les catholiques me firent de ce refus, j'envoyai au cady de Galata, qui ordonna aux Arméniens d'enterrer cette femme; on le fit même avec pompe. Je ne sais par quel conseil les catholiques voulurent profiter de ce léger avantage; mais ils donnèrent de l'argent au cady et obtinrent de lui un *ojet* ou acte, par lequel il paraissait qu'il avait condamné les Arméniens hérétiques, et qu'il leur défendait de faire de telles difficultés pour l'avenir⁵). Les hérétiques.... envoyèrent un exprès à Andrinople, lequel, appuyé de la faveur du mufty, apporta au caïmacam des ordres de faire arrêter les principaux catholiques qui avaient obtenu cet ojet. Plusieurs furent

5) Arm. حجت décret.

mis en prison, les autres se réfugièrent chez les PP. capucins, qui ont une porte dans le palais de V. M. J'en fis mes plaintes au caïmacam. Il me montra ses ordres et m'avertit que les hérétiques étaient sur le point d'obtenir un catchérif du grand-seigneur pour envoyer aux galères tous les Arméniens qui ne retourneraient pas dans leur église, et pour condamner à 1000 écus d'amende applicable à la Mecque ceux qui étaient dans les latines. Il ajouta que sur sa demande les hérétiques ont fait un compromis avec les catholiques, sauf l'approbation de Rome et du patriarche d'Edchmiadzin.

Le patriarche des Arméniens Soupy est toujours aux galères du grand-seigneur. Il y a trois semaines qu'Éphraïm, son concurrent, a été fait patriarche.

—

31 déc. 1701. Le P. Hyacinthe, capucin, était parti de mon consentement pour Andrinople afin de mettre la dernière main avec le patriarche Éphraïm au traité d'union qui avait été préparé entre les Arméniens.

Depuis son départ, il a passé par ici un archevêque arménien, nommé Avédik, que le mufty a envoyé chercher pour le faire patriarche de Constantinople. Il a même eu la hardiesse d'en faire ici les fonctions, quoiqu'il n'en eût pas les patentes. C'est un homme hardi, et qui portera les choses dans la dernière extrémité, pour le bien et pour le mal. On lui a parlé de ma part, de manière à lui faire entendre que, s'il renouvelle la persécution contre les Arméniens catholiques, il doit s'attendre aux derniers effets de mon

ressentiment. Il est allé à Andrinople, prendre possession du patriarcat et voir le mufty, son protecteur. Il y a apparence qu'il ne s'éloigne pas de ses sentiments, qu'il n'a été appelé que pour achever de perdre tous les Arméniens latins.

Lamotraye, Voyages, I, 299. Vers la fin de décembre 1703⁶⁾, le patriarche Soupy alla rétablir à Andrinople les trois prêtres que le métropolitain Éphraïm avait démis de leurs fonctions; ce qui, avec les nouvelles conquêtes spirituelles des jésuites sur cette nation, irrita tout le corps du parti anticatholique et attira des chagrins et des mortifications sans nombre non-seulement aux prêtres, mais encore aux autres Arméniens latinisés. Les anticatholiques voyaient avec peine les jésuites prêcher en turk sous sa protection jusque dans les églises arméniennes. Ils l'accusèrent avec quantité de vartabieds, ses adhérents, non-seulement d'avoir des sentiments conformes à ceux de ces pères, mais aussi d'entrer dans leurs mesures pour réduire toute l'église arménienne à l'obéissance du pape, et d'être bien payé pour cela. Pour empêcher cette dernière partie de l'accusation de parvenir aux oreilles de la Porte, il tâcha d'apaiser les principaux et dit qu'il défendrait aux jésuites de prêcher... Les jésuites, fâchés de cette opposition, publièrent un mémoire.

Voyez là même les erreurs que les jésuites reprochaient aux Arméniens, dont plusieurs ne sont que des choses de rites. Comme Soupy et Éphrem étaient en concurrence pour le patriarcat, ils prenaient le contre-

6) Lis. 1701.

pieu l'un de l'autre en fait de doctrines. Soupy ayant réintégré trois prêtres destitués par son rival, le grand-vizir les fit condamner aux galères, pour avoir, d'après le témoignage de 15 prêtres, communiqué avec les Francs. Nul ministre étranger, pas même M. de Ferriol ne voulut dès l'abord se mêler à ces discussions.

—
1702.

14 févr. 1702. La persécution des Arméniens catholiques a cessé depuis les menaces que j'ai faites aux hérétiques, et si nous pouvons parvenir à remettre en liberté le patriarche Soupy et les trois prêtres, et à faire éloigner l'archevêque Avédik, qui est un esprit brouillon, tout sera tranquille comme auparavant. Je travaille à l'un et à l'autre, et j'espère y réussir quoique le mufty donne une protection ouverte audit Avédik. Il s'est rencontré qu'il est le même homme que je fis exiler, il y a environ dix ans, dans le temps que j'étais à l'armée avec le grand-seigneur, pour avoir parlé contre la France.

—
29 févr. 1702. Le P. Hyacinthe à M. de Ferriol.

Dans un entretien avec le P. Braconnier jésuite, il a appris que l'archevêque de Spiga permettait aux Arméniens catholiques de fréquenter leurs prêtres et les églises des schismatiques, et même leur enjoignait de suivre le rite arménien, tandis que les jésuites leur faisaient un péché de ces choses.⁷⁾

Dès le commencement le traité d'union avait pro-

7) V. sup. le singulier traité latin.

duit la tranquillité, la liberté des Arméniens incarcérés et la promesse de celle du patriarche Soupy, à sa conclusion, ainsi que celle des trois prêtres qui sont au bague avec lui.

Ensuite il parle de divers ouvrages dogmatiques que le P. Braconnier faisait imprimer en arménien et dont il a conseillé de différer la publication jusqu'à l'approbation de la Propagande.

28 févr. 1702. Ordonnance de gratification extraordinaire, de 1000 fr., pour l'archevêque de Ste.-Croix, de la province de Cotan (Goghthen), dans la Grande-Arménie.

7 mars 1702. Le P. Hyacinthe à M. de Ferriol.

La conclusion des affaires ne dépend plus que de l'éloignement du D^f Avédik, le vice-patriarche promettant de tout terminer dès que l'ambassadeur aura obtenu l'éloignement du perturbateur.

A l'époque du 13 février le kyaïa du grand-vizir avait promis l'exil d'Avédik, mais celui-ci remuait pour se faire patriarche et pour déposer Éphrem, par la protection du kyaïa du mufty.

Le dim. 12 février, il y eut une sédition dans l'église arménienne, à la suite de laquelle Éphrem fut chassé d'Andrinople, son vicaire poursuivi à coups de pierres jusque dans une mosquée voisine, et le frère de ce vicaire grièvement blessé à la tête. Les mutins restèrent maîtres de l'église. On sut plus tard que la sédition avait duré cinq jours, et qu'Avédik avait été obligé lui-même de se cacher; que quelques séditieux

avaient été pris par ordre du grand-vizir, qu'Éphrem avait été confirmé par le mufty dans le patriarcat, en lui recommandant d'empêcher les Arméniens d'embrasser le rite latin. Fonton, drogman de l'ambassade française, demanda l'exil du séditieux Avédik, et le kyaïa du vizir promit de s'en occuper.

Il en a coûté 2500 écus aux Arméniens pour étouffer l'affaire, mais Avédik faisait l'impossible pour devenir patriarche. Entre autres choses il accusait le vice-patriarche et Éphrem de recevoir de l'argent, pour fréquenter les églises latines. La communauté arménienne obligea le vice-patriarche à demander une défense à ce sujet au kaïmacam; sur ce, le vice-patriarche vint, le 14 février, prévenir l'ambassadeur de ce qui se passait et surtout se plaindre des jésuites, qui détournaient les Arméniens d'aller aux églises arméniennes.

Le dimanche suivant, 19 février, l'archevêque alla lui-même à l'église des capucins, où il exhorta les Arméniens à ne pas cesser de fréquenter leurs églises. Ce qui n'a pas empêché les jésuites de faire circuler les exemplaires d'un livre arménien sur le Jubilé, contre le gré de l'archevêque.

23 mars 1702. Passeport pour l'archevêque Thomas vartabied, dont la piété et les bonnes intentions sont connues, pour aller en France et y faire apprendre à quelques Arméniens les éléments des belles-lettres et l'art de l'imprimerie.

8 avril 1702. Le P. Hyacinthe à M. de Ferriol.

Après la sédition d'Andrinople Éphrem avait repris le dessus et jouissait tranquillement de son patriarcat, et le vice-patriarche de Constantinople avait ôté les emplois aux fauteurs d'Avédik; mais les Turks, partisans de ce dernier, le firent tout d'un coup reparaitre. Le mardi 7 mars il fut conduit au divan, accompagné de plus de 1000 personnes, et reçut le caftan ⁸). Aussitôt fait patriarche, il ordonna à Éphrem de quitter Andrinople, fit un nouveau vice-patriarche de Constantinople et de nouveaux officiers; mais pour ne pas exaspérer les esprits, il recommanda à tous les Arméniens de vivre en bonne intelligence.

Dans une conférence du nouveau vice-patriarche, avec le P. Hyacinthe, le lundi 3 avril, celui-ci se plaignit beaucoup des procédés violents et indiscrets des missionnaires et surtout des jésuites, qui faisaient un péché mortel aux Arméniens de fréquenter les églises des hérétiques.

Le P. Hyacinthe convint de quelques faits, mais il engagea le vice-patriarche à ne pas permettre que les Arméniens catholiques soient molestés dans les églises des hérétiques, et qu'on s'abstienne de chanter en trois différents temps de l'année un hymne, dont trois versets renferment une malédiction contre le pape S. Léon et le concile de Chalcédoine. Le P. Hyacinthe se plaint fort du P. Braconnier, jésuite.

12 avril 1702. Le mufty a fait déposer le patriarche Éphraïm et mis à sa place Avédik, dont j'avais de-

8) Le vice-patriarche déposé après l'expulsion d'Éphrem est nommé Mousik (lettre du 9 mai).

mandé l'exil. Le kyaïa du grand-vizir et le grand-chancelier n'eurent pas honte de dire au sieur Fonton, que le mufty était le maître. Le kyaïa ajouta qu'il empêcherait Avédik de brouiller. En effet, deux jours après, Avédik étant venu lui demander deux Arméniens, qu'il dit être latins, le kyaïa le fit retirer, avec des paroles menaçantes et pleines d'outrages.

Cependant le mufty lui avait ordonné de faire une recherche exacte des Arméniens latins sans doute pour les séparer des autres, et de détruire le rite latin. On n'entendait plus parler de galères, de chaînes, d'avanies d'argent et de professions de foi c'est ce qui m'a empêché de permettre au R. P. Ricart, jésuite, la publication d'un livre qu'il a fait en arménien, de peur que ce ne fût un prétexte au mufty et à Avédik de renouveler la persécution.

Une autre lettre traite du même sujet et raconte des scènes violentes avec le P. Ricart.

9 mai, lettre du P. Hyacinthe à M. de Ferriol.

Pour éviter de nouveaux orages, les Arméniens catholiques sont autorisés à fréquenter les églises arméniennes; cette tolérance a lieu dans tout le levant, par autorisation de la Propagande; les missionnaires célèbrent dans les églises, avec les ornements des hérétiques, prêchent.....

L'usage des Arméniens est de baptiser les enfants les samedi et dimanche, différant tout au plus à la huitaine, quand ils ne sont pas pressés. Cependant certains Arméniens catholiques évitaient de présenter leurs enfants aux églises des hérétiques, de peur de péché.

M. l'archevêque reprimanda fort ceux qui étaient coupables de cette imprudence; mais quand, sur son avis, ils retournèrent à l'église arménienne, ils furent insultés par un Arménien hérétique et refusèrent le baptême à l'enfant. Cependant, sur un ordre du nouveau vice-patriarche, l'enfant fut baptisé et l'hérétique puni d'avoir injurié les catholiques.

Extrait d'un Mémoire sur l'état de la Turquie, sous Sultan-Moustafa.

Les Arméniens sont beaucoup plus faciles à ramener à la foi catholique; la plupart de leurs pasteurs, ayant reconnu leurs erreurs, étaient près de se réunir à l'église romaine. Cela s'est vu par la correspondance que le patriarche Henapiet — Nahapiet, et les autres évêques ont eue avec les latins, reconnaissant le pape pour vicaire de J.-C.

Cette affaire n'a pu se terminer, attendu qu'un grand corps comme l'église arménienne, n'étant point exempt d'hérétiques obstinés, ils ont fait connaître au Turk que toute la nation allait reconnaître un prince étranger, qui est le pape, pour leur légitime souverain, ce qui serait préjudiciable à la Porte.

Cela causa de grandes persécutions contre les Arméniens catholiques, dont on fit une exacte recherche des principaux, pour les punir. Divers prélats et prêtres de Constantinople furent condamnés aux galères, leur patriarche, appelé Soupy, déposé et mis en prison. A sa place on mit sur le siège Avédik, qui est infecté d'hérésie et ennemi juré de l'église romaine.

Il persécute, par les intelligences qu'il a à la Porte,

les catholiques de sa nation, qui sont très zélés et recherchent de se faire instruire par les missionnaires, lesquels doivent garder quelque circonspection, pour le bien de ces pauvres catholiques.

Parmi ces gens-là il se trouve de leurs évêques et prêtres qui reçoivent de leur troupeau quantité d'aumônes, dont ils sont privés, lorsqu'ils font leurs prières dans les églises des missionnaires, représentent à la Porte qu'ils ne sauraient payer les droits qu'ils doivent, si les Francs tirent leur peuple de leurs églises arméniennes.

Le nombre des catholiques est fort incertain; selon quelques-uns il y en a les deux tiers, qui pourraient compter jusqu'à 40,000 âmes, car il y a bien 60,000 Arméniens dans Constantinople et ses faubourgs.

Il y a à Andrinople 5 ou 6000 chrétiens grecs et arméniens; les catholiques consistent en 5 ou 6 familles, qui sont les drogmans des ambassadeurs chrétiens.

Les Arméniens peuvent être mille à Jérusalem, ils possèdent 3 ou 4 couvents et un monastère de religieuses; la maison du pontife Anne, dans la cour cet olivier où J.-C. fut attaché, et où il reçut le soufflet, avec un gantelet de fer. C'est à-présent un couvent de pauvres veuves arméniennes, qui y ont une petite église. Plus loin, le grand couvent de l'église des Arméniens, qui était l'ancienne église de S.-Jacques-le Mineur, évêque de Jérusalem. On y voit l'endroit où ce saint fut décollé et le tombeau de S. Macaire. Le patriarche des Arméniens y habite. L'église est ornée de quantité de riches parements. A quelques pas de la mosquée qui est sur le tombeau de David, est la

maison de Caïphe, que les Arméniens possèdent, et où ils ont fait bâtir un petit couvent et une église dans laquelle, sous le maître autel, est la pierre qui couvrait le S. sépulcre. A côté est la prison où J.-C. fut mis; dans la cour du couvent, le lieu où le coq chanta, et où Pierre se chauffait, quand il renia son maître; puis la maison où la Vierge demeura avec S. Jean, après la mort de son divin fils. Revenant en Jérusalem, en sortant de l'église où se fit la visitation de la Vierge, on voit un monastère de Grecs-Géorgiens, appelé S^o-Croix, à cause que ce fut dans cet endroit que fut coupé l'arbre de la croix.

11 mai. Avédik, dont je demandais l'exil, est demeuré dans le patriarcat, par la faveur du mufty; mais il se gouverne avec beaucoup de modération, et il me fait entendre qu'il réglera sa conduite de manière à ne pas me donner de nouveaux sujets de me plaindre de lui.

9 juin. La persécution des Arméniens catholiques est entièrement finie, les trois prêtres qui étaient au bain du grand-seigneur ont été mis en liberté, il n'y a plus que le patriarche à retirer, et il aurait peut-être eu la même grâce que les prêtres sans la déposition subite du kyaïa du grand-vizir.

1^{re} juillet. Il y a toujours parmi les Arméniens de la division et des brouilleries, mais elles ne viennent pas à la connaissance des Turks, ou du moins ils ne s'en servent pas pour tirer de l'argent et pour tourmenter les catholiques. Avédik, leur patriarche, est sur le point d'être déposé par la faction des prêtres et des plus riches Arméniens, n'étant soutenu que par le peuple. Je n'entre pas dans leurs discussions.

2 octobre. Le seul patriarche Soupy est encore au bagne du grand-seigneur, il a fait tout ce qu'il fallait pour n'en pas sortir. Sa liberté m'avait été promise, à condition qu'il ne ferait point de nouvelles brouilleries; il s'y était engagé par écrit, et en même temps il faisait agir des émissaires à Andrinople, pour rentrer dans le patriarcat, ce qui ayant été rapporté au mufty, protecteur d'Avédik, il ordonna qu'on ne répondît pas aux requêtes de Soupy, et qu'il continuât à tenir prison. Avédik cependant ne peut pas jouir d'une faveur constante, il y a une grande faction contre lui. Les plus riches des Arméniens lui sont contraires et veulent employer jusqu'à 100 bourses pour le faire déposer⁹). Rien ne peut tant mettre à l'épreuve l'affection du mufty, et il pourrait être la victime de son avarice.

4 nov. Il y a une division horrible parmi les Arméniens; ils sont partagés en trois factions: l'une pour Avédik, l'autre pour Minas, qui était patriarche de Jérusalem, et la 3^e pour Kaïsac, patriarche de Sissen—Sis¹⁰). Ils se font entre eux une cruelle guerre, et l'on voit arriver tous les jours des commandements pour en emprisonner plusieurs. Il y en a au bagne une infinité, catholiques et hérétiques, qui n'en sortiront pas, qu'il ne leur en coûte considérablement.

Ils ont accoutumé les Turks aux présents, et on ne leur en laissera pas perdre l'habitude, principalement

9) 150,000 fr.

10) Son nom ne se trouve pas chez le P. Tchamitch, dans la liste des catholicos de Sis, mais il fut déposé en 1703 du patriarcat de Constantinople, après un court exercice.

sous ce ministère. J'ai espérance que Soupy sera bientôt mis en liberté.

Dans sa lettre du 3 nov. Ferriol se plaignait que la cour de Rome n'eût pas prononcé dans l'affaire du compromis entre les Arméniens et les latins.

25 déc. Les affaires des Arméniens sont plus brouillées que jamais, ils se ruinent en présents au vizir et au mufty, les uns pour déposséder Avédik, et Avédik pour se conserver.

Les principaux auteurs de la persécution contre les catholiques sont au bague, d'où ils ne sortiront, qu'il ne leur coûte cher. . Le patriarche Soupy n'est pas encore hors du bague, mais j'espère sa prompte liberté.

1703.

24 févr. Le grand-vizir Daltaban a été déposé le 26 janvier, il a pour successeur Reis Méhémet.

Daltaban m'avait promis la liberté du patriarche Soupy, je ferai de nouvelles instances pour l'obtenir, et j'ai lieu de croire qu'elle me sera accordée, quoique tout ce qui regarde les religions passe par-devant le mufty.

18 juin. Je travaille toujours à la liberté du patriarche Soupy . . . les affaires sont, avec ce vizir, d'une longueur désespérante.

13 juillet; lettre sur la révolution de Constantinople; Cf. Lamotraye, Voyages.

Le sieur Blondel a dit au pape, dans son audience, que la persécution des Arméniens était entièrement

cessée, par les soins que s'est donnés l'ambassadeur du roy . . .

30 juillet; lettre du sieur Fonton à M. de Ferriol.

Les Arméniens disent ici—à Andrinople, qu'ils ont pris un commandement pour y faire revenir Avédik. On lui demande le compte de plusieurs sommes, on vient de m'assurer qu'il a été pris à Scutary et qu'il est en prison.

16 août. J'ai trouvé moyen de faire sortir du bague le patriarche Soupy et de faire mettre aux Sept-Tours le patriarche Avédik, où il est présentement. Ce dernier était déjà passé en Asie, je l'ai fait arrêter à Scutary.

3 sept. Le mufty a été hier de sa prison sur un cheval de bast jusqu'au milieu de la ville, où il eut la tête coupée, de la main du bourreau¹¹); on lui attachait la tête aux pieds, par les oreilles et par la bouche, et les pieds à une grande corde, et il fut ainsi traîné par plusieurs Grecs, Arméniens et Juifs, jusqu'au camp. On faisait chanter les chrétiens à coups de bâton, de la même manière qu'ils chantent, quand ils vont à un enterrement. On ne vit jamais pareil opprobre.

9 nov. Le patriarche des Arméniens Avédik, qui était aux Sept-Tours, a été envoyé en exil dans un château de Syrie, et Soupy, après avoir été mis en liberté, a voulu de nouveau être patriarche; mais il n'a pas réussi, on doit l'envoyer en Roumélie, pour y prê-

11) On reprochait surtout à ce moufti d'avoir décidé le sultan à se retirer à Andrinople et à y prolonger son séjour, pour se divertir et pour chasser, au grand détriment des habitants de Constantinople; Lamotraye, I, 281.

cher. Kaïsac, qui a été fait patriarche, paraît un homme modéré, j'espère que nous aurons lieu d'en être contents.

—
1704.

Nouvelles de Jérusalem, sur les troubles dont cette ville est agitée.

Au mois de septembre 1703 les peuples de la basse ville, s'étant attroupés, ils auraient saccagé le couvent des franciscains, si ceux de la haute ville, où il est, ne se fussent opposés à leur fureur. Cependant un matin, ces gens-là ayant trouvé deux religieux qui allaient, suivant la coutume, dire la messe au sépulcre de la S^{te} Vierge, ils les chargèrent de coups de bâton. Le prêtre, comme plus jeune et plus robuste, se sauva par la fuite d'entre leurs mains, après avoir reçu deux et trois coups; il se retira dans un autre quartier, où les Turks sont plus modérés; mais le frère, déjà fort âgé, resta à leur discrétion, proche la porte de St.-Étienne, où ils l'auraient tué, sans que quelques Turks, des amis des religieux, passant par hasard, les en empêchèrent. Il en fut quitte pour deux blessures à la tête et plusieurs contusions sur le corps.

Un des chrétiens du pays, qui portait les ornements, reçut aussi plusieurs coups. Ce pays est tellement brouillé, qu'on ne saurait plus visiter les sanctuaires. Il n'y a plus aucune liberté d'aller ni de venir, et encore serions-nous trop heureux, si nous pouvions rester en liberté dans nos maisons, où il nous arrive souvent des contre-temps fâcheux, dont on tâche de se sauver à force de présents, en toute manière.

Ce qui achève de nous exposer à un danger continu, ce sont les révolutions qui arrivent de temps en temps entre les peuples de la basse ville et ceux de la haute, toujours tellement divisés et opposés les uns aux autres, que depuis le mois de septembre, jusqu'à la fin de l'année, ils se sont fait la guerre deux fois. Alors on n'entendait de tous côtés que le bruit d'une continuelle mousquetterie qu'ils se tiraient durant des 24 heures entières, dans leurs quartiers, dans les rues, et de dessus leurs terrasses, où ils se cantonnaient: ce qui dura des jours et des nuits, sans qu'on pût sortir dans les rues, où on ne voyait que des gens armés, et sans qu'il pût entrer personne dans la ville, dont les portes étaient fermées. . . .

Les peuples de la basse ville sont nos ennemis déclarés, ils ne peuvent plus du tout nous souffrir, mais heureusement pour nous, les peuples de la haute ville, qui est notre quartier, ont dans ces sortes de guerres toujours eu l'avantage sur ceux de la basse ville, qui n'auraient pas manqué de piller notre maison, s'ils s'étaient trouvés les plus forts. On ne sait à quoi se termineront tant de révolutions au-dedans et au-dehors de cette ville.

Il y a quelques jours que des Turks de Bethléhem, étant entrés de nuit dans le couvent des religieux arméniens de ce lieu-là, après avoir égorgé le gardien et un autre religieux, volèrent toute l'argenterie, encensoirs, lampes, calices et autres vases d'argent, et quantité d'ornements. Si les autres religieux de ce couvent ne se fussent tenus renfermés dans leurs chambres, ils auraient eu le même sort que les deux autres; mais ils ne voulurent point ouvrir, et en même

etm̄ps ils s'éc̄rièrent, ce qui obligea les voleurs de se retirer au plus vite, avec ce qu'ils avaient pris, crainte d'être surpris par les gens de Bethléhem, qui sortirent tout aussitôt de leurs maisons, au bruit qui se faisait entendre.

Outre que les Arméniens n'ont eu ni satisfaction ni restitution, il leur a fallu donner une grosse somme, pour la descente de la justice et pour le sang, n'osant faire aucune poursuite contre les voleurs, crainte d'être tous massacrés dans la suite.

Depuis la dernière sédition de cette ville, on n'ouvre plus la porte de S.-Étienne, qui demeure fermée nuit et jour, crainte que ceux de la basse ville, où est cette porte, ne l'ouvrissent de nuit aux paysans, pour se venger de ceux de la haute ville, avec lesquels il n'y a qu'une paix forcée.

Mai 1704.

Nouvelles de Jérusalem, venues en mars 1704, par le P. Chainault, récollet français, le même qui avait apporté les précédentes.

Le nouveau pacha de Jérusalem s'étant présenté, le 7 avril dernier, avec 20,000 soldats, pour entrer dans la ville, les habitants lui fermèrent les portes et prirent tous les armes, ayant obligé tous les chrétiens à faire la même chose, à la réserve des prêtres et des religieux. Les Juifs, pour s'en exempter, donnèrent 500 écus, mais ils furent obligés de donner tous les jours à manger aux gens armés. Il entra dans la ville plus de 3000 paysans, qui firent une sortie contre le camp du pacha, sans pouvoir y faire irruption, et ils se retiraient le soir, après avoir combattu des trois

et quatre heures de suite. Il y avait toujours des morts et blessés de part et d'autre. Enfin le pacha, après avoir campé du côté de la porte de Damas, depuis le 9 jusqu'au 20 avril, fit un accommodement et décampa le 22, sans avoir pu entrer dans la ville. Il est à-présent campé proche Rama, où il fait payer de grosses sommes aux pères de ce lieu, dont la plupart s'enfuient. Il avait fait dire aux trois procureurs des trois couvents de religieux qui sont à Jérusalem d'aller le trouver, mais la ville s'oppose à leur départ.

Durant cette guerre on a obligé les trois couvents des Latins, Grecs et Arméniens, de donner à manger à plus de 20,000 hommes.

1705.

1^{or} janvier. Méhémed capitan-pacha a été fait vizir le 25 décembre 1704, après Calaylico (mieux Calaïcos, *l'étameur*, de la profession de son père); il n'y a qu'un mois qu'il est sorti du sérail, pour être capitan; il n'y a que trois ans qu'il était simple baltadji — fendeur de bois; on n'a pas vu d'exemple d'une fortune si rapide.

Calaylicos n'a duré que trois mois, il est exilé à Lemnos.

On prétend qu'il voulait faire une révolution pour devenir vizir absolu, car le grand-seigneur l'obligeait à lui rendre compte des affaires jour par jour. Le 25 il l'a fait mander et, après un court entretien, l'a fait mettre entre deux portes, puis exilé et embarqué le même jour.

Mémoire des affaires traitées avec Calailicos par M. de Ferriol.

J'ai demandé de déposer Avédik et de le châtier, pour avoir ouvert, il y a deux ans, une lettre que S. M. m'écrivait; que je m'étais alors contenté de son exil, mais que je ne pouvais souffrir qu'il fût constitué à mes yeux de nouveau dans la première dignité de sa nation.

Le vizir répondit que l'affaire d'Avédik ne s'était pas passée de son temps; que le crime était grand, qu'il l'aurait fait mourir peut-être, mais ne l'aurait jamais fait patriarche, si j'eusse porté ma plainte, avant qu'Avédik eût reçu le caftan; que présentement il y aurait légèreté à le destituer, mais que dans deux mois il lui ferait faire pénitence de ses fautes, au-delà de ce que je désirais. Je voulus dire au vizir que j'avais présenté ma requête avant qu'Avédik fût patriarche et l'avais remise à son kiaïa. Le kiaïa, qui était présent et avait supprimé ma requête par l'effet de son avarice, ayant reçu une grosse somme d'Avédik pour le faire patriarche, se trouva fort embarrassé, et me fit plusieurs signes, et au sieur Fonton, interprète, de ne pas parler. Enfin il prit la parole, disant que je devais me contenter de la satisfaction que le vizir me promettait.

Je ne crus pas devoir presser la chose plus loin et me rendre le kiaïa ennemi irréconciliable; je lui dis que je ne voulais pas être importun au vizir, que j'étais cependant persuadé que la satisfaction qui était due au grand empereur de France, passait par-dessus toute autre considération.

1^{er} mai. Le grand-vizir m'a promis la déposition d'Avédik, patriarche des Arméniens.

—
1706.

9 janvier. Le capitán-pacha a été étranglé, par ordre du grand-seigneur, à la suite d'un incendie à l'arsenal.

25 février. Le grand-vizir a été malade de chagrin. Le grand-seigneur craint l'affection du peuple pour son cousin Ibrahim, fils de Sultan-Ahmed, et étant d'ailleurs peu guerrier, il ne tient pas de soldats sur pied.

Avédik, ce patriarche hérétique des Arméniens, a enfin été déposé; je demanderai son éloignement au grand-vizir.

6 mai. Avédik, ce patriarche hérétique, qui nous a fait tant de mal, est enfin tombé entre mes mains. On doit le porter à Marseille. Je supplie très humblement S. M. d'ordonner qu'il soit emprisonné, jusqu'à ce que j'aie rendu compte de toutes ses perfidies et de tous ses crimes, ce que je ferai incessamment, par le vaisseau du capitaine Thomasin.

1^{er} juin. Avédik, le tiran des latins, celui qui trafiquait notre religion avec les Turks et prêchait dans ses églises qu'il valait mieux se faire turk que romain; ce patriarche arménien, qui s'était abandonné à toutes sortes de crimes et d'abominations, après avoir été déposé et envoyé en exil, est enfin tombé entre mes mains; je l'ai fait passer en France, pour y recevoir la punition de ses fautes.

Je donnai mes ordres pour ce sujet au vice-consul

de Chio, qui les exécuta avec toute la diligence et l'habileté possibles. Il fallut corrompre le tchiaoux ¹²⁾ qui était chargé de la conduite d'Avédik et faire plusieurs autres intrigues, qui ont réussi, et Avédik sera bientôt à Marseille, si le capitaine qui le porte n'est pas pris par les corsaires. Il est très important qu'il soit resserré de si près qu'il ne puisse pas écrire en Turquie; car les Turks, qui me l'ont déjà demandé, ne manqueraient pas de m'en faire une affaire. J'ai cru ne pouvoir faire une œuvre plus agréable à Dieu ni rendre un plus grand service à la religion, dont il était le persécuteur, qu'en l'éloignant de ce pays. Ses impiétés méritent une bonne pénitence. Je l'ai adressé à Marseille, à M. de Montmor.

6 juillet. Le grand-vizir s'est entièrement déclaré pour les hérétiques.

10 juillet. Le grand-vizir traite les Arméniens catholiques avec la plus grande cruauté. Quelques-uns se sont faits turks, au milieu des tourments qu'il leur a fait souffrir. Il semble que ce soit une bête féroce; il ne craint ni les plaintes, ni ne prévoit les malheurs qui le menacent. Les seules bourses des Arméniens latins peuvent l'arrêter. Je ne désespère pas toutefois de rendre la première tranquillité aux Arméniens, et j'y donne tous mes soins.

18 juillet. La persécution des Arméniens latins s'apaise un peu. J'espère qu'elle finira bientôt, et que les hérétiques auront dépensé bien de l'argent inutilement.

12) چاوش huissier.

2 septembre. L'affaire d'Avédik m'a donné beaucoup de peine; le grand-vizir voulait me rendre responsable de sa personne. J'ai écrit plus de vingt lettres au grand-vizir sur ce sujet; je suis enfin convenu avec lui que je supplierais V. M. d'écrire au roi d'Espagne de le faire sortir de sa prison de Messine et de lui permettre de retourner à Constantinople. Moi, je ne me suis engagé d'en parler à V. M. qu'au départ du vaisseau de M. Guien, qui ne mettra à la voile que dans vingt jours. J'ignore si Avédik est encore à Messine, s'il a été mis dans les prisons du S.-Office, ou porté en France. Il est très important pour le repos et le salut des catholiques arméniens qu'il ne reparaisse jamais dans cet empire, avec tous les crimes dont il est chargé, et qui font horreur. Il a été le persécuteur constant et inexorable de la catholicité, et il a dit plusieurs fois qu'il portait sa corde dans son sein, et qu'il ne craignait pas la mort, s'il pouvait perdre auparavant tous les catholiques.

16 septembre. Le grand-vizir m'a dit qu'il comptait sur la parole que je lui ai donnée, d'écrire à V. M. pour la supplier de demander Avédik au roi d'Espagne, et de le renvoyer à Constantinople. Je lui répondis que je le ferais, et que j'étais sûr que ledit Avédik serait renvoyé si, lorsque les lettres arriveront, le roi d'Espagne était encore maître des royaumes de Naples et de Sicile. Il me dit en riant qu'il n'en fallait pas douter ni que je reçusse de bonnes nouvelles par les premiers courriers, et que je ne devais pas me servir de cette défaite pour le retour d'Avédik, que le grand-seigneur désirait fort. Il est certain que Sa Hautesse s'est fort déclarée pour les hérétiques et les

schismatiques, eontre les catholiques. Mais on gagne tout par le bénéfice du temps, et il est important qu'Avédik ne retourne pas à Constantinople, pour le bien de la religion.

—
1707.

Un billet ministériel, sans signature (15 févr. 1707), prévient M. de Ferriol: «Il vous est impossible, comme vous le savez d'ailleurs, de satisfaire aux demandes du grand-vizir au sujet d'Avédik; il n'est plus en état qu'on puisse le renvoyer vivant à Constantinople: ainsi, c'est une affaire finie.

19 février. Il n'y a de difficultés que pour les affaires de religion, le grand-vizir s'étant déclaré, ainsi que le grand-seigneur, pour les Grecs et les Arméniens schismatiques, au préjudice des latins, d'une manière extraordinaire, que les Turks disent que la loi de Mahomet ne serait pas mieux défendue.

Défense du grand-seigneur, de laisser entrer les missionnaires au bagne, pour secourir les prisonniers.

5 avril. La persécution se réveille contre les Arméniens catholiques; il est vrai que plusieurs hérétiques s'y trouvent mêlés, et que le grand-vizir n'en veut qu'aux riches.

4 novembre. Il y a une grande fureur parmi les Arméniens, ils ne font que changer leur patriarche, depuis un mois ils ont donné 40 bourses à la Porte, pour y parvenir... Je ne me mêle plus de leurs affaires. Le malheureux Avédik a perdu cette nation, quand il a inventé le nom de Franc, pour la religion, et qu'il a introduit l'usage de donner de l'argent à la

Porte, pour déposer les patriarches; ils ont fait emprisonner et mettre aux galères plus de 60 Arméniens catholiques...

4 novembre. Le grand-vizir, après avoir pris un fetva du mufty, qui condamnait à mort les Arméniens nouvellement arrêtés, comme rebelles au grand-seigneur, a ordonné qu'on coupât la tête à huit des principaux. En les conduisant au supplice, on leur a proposé de se faire turks, ils y ont consenti sur-le-champ. Le plus jeune a résisté davantage, à la fin il a dit que le patriarche Sary, qui était du nombre des apostats, ayant abandonné leur religion, dans le temps qu'il avait un pied dans la fosse, il pouvait à 25 ans suivre leur exemple.¹³⁾

Le patriarche arménien d'aujourd'hui, nommé Ioanès, a l'esprit infernal d'Avédik... Il a été envoyé ici et recommandé par le grand patriarche des Arméniens, qui réside à Edchmiadzin, et qui, pour le faire patriarche, a excommunié son prédécesseur, qui est à Edchmiadzin, depuis sa déposition.

8 novembre. Der Martiros, patriarche des Arméniens, ne s'est pas fait turk, comme on l'avait d'abord publié; il a été mis au bagne, où il se trouve présentement, avec les autres Arméniens.

Der Gomidas a été exécuté¹⁴⁾, les deux Arméniens

13) M. Topin, p. 187 sqq., donne des extraits de dépêches qui ne m'ont pas passé par les mains, et qui prouvent 1° que les jésuites Braconnier et Tarillon avaient été les principaux instigateurs du coup de main contre Avétik; 2° elles donnent de plus grands détails sur les suites, funestes pour la religion, de ce monstrueux attentat.

14) Lamotraye, I, 399, l'exécution de Sary et de six autres vartabieds devait avoir lieu le 24 octobre 1707; s'étant faits musulmans, ils furent renvoyés et circoncis; pour Gomidas, il fut décapité,

qui étaient avec lui se sont faits turks, de sorte que la foi paraît fort chancelante chez cette nation, puisque sur dix Arméniens neuf se sont faits turks, et un seul a souffert la mort. Suit la relation du martyre du prêtre Gomidas.

Le patriarche Sary, après avoir été circoncis, à demandé à parler au grand-vizir, qui lui a envoyé son effendy. Il lui a dit que le vizir ne savait pas l'origine des brouilleries qui existent parmi les Arméniens; qu'elles ne venaient que d'un seul point, savoir que les Arméniens, suivant leurs anciens livres, maudissaient Mahomet tous les dimanches, dans leurs églises, et défendaient de prier Dieu pour le prince; que plusieurs d'entre eux, plus sensés que les autres, avaient désapprouvé cet usage.. et quitté leurs églises pour aller prier Dieu dans celles des Francs. Que les Arméniens hérétiques les avaient accusés d'être Francs et chargés de mille calomnies, ce qui avait donné lieu à la persécution présente; que si le vizir faisait apporter les livres des Arméniens, il lui montrerait trois articles qui prescrivent ouvertement ce qu'il avait avancé.

6 décembre. Deux Turks, nouvellement venus de Malte, ont dit aux Arméniens y avoir vu Avédik et lui avoir parlé. Les Arméniens ont demandé permission au vizir de l'aller chercher, le vizir y a consenti. Ils ont député deux des leurs pour faire ce voyage avec un ou deux Turks. Le vizir m'a prié d'accorder des passe-ports à ces gens, avec une lettre de recom-

après avoir été confronté avec Ioannès et d'autres prêtres, qui l'accusaient de s'être fait Arménien romain.

mandation pour M. le bailli de Tincourt, ce que j'ai fait volontiers.

Quelque temps après les fêtes pour la naissance du duc de Bretagne, le vizir Calaïcos redemanda le patriarche Avédik à M. de Ferriol, sur ce que les Arméniens anticatholiques lui avaient rapporté que c'était cet ambassadeur qui l'avait fait enlever; mais d'autres disaient qu'il était dans les prisons de l'inquisition, à Marseille, et l'affaire s'apaisa.

Puis les Arméniens se plaignirent des jésuites, comme débauchant les sujets de la Porte, et d'un Provençal, nommé Salomon, qui imprimait à Péra des livres arméniens, propres à détourner leurs compatriotes de l'obéissance au grand-seigneur. Le vizir fit poster des gardes aux portes des pères, pour arrêter et mettre au bague ceux qui les fréquenteraient.

En 1707, le mufty Ibrahim fut déposé; comme les deux patriarches de Constantinople et de Jérusalem étaient gagnés par les jésuites, ils furent accusés par les anticatholiques d'être dévoués au pape et arrêtés avec Ter Gomidas. On disait qu'Avédik avait été sacrifié par eux, embarqué à Chio sur une barque française, conduit à Messing, puis à Palerme et à Gênes, et enfin au bague de Marseille. Le vizir Aly-Pacha, successeur de Calaïcos, eut beau menacer d'emprisonner le chef des jésuites, tout s'arrangea avec de l'argent; le patriarche de Jérusalem fut remplacé par Ter Joachim (?) et le grand-seigneur publia une défense très sévère aux Arméniens d'embrasser la religion des Francs; Lamotraye, I, 371, 380.

1708.

Versailles, 31 août, lettre de M. de Pontchartrain, à M. le marquis de Torcy.

J'ai reçu votre lettre¹⁵⁾, du 18 de ce mois, avec l'extrait de celle du cardinal Latrémoille, sur les instances qui lui ont été faites par la congrégation du S.-Office et de la Propagande, pour faire resserrer de plus près le patriarche Avédik, et en ai rendu compte au roy. S. M. m'a commandé de vous expliquer qu'il était difficile de le garder avec plus de soin.

Il n'est vu que par celui qui lui sert à manger, ils ne s'entendent que par signes, et on le met dans un endroit séparé, lorsqu'il entend la messe, les fêtes et dimanches; mais je crois que vous jugerez à propos, répondant au cardinal de Latrémoille, de lui marquer qu'il ne doit pas dire qu'il soit en France. Quoiqu'on le présume à Constantinople, il n'en est pas certain. Si on l'était, M. de Ferriol, pour lequel le grand-vizir n'a pas conservé beaucoup de ménagements, pourrait en souffrir, et l'incertitude qui règne sur ce sujet me fait juger qu'il n'a point écrit, et que les précautions qu'on a prises pour l'en empêcher ont eu leur effet.

Il est venu des Arméniens à Malte, à Messine et même à Marseille, qui n'ont pu en avoir de nouvelles, et actuellement on m'écrit que son valet est parti de Ligourne, pour le chercher, et qu'il doit passer à Marseille. Le roy a donné ordre à M. Monmor de le faire arrêter, aussitôt son arrivée, et mettre dans un

15) Elle manque au volume de la Correspondance.

cachot où il ne puisse être vu ni communiquer avec personne.

—
1709.

6 janvier. M. de Ferriol à M. de Torcy.

Avédik était reconnu pour magicien, pour sodomite, il avait fait donner au grand-seigneur des hattichérifs contre nos missions. . . . d'ailleurs c'était un homme ne tenant à rien. Sorti de la lie du peuple, comme tous ceux qui parviennent à ces sortes de places, et si méprisé des Turks eux-mêmes, qu'il n'est pas un des derniers valets de l'ambassade qui n'eût dédaigné de se comparer à lui. Je n'aurais jamais cru qu'on aurait pu donner tant d'importance à cette affaire.

16 juin 1710. M. Désalleurs à M. de Torcy.

Le grand-vizir dit, il y a dix jours, à l'interprète, sans répondre à la demande que faisait M. de Ferriol d'une audience, que M. de Ferriol eût à faire revenir le nommé Avédik, Arménien; qu'il avait appris qu'il était dans sa maison, qu'il le voulait absolument. Le vizir m'en fit aussitôt parler; je répondis que je n'avais aucune connaissance de cette affaire. La Porte ne peut, à ce qu'il paraît, oublier cet enlèvement.

1^{er} août 1713. On a voulu réveiller cette affaire et envoyer en France, pour le redemander; j'ai entièrement assoupi ce dessein, par le moyen du patriarche arménien, avec lequel je me suis joint contre l'ancien patriarche ¹⁶⁾, qui veut toujours remuer cette affaire,

16) Martiros.

quoiqu'il soit exilé sur la mer Noire. J'espère qu'on n'entendra plus parler de lui ni d'Avédik.

Dossier arménien et turk de l'affaire d'Avétik.

Le dossier d'Avétik se compose, comme je l'ai dit dans le Bulletin scientifique de l'Académie, t. IV, p. 91, de 509 pièces arméniennes et turques, que j'ai toutes lues, et dont j'ai traduit quelques-unes intégralement en 1836. J'en donnerai ici l'analyse, des extraits et quelques traductions complètes, dans l'ordre chronologique, autant que faire se pourra, afin que chacun puisse contrôler les faits et les dates contenus dans l'Autobiographie du patriarche et dans la correspondance officielle des ambassadeurs français à Constantinople et des autres personnages qui ont concouru à l'action.

Je commencerai par un inventaire des sceaux des personnes mentionnées dans le récit, parce que ces sceaux, au milieu de centaines d'autres sans valeur historique, contiennent des dates certaines d'avènement des propriétaires à de certaines dignités, et peuvent en bien des cas fournir d'utiles renseignements. Quant à leur forme extérieure, à la disposition des légendes, à l'enchevêtrement des monogrammes, rien que des dessins exacts ne peut en faire connaître l'élégance et la variété: pour cela les fac-similés que j'en ai tracés pour moi sont trop imparfaits, et ne sauraient être reproduits.

Le sceau est en Orient, comme chacun le sait, l'équivalent de la signature. Il porte donc un nom propre, souvent accompagné, chez les musulmans, d'une phrase

ou sentence, qui sert de devise; chez les centaines d'Arméniens qui ont apposé les leurs sur les nombreuses pièces du dossier d'Avétik, il contient, en outre, fort souvent, leur titre de vartabied, d'évêque, de patriarche, accompagné d'une date, celle de la promotion du signataire au rang indiqué. Enfin quelques sceaux arméniens, probablement des intailles antiques ou gravées pour l'individu, offrent des représentations qui ne sont pas sans intérêt: d'abord des saints, S. Jean-Baptiste, № 8, 293; les figures emblématiques des quatre évangélistes, № 295; la tête de S. Jacques, № 507, et sur quelques autres, où l'on ne voit qu'une tête; un ange, un coq, un bœuf, un oiseau quelconque, № 8, 28, 283, 284; ce sont des armes parlantes; car le coq sur le № 28, répond à Carapiet, celui qui annonce le Christ; le bœuf, *taurus*, à un certain Thoros, et S. Jean baptisant à un Mçrtitch = Baptiste; enfin des sujets évidemment profanes, comme, quatre chevaux au galop, № 311, frappés en rouge; un cheval, avec son guide à pieds, № 310; trois personnages, № 16, dont une figure nue, tenant son pied gauche de la main gauche, et la droite sur sa tête; une autre figure nue, debout, ayant sur la tête une sorte de trident, la main droite appuyée sur une haste, la gauche sur la hanche; la troisième, nue aussi, la main gauche sur la tête, dans la main droite un objet indistinct et, à côté les trois lettres ՅԱԾ: c'est le sceau d'un Érémià, vartabied. Peut-être ces indications seront-elles reconnues être des pierres antiques.

Quant aux sceaux datés, j'ai noté ceux de Matthéos, patriarche de Constantinople, 1141=1691, 2, № 318;

du même Matthéos, № 374, *catholicos de Sis*, 1146 = 1696, 7 — Tchamitch marque son avènement en 1691; № 29, Ésaï, prêtre, wékil du patriarche, 1147 = 1697; № 489, Martiros, patriarche de Constantinople, 1153 = 1703; № 469, Iohannès, *catholicos de Sis*, 1154 = 1704, c'est probablement la seule trace existante de ce personnage, pour l'année indiquée; № 280, un Mertitch, *catholicos-patriarche*, qui, s'il n'est pas le même que le précédent, est complètement inconnu.

Chronologie des pièces turques du dossier.

Pièce 155, 16 juill. 1696.— 150 Arméniens d'Erzendgan attestent la probité, science, capacité, bonnes mœurs de leur archevêque Avid, fils de Bagdasar, et leur satisfaction de sa conduite: 15 zilcadeh, 1108 H. = 1696, 7.

Pièce 87, 7 mars 1702.— Ordre de déposition d'Abram (Ephrem), patriarche des Arméniens de Constantinople et d'Andrinople, à cause de sa négligence et incapacité, et d'installation d'Avédik, natif d'Erzroum; 7 chawal 1113 H. — 1701, 2; Andrinople. Il entrera en fonctions le 7 chawal de la présente année 1113 H., et dès ce moment personne que lui ne se mêlera des affaires, jusqu'à ce que son barat lui soit expédié.

D'après la pièce 99, le patriarche doit payer annuellement 140,000 akhtchas = 3498 fr., et pour son barat de nomination 100,000 akhtchas = 2500 fr. ¹⁷⁾

17) La piastre, de 3 fr. = 75 k. a., renferme 40 paras et 120 aspres ou akhtchas.

Pièce 476, 7 mars 1702. — Commandement du grand-seigneur, qui dépose le patriarche Abram-Ephrem et établit en sa place Avédik, d'Erzroum, adressé aux cadis de Constantinople et d'Andrinople; Andrinople, 7 chawal 1113 H. = 1701, 2.

Pièces 28, 29. — Avédik est créé patriarche de Constantinople et de Jérusalem; 7 chawal, 1113 H. = 1702.

Pièce 25, 9 juillet 1702. — Hathchérif pour régler les revenus d'Avédik, avec les receveurs du patriarche précédent, montant annuellement à 140,000 akhtchas = 3498 fr., Andrinople, 12 safar 1114 H. — 1702, 3.

Pièces 77, 85, 25 juillet 1702. Barat pour faire reconnaître Avédik patriarche de Jérusalem, à la place de Minas, et pour faire punir les évêques, prêtres et laïcs arméniens francisés; 29 safar 1114 H. = 1702.

Pièces 88, 120. — Même date: ordre contre les Arméniens francisés, et pour faire prêter main forte à Avédik contre ceux qui se font Francs.

Pièce 80, 30 juillet 1702. — Barat qui confère à Avédik le patriarcat de Jérusalem, à la place de Minas déposé, à condition de ne pas embrasser la religion romaine et de s'y opposer de tout son pouvoir, à condition de payer 10,700 akhtchas = 595 fr., 4 rabi-oul-éwel 1114 H. = 1702, 3; Andrinople. ¹⁸⁾

Avédik a été nommé le 28 safar, ayant acquitté la somme ci-dessus énoncée, le 14. Ce firman est pour le faire reconnaître successeur de Minas; son

18) L'année de l'hégyre 1114, commencée le 28 mai 1702, finit le 16 mai 1703.

autorité s'étendra sur Siwas, Thokhath, Koutsichérif, Erzroum, Diarbékir.

Pièce 75, 20 août 1702. — Barat délivré à Avédik pour un markhasa — évêque; payé 2200 akhtchas = 55 fr., 26 rabi-oul-éwel 1114 H. = 1702.

Pièce 71, 3 mars 1703. — Barat du grand-seigneur, à Ouanès, hérétique, pour être installé markhasa — évêque des villes d'Amasia et de Marzifoun, en Anatolie, et dépendances, à la place de Calos — Galoust, catholique, et ce, à la requête d'Avédik; 14 chawal 1114 H. — 1703, 4.

Pièce 164, 19 mars 1703. — Ordre aux Arméniens de Constantinople et d'Andrinople, de reconnaître Avédik pour leur patriarche; 1^{ro} zilcadeh 1114 H. = 1703, 4.

Pièce 31, 6 juillet 1703. — Minas est déposé du patriarcat de Jérusalem, Baba-Minas du titre de procureur, et il leur est ordonné d'aller à Edchmiadzin; 20 safar 1115 = 1703, 4. ¹⁹⁾

Pièce 78, sans date. — Barat au nommé Avédik, hérétique, pour être installé patriarche à la place de Minas mort depuis peu, après avoir payé le présent de 10,900 akhtchas = 270 fr. pour commander aux Arméniens, au lieu dit Kamamah — le tombeau de J.-C. — à Béthléem, à la cave et au puits au N. de S.-Jacques, au mont des Oliviers, à Napolous, dans les églises de ces contrées, et aussi aux Éthiopiens, Coptes et Abissins, qui sont de la même secte que les Arméniens; à leurs markhasas, papas, qarabach et kéchich (moines et prêtres), pour qu'ils

19) Il était déjà arrêté le 20 mars.

ne puissent épouser des filles de sectes différentes ni les répudier à son insu.

Il est spécifié (Pièce 84), que d'après les registres du divan le patriarche de Jérusalem ne peut être déposé ni le patriarcat être donné à un autre qu'après sa mort.

Pièce 81. — Barat donné à Avédik, après la mort de Minas; ordre aux prêtres de lui faire payer son droit de succession de 5000 akhtchas = 125 fr.; il leur est permis d'aller recueillir leurs dîmes, vêtus à la turque, montés sur des mules, bien qu'on puisse les obliger à monter sur des ânes, d'après la capitulation d'Omar (Pièce 17); la même autorisation est relatée Pièce 91.²⁰⁾

Pièces 82—84, 1114 H. = 1702. — Minas étant mort, Avédik, qui l'avait déjà précédé au patriarcat de Jérusalem, est nommé pour le remplacer, en payant, suivant l'usage, 10,900 akhtchas, au trésor impérial; pour commander dans le Kamameh, lieu du S. Sépulcre, desservi par les Arméniens; à la caverne de Bethléem, au tombeau de S.-Jacques, aux

20) Je trouve la mort de Minas mentionnée avec différentes variantes: 1) «le 22 nov. 1704», pièce 8 d'un petit inventaire, de la main de Pétis. 2) Pièce arm. 7, 8, 70, «vendredi 24 nov. 1153 (lundi 27 sept.) = 1703», donc le 24 nov. de cette même année. 3) Pièce arm. 4 «en nov. 1703.» 4) Pièce arm. 14, sans date fixe, dans une lettre du 3 déc. 1153 = 1703. 5) Pièce arm. 70, de date incomplète (jeudi 1^{er} . . . 1154 = 1704) «le vendredi 24 nov.» 6) Pièce . . . 78, «le 22 sept. 1703», note de ma main.

Excluant ma propre note, qui peut être une erreur de mémoire, il reste: le 22 nov. 1704, année inscrite par Pétis, d'après une fausse réduction de la date arménienne, et le 24 nov. 1703, ainsi que l'indication du vendredi; or en 1703 le 24 nov. était un mercredi; écartons, donc l'hebdomadaire, qui est peut-être fautif, il restera le 22 ou le 24 nov. 1703.

novices des églises arméniennes de Naplouse, aux Abissins et Coptes, de la secte arménienne; pour être souverain juge dans les successions inférieures à 5000 aspres; donner autorisation de mariage avec les infidèles, décider les contestations entre époux; signé: «Le pauvre en Dieu, Feïz-Hassan Méhémed-Mollah, substitut du tribunal de Constantinople, qui certifie le présent écrit conforme à l'original, et collationné.»

Avédik ayant été patriarche de Jérusalem et Minas, son successeur, étant mort, il a payé le 8 zilcadeh 1116 H. = 1704 la somme de 10,900 akhtchas et a été installé dans son titre de patriarche et nazir de Jérusalem à la place de Minas.

1116 H. = 6 mai 1704 — 5 avril 1705. 8 zilcadeh = 4 mars 1705.

Pièces 165—171, 1704. — Diverses requêtes d'Avédik, pour avoir la permission de sortir de sa captivité dans l'île de Ténédos, adressées à Moustafa Efendi, secrétaire des tchaouch; à l'émir des tchaouch; au kiaïa du vizir, qu'il prie au nom «de son grand prophète Mahomet;» à Abdal-Bagi-Éfendi; au bouïouk-tezkéredji-éfendi; au tchaouch-bachi.

Pièce 21, 18 juin 1704. — Hatchérif qui permet à Avédik, relégué à Ténédos, de se retirer à Erzroum, lieu de sa naissance, avec ordre d'y demeurer, lui faisant défense, sous peine des galères, de venir à Constantinople; 15 safar 1116 H. = 1704, 5.

Pièce 79, 1704. — Barat du grand-seigneur, pour déposer Nersès, patriarche de Constantinople, et rétablir Avédik dans le patriarcat, après avoir promis de payer le présent de 100,000 akhtchas, 2500

fr. pour gouverner les Arméniens de Constantinople, Galata, Caslar, Scutaret, Iznimit, Koutahia, Sis, Césarée de Cappadoce, Tougir, Iconieh, Siwas, Marzifoun, Amasia, Angora, Trapezoun, Caffa; à condition de payer les droits de 140,000 akhtchas au trésor, et aussi des Arméniens qui mourront le patriarche aura 10 sur 5000, dans leur succession. Sans date.

Pièces 426, 433. — Requête d'Avédik au grand-vizir, pour que ses provisions soient signées du grand-seigneur; le couvent de S.-Jacques est endetté de 3 ou 400 bourses. Sans date.

Pièce 435. — Requête des Arméniens de Constantinople en faveur d'Avétik, pour demander au grand-seigneur ses provisions, attendu qu'il a chassé, exilé, fait emprisonner des Arméniens sectateurs de la religion franque et a bien travaillé pour payer les dettes de Jérusalem. Sans date.

Pièce 305, 23 juillet 1704. — Lettre d'Ibrahim terzi-bachi, gouverneur de Sofia, à Avédik, le complimentant de sa nomination au patriarcat; 19 rébi 1^{or} 1116 H. = 1704.

Pièce 371, 15 août 1704. — Passe-port et liberté donnée à Avédik, pour Moustafa, dizdar du château de Rhodes, où était détenu Avédik, par ordre de la Porte. 13 rébi 2^o 1116 H. = 1704.

Pièce 84, 4 mars 1705. — Avédik ayant déjà été patriarche de Jérusalem et Minas, son successeur, étant mort, il a payé le 8 zilcadé 1116 H. = 4 mars 1705, la somme de 10,900 akhtchas et a été réinstallé patriarche et nazir de Jérusalem, à la place de Minas. Sans autre date.

Pièces 302, 303, vers le 21 août 1705. — Lettre de Méhêmed-Aga, d'Erzendjan, à Avédik, en lui envoyant une recommandation pour les officiers de la Porte, pour le kiaïa des janissaires et pour le premier secrétaire du divan: premiers jours de djémazi 1^{er} 1117 H. = 1705.

Pièce 73, 20 oct. 1705. — Barat du grand-seigneur, à Avédik, hérétique, pour être installé markhasa ou évêque d'Erzendjan, ainsi qu'il l'avait déjà été, à la place d'Isaac, catholique, après avoir payé au grand-seigneur le présent ordinaire de 760 akhtchas = 9 fr., et ce à la requête d'Avédik; 2 redjeb 1117 H. = 1705.

Pièce 177, 21 décembre 1705. — Requête d'Avédik, contre 3 Arméniens de Galata, se plaignant qu'ils ont abandonné le rite arménien pour celui des Francs. Le grand-seigneur les renvoie par-devant le cadi de Galata, qui les interroge. Les trois individus, Astvadzatour, Martiros et Sargis déclarent qu'ils sont natifs de Nakhtchévan et suivaient la religion franque; 5 ramadan 1117 H. = 1705.

Pièce 434. — Requête du même, pour faire emprisonner 10 Arméniens.

Pièce 176. — Requête du même, contre les latins, qui l'inquiétaient dans la perception de ses revenus de Jérusalem.

N^o 178. — Requête de prêtres arméniens catholiques, pour être délivrés de la prison de Rhodes. Renvoi au cadi de l'île, qui répond qu'ils y sont par ordre d'Avédik, en vertu d'un hatchérif, et ordre de les y laisser. Ce sont: Martiros, Louanis, Millatin,

Papa Haroutioun, Papa Crinour, Garabied Kerpit, Simaoun et Aghoub.

- № 181. — Requête d'Avédik contre Martiros, prêtre arménien catholique, qui s'était caché dans une maison; requête pour l'en faire sortir et le mettre en prison.
- № 186. — Requête de Lamiban (?), patriarche arménien d'Andrinople, contre les Arméniens du lieu.
- № 254. — Liste de 16 prêtres arméniens de Constantinople mis en prison; de 33 prêtres arméniens d'Andrinople, mis en prison pour la religion romaine.
- № 321. — Lettre de Martiros, catholique, mis en prison, à Avédik, pour lui demander pardon, lui déclarer qu'il renonce à la religion romaine, le supplier de le faire mettre en liberté, parce que sa femme et ses enfants ont besoin de son travail.
- № 3. 1704? — 120 arm. de Constantinople et dépendances se plaignent de leurs prêtres et évêques de Constantinople, qui ont abandonné la religion arménienne pour le rite latin et intriguent pour vendre aux latins leurs couvents. Pour eux, ayant élu unanimement pour patriarche Avédik, fils de Baghdasar, fils de Baba Sargis, confirmé par sa hauteesse, ils demandent que l'on fasse châtier 146 Arméniens qui ont embrassé la religion des Francs, et qu'Avédik soit maintenu.
- № 172. — Requête des Arméniens contre ceux des leurs qui ont embrassé la religion romaine, à la sollicitation de leur précédent patriarche Melkit — Soupi, qui fut mis aux galères par l'ordre d'Avédik, et qui veulent faire déposer Avédik lui-même,

pour avoir un patriarche latin (?). Ils demandent protection contre les latins. ²¹⁾

N^o 364, 427.—Requête d'Avédik, pour obtenir un commissaire qui aille avec lui à Jérusalem, faire rendre compte aux receveurs et empêcher les extorsions des autorités du pays.

N^o 430.—Il renouvelle sa demande, et de plus que le titre de patriarche lui soit confirmé irrévocablement.

Chronologie des pièces arméniennes.

Sur les 509 pièces, arméniennes et turques, composant le dossier d'Avétik, j'en ai déjà employé un bon nombre à assurer la chronologie des faits. De celles qui restent à mettre en œuvre, la majorité n'a pu être lue par moi que superficiellement, et l'analyse que j'en ai faite m'a montré qu'elles se rapportent non directement à notre personnage principal et à ses actes, mais à des personnages secondaires, qui ne sont même pas nommés dans sa biographie, qui n'ont joué aucun rôle dans l'histoire du temps, ou à des faits d'administration des couvents arméniens, qui n'ont nul rapport avec Avétik. Je me contenterai donc ici de glaner les quelques notices éparses dans ces documents, qui n'ont pas trouvé place ailleurs, de donner, comme spécimens, des extraits ou traductions intégrales de certaines pièces, enfin de compléter la vie d'Avétik par les derniers actes émanés de sa plume, ou constatant l'emploi de ses derniers jours, après sa sortie de la Bastille.

21) Pas n'est besoin de dire que dans toutes ces analyses de pièces turques, je ne fais que copier Pétis.

Pièce 506. 1149 = 1699, vendredi 26 janvier, Mkhi-thar, patriarche de Constantinople, confie à Ter Sargis la direction d'un certain nombre d'Arméniens, désignés nominativement, autrefois dirigés par feu Ioannès, et qui lui en ont fait la demande; Cf. 441, 1151 = 1701, mardi (lundi) 3 novembre.

Pièce 5. Lettre du catholicos Nahapiet à Avétik, sur ses constructions à Edchmiadzin et sur les dettes contractées par lui, à savoir 750 piastres, dont il demande 300 à Minas, patriarche de Jérusalem, et le restant, comme aumône à Avétik: 1150 arm. 10 mars 1701; Cf. pièce 2, 1152 = 1702, 25 avril 1703, sur le même sujet.

Pièce 8. 1152 = 1702, 15 avril 1703. Lettre de Baba-Minas, procureur de S.-Jacques à Jérusalem.

Minas, supérieur du couvent, a été mis en prison le samedi, veille de Pâques fleuries (20 mars), et délivré le vendredi-saint par le tchaouch Osman-Aga. Il a été 43 j. malade (44, pièce 14), a été administré, et est incapable de rien faire. La pièce 7, 30 nov. 1703, dit qu'il est mort le vendredi (lis. mercredi) 24 nov.

Pièce 465, 1152 = 1702, 1^{er} juin 1703. Martiros écrit à Mathéos-Aga, qu'Avétik a ordre de faire rendre compte à Minas, à Baba-Minas et à leur interprète Ioannès, et qu'il envoie un autre Iohannès comme wékil à Jérusalem.

Pièce 20, 29 juin 1703. Avétik informe Khéder de l'envoi de Iohannès comme wékil, et lui promet la place de Baba-Minas au couvent de S.-Jacques.

Pièce 293, 13 mai 1704. Lettre adressée à Avétik,

supérieur de Jérusalem et patriarche de Constantinople.

Pièce 489. 26 août 1704 (?) Martiros, patriarche de Constantinople, écrit aux six églises de cette ville, pour se plaindre des calomnies dont il est l'objet.

Pièce 301. Le vartabied Ioseph, surnommé Amar, écrit à Avétik, patriarche des deux sièges et surveillant de l'église de S.-Chrysostome à Constantinople. Sa lettre est datée ainsi :

աւարտ էառ ներ թւտբերու թեանս մերում քառից վեցից հանդերձ միով յօրե լենիվ և չորեք իսկ յա մսեան մարտի ժըի ր սք կարաբետ.

«A été finie (cette lettre) en quatre fois six jubilés, plus un, plus quatre, le 18 du mois de mars, à S.-Carapiet;» i. en l'an 1254 arm.; encore l'auteur de cette bizarrerie compte-t-il deux jubilés de trop, car il faut lire arm. 1154 = 1704, 18 mars 1705.

Pièce 362. — 1154 = 1704, vendredi (dim. 22 oct.) Avétik, supérieur des deux sièges, charge le diacre Bédan et son domestique Harouthioun de percevoir dans l'église de Notre-Dame, à Constantinople, les droits patriarcaux quelconques: pour la vie et la mort; ceux revenant au maître, pour le service de nuit, pour la distribution de la communion (*հատի պատարգի*), pour la maison (*տնական*), pour le revenu du dimanche (*կիրակամտի*), et pour les quêtes avec un plat, le dimanche.

Pièce 469.— Mardi (lundi) 18 décembre 1154 = 1704, Iohannès, catholicos de Sis, aux cinq églises de Con-

stantinople: Notre-Dame, S.-Georges-le-Général, le S.-Archange, le S.-Illuminateur, S.-Carapiet²²). Il leur annonce la ruine du siège de Cilicie, dans la personne de Sarou Khaïthaggos²³). Ce dernier ayant désorganisé le siège, les habitants s'adressèrent à «mon fils Avétik», qui envoya, avec des firmans souverains, Ter Iohannès de Scutari, le marguillier Khodja-Eghia et le diacre Iohanès, et s'employa à faire élire par le diocèse le nouveau catholicos²⁴). Suivent les signatures de huit personnes et 7 sceaux : Iohanès Bochco, de Scutari, le catholicos élu de Sis; le diacre Iohanès; le prêtre Ter Manouel, d'Erzengan; le vrai docteur Iohanès, d'Adana; le vartabied Sargis.

Pièce 313. Constantinople 1^{or} octobre (1704)?). — Sceau rouge de Matthéos, catholicos de Sis²⁵), 1146 = 1696, portant les symboles des quatre Évangélistes.

De la part du catholicos Matthéos. «Avec la charité du S.-Esprit, j'adresse à la bénite métropole de Sis et de Vahca un salut d'espérance et de bénédiction, à mes bien-aimés adhérents, qui s'y trouvent: prêtres, marguilliers, princes, propriétaires, grands et petits, à tous en général... Grâce à Dieu, je me trouve sain et bien portant, à Stam-

22) Ajoutez: S.-Chrysostome, dont Avétik était titulaire, ce sont les six églises arméniennes de Constantinople.

23) Sari Matthéos, catholicos de Sis en 1694, remplacé en 1701 par Péteros, de Bérée, puis par Iohannès, en 1719, d'après Tchamitch.

24) Le nom de Iohannès ne se trouve pas, pour cette époque, chez Tchamitch.

25) En 1705, il devint pour la 2^e fois patriarche de Constantinople.

bol, mais tout est ici dans une horrible confusion. Ceux de Constantinople sont ennemis du patriarche, quelques personnes de la Porte sont pour lui; les palais des grands sont assiégés par des intrigants, qui leur font des présents et excitent la discorde, en disant «Ceux-ci sont Francs, ceux-là sont autre chose.» Jusqu'à présent les dettes s'élèvent à 70 bourses et plus, il faut par mois donner 10 bourses²⁶⁾ aux autorités.

«Le patriarche (Avétik) à beau faire, on ne l'écoute pas «et les esprits se tournent de notre côté²⁷⁾.» Nos adversaires courent le pays, dressent des listes, recueillent «les droits de vie et de mort,» espérant par-là éteindre leur 70 bourses²⁸⁾ de dettes.

«Il y a un méchant prêtre, Bochco Iohanès, de Scutari, avec deux ou trois de ses adhérents, «qui vient d'être nommé catholicos de Sis;» il n'est ni vartabied ni rien, ce qui ne l'a pas empêché d'obtenir un barat, et de partir. Si vous me demandez comment il a pu réussir, on m'avait mis aux arrêts dans un certain lieu, et je n'ai rien su de leur projet. Bochco était déjà parti, quand il est venu un mauvais prêtre, Tchamitch d'Adana, qui, ne me sachant pas à Constantinople, a répandu des calomnies contre moi. Quoiqu'il y ait quatre ans que je ne suis pas allé à Adana, on a dit que j'avais ruiné le pays. Or, tant que j'ai été catholicos, je n'ai pas tiré du pays un akhtcha de revenu. Cependant

26) 15,000 fr.

27) En effet Matthéos fut élu patriarche de Constantinople aussitôt après l'expulsion d'Avétik.

28) 85,000 fr.

Edchmiadzin se fait donner le produit des quêtes et de la vente du myron, qui se fait à Sis. Peut-être le pays se calmera-t-il et obtiendrai-je un second barat contraire à celui de Bochco.

«Quant au patriarche de Constantinople (Avétik), on a présenté une requête contre lui, et il a été mis en prison, d'où il ne sortira pas vivant.»

Une note inscrite au dos de ce document, par le prêtre Hadeban, reproche à Matthéos d'avoir employé l'argent du catholicat à bâtir des ponts, des jardins, ainsi que des maisons pour Dédé-Balou, pour Thoros, frère de Bidjo, pour le prêtre Ibrahim, fils de Krotch, et pour Adjem-Kihaïa; enfin de n'avoir pas résidé au siège, en disant «que c'était une maison de chiens.» C'est pour cela que la communauté a élu Iohanès vartabied, «et la maison de chiens est devenue le séjour des anges et l'asyle des hommes.» L'élection a été approuvée par Kéli Ali-Pacha.

Il est évident que cette pièce, dont je n'ai que des extraits, se rapporte aux événements des années 1703, 1704, lorsqu'Avétik fut destitué du patriarcat. Elle fait la contre-partie de la pièce 469, relative à l'élection de Iohanès, catholicos de Sis.

Pièce 39, 18 oct. 1704. — Mourad a été élu trésorier des pèlerins pour Jérusalem. Avétik a mis bon ordre aux affaires. Les dettes de Jérusalem montaient à 1000 bourses = 150,000 fr., grâce à la mauvaise administration de Minas et de Baba-Minas. Il en a fait payer une bonne partie: Ioannès et Tchaloug Ioannès sont nommés percepteurs et Vrtanès remercié de cet emploi.

Pièce 344, 18 déc. 1704. — Séfer-Khalpha informe Avétik que Nersès, patriarche de Constantinople, a été destitué par un barat, par un hodjet et par une bulle, obtenus par Martiros Balathtsi et par Ter Sargis; lui Séfer, est resté caché 30 ou 40 jours.

Pièce 475. 23 déc. 1704. — Avétik, patriarche de Constantinople et titulaire de l'église de S.-Chrysostome, annonce à ceux de Brousa, qu'il a été délivré des mains des soldats étrangers, révoltés²⁹⁾, qui voulaient le tuer... on a répandu le bruit qu'il allait à Avrad-Ada — Rhodes, où il est resté un an, puis il a été délivré. Lui, aussitôt, il a nommé un nazir pour faire les collectes pour le couvent de S.-Jacques à Jérusalem.

N^o 477, 1151 = 1701, 2. — Liste des villes du patriarcat de Constantinople.

N^o 350, 1154 = 1704, 5, févr. 1705. — 25 prêtres de Thékirtagh — Rodosto, se plaignent à Avétik qu'un certain Abraham est venu dans leur église les traiter de Francs.

Pièce 487, 1154 = 1704 — 1 avril 1705. — Galoust, appelé patriarche des deux sièges: = il était alors destitué.

Pièces concernant Avétik après sa sortie de la prison secrète de la Bastille, 30 avril 1710, se trouvant, quand je les ai consultées, dans: Pièces de la Marine, Cartons 286, 7; des consulats, 287^{bis}, le tout aux archives des Affaires étrangères: traduites 16 octobre et 16 novembre 1710, par Pétis.

29) Soulèvement qui amena la déposition de Sultan-Moustafa, en 1704.

N^o 1, en turk, en arménien et en français, n'a pas été envoyée à Constantinople. Avétik demandait à se réunir à l'église romaine.³⁰⁾

N^o 2. Requête d'Avétik à M. de Pontchartrain, 8 mai 1710, arm.-lat.-français.

Il renonce à son rite hérétique, demande à faire abjuration et recommande sa mère.

«Quand j'envoyai, dit-il, ma mère à Jérusalem, elle avait peu d'argent pour sa dépense, parce que j'espérais aller sous peu la trouver, lorsque le malheur m'est arrivé, à cause de mes péchés, accumulés comme les ondes de la mer. Il y a longtemps que l'argent que je lui avais donné pour sa dépense est fini, parce qu'elle faisait aussi la dépense de ceux qui l'accompagnent, et parce qu'elle est vieille et n'a personne qui veuille la réclamer ni la secourir. De plus, je suis endetté de 3000 piastres, savoir 1200 à Constantinople, 800 à Thokhath, 1000 à Erzengan; mais en revanche j'ai à Scutari, vis-à-vis de Constantinople, une grande et belle maison, dans laquelle il y a un jardin, 3 puits; un bassin et de grandes salles et chambres, et hors des murs, deux vignes et deux terres labourables, dont les contrats, qui prouvent ma propriété, sont parmi les écritures qui sont à Marseille. Nous pourrions, par l'ordre de Votre grandeur, vendre les maisons, payer les dettes et donner de l'argent à ma mère.»

N^o 3. Mémoire arm.-lat.-français, 8 juin.

Demande audience du ministre, du roi; renonce à ses erreurs, à toute dignité; désire être envoyé

30) V. l'Autobiographie.

en Perse et jure de ne pas reparaitre à Constantinople.

N^o 4. Mémoire au même, donné à la Pentecôte (8 juin); il voudrait aller dans un collège, apprendre le latin, sortir de prison et être mis auprès du sieur Pétis; arm.-lat.-français en partie.

N^o 5, Mémoire, 5 juillet 1710.

Avétik demande que ce Mémoire soit très secret, et propose deux moyens pour l'union des Arméniens à l'église catholique.

1^o. Que Sari Matthéos, de Césarée, ex-patriarche de Sis, soit fait à vie patriarche de Constantinople, Eghia, patriarche à vie de Jérusalem, Ioannès patriarche de Sis; pour le 4^o siège il ne connaît personne.

Les Arméniens ont quatre catholicos: à Edchmiadzin, à Sis, à Aghthamar, à Gandzasar.

Il fait l'éloge de Sari, qui a déjà été patriarche de Constantinople, qui a le pouvoir d'ordonner souverainement des évêques, de bénir le myron, et qui est actuellement à Sis.

2^o. Pour forcer le catholicos d'Edchmiadzin à accéder à tout cela, il faut faire donner par le grand-seigneur, au patriarche de Jérusalem, le pouvoir de bénir le myron, sans que l'on soit forcé d'aller à Edchmiadzin: ce sera le moyen de payer les dettes du couvent de S.-Jacques.

Il conseille qu'un des fils du roi aille s'emparer de Constantinople, afin de délivrer les chrétiens.

Il parle encore de gens moitié chrétiens, moitié turks, dans le Diarbékir, qui pratiquent les deux religions, se baptisent et se circoncient, vont à la

messe et à la prière des Turks, adorent le soleil, se confessent et communient.

N^o 6. Lettre au même, 5 octobre 1710.

Remercîments de ce qu'on lui a permis d'abjurer et de remplir ses devoirs de chrétien; demande à loger chez Pétis, qui lui servira la messe en arménien, et avec qui il travaille jusqu'à ce qu'on lui permette d'aller à Rome.

Lettre au même, 24 décembre (trad. le 27).

Remercie des bons traitements qu'il éprouve chez Pétis, apprend le latin et le français; demande à voir le ministre et le roi; félicitations sur les succès du roi Philippe en Espagne.

Lettre au même, 20 févr. 1711 (trad. le 28).

Remercie de sa délivrance du fort château, et de ce qu'il loge chez Pétis; va tous les matins à la messe. S'occupe à copier la vie des saints en arménien, que l'abbé Renaudot lui a prêtée; il a copié trois fois la *Dottrina christiana* de Bellarmin, en arménien.

9 juin 1711.

Il redemande ses hardes et livres, restés à Marseille, dont il n'a reçu qu'une partie; mémoire des bijoux que lui a pris le corsaire.

N^o 7. Lettre au pape, 17 — 28 mai, en arménien, le duplicata traduit le 1^{er} juillet, triplicata, 7 juillet.

Il a toujours eu un vif désir d'être catholique, surtout depuis le projet de voyage d'Eghiazar (v. l'Autobiogr.); lui-même, allant à Jérusalem, a été pris par un corsaire, resta 5 mois à Messine, 40 jours à Marseille, dans un fameux hôpital, où il fut traité magnifiquement au boire et au manger; trois

ans au couvent des bénédictins de S.-Michel; vint à Paris, où M. de Bernouille le traita fort bien, fit son abjuration entre les mains du cardinal de Noailles et signa la profession de foi latine-arménienne, imprimée par ordre des papes, à Rome.

Jeudi 17 mai 1120³¹) (lis. 1160) = 28 mai 1711.
— Trad. le 20 mai.

N^o 8. Lettre à M. le cardinal de Noailles, 16 nov. 1710.

Il remercie d'avoir été admis à faire abjuration; demande d'aller à Rome, à S.-Jacques de Compostelle, et qu'on lui donne deux théologiens pour aller travailler, à Edchmiadzin, à la réunion des Arméniens. Il pense qu'une conférence avec les vartabieds suffira.

Envoyé à M. Désalleurs.

30 mars 1711.

Attestation latine, sur parchemin, que le 22 septembre 1710, dans la chapelle du château de Conflans, témoins: M. Renaudot, prieur du château fort (la Bastille), M. de Bernouille, gouverneur de la Bastille; présent Pétis de Lacroix, le seigneur Avédik a abjuré ses hérésies suivant la formule imprimée pour les orientaux convertis, par ordre d'Urbain VIII, copiée et signée par Avédik. Scellée de cire rouge, aux armes du cardinal, signée de lui et de son secrétaire, Chevalier.

30 mars 1711.

Attestation latine, signée Noailles et Chevalier,

31) Je crois avoir fait une faute dans la transcription. Le 17 mai v. st. 1160 arm. répond en effet au 28 mai n. st.

Il y a encore une copie française, du 20 juillet, et un duplicata, envoyé à M. Désalleurs le 7 octobre.

secrétaire, qu'Avédik ayant fait profession de la foi catholique, il lui est permis de célébrer la messe *ritu suo armenico*, dans le diocèse de Paris. ³²⁾

Dans ces deux pièces, Avétik est qualifié «Ill^{mus} et Rev^{mus} D. D. Avedik vartabied, prieur d'Erzendjan, episcopus sacratus, cum archiepiscopali dignitate, nec non Hierosolymae Armenorum monasterii S^{ti} Iacobi capitis depositarius (sic) nuncupatus.»

3 août 1711.

Le P. Félicien de S^o-Marie, prieur des carmes déchaussés de Paris, atteste que M^{gr} Avédik... «dépositaire du chef du monastère de S.-Jacques apôtre» ³³⁾, a célébré la messe tous les dimanches avec édification, dans une chapelle intérieure du monastère, l'espace de trois mois environ, jusqu'au temps de la maladie dont il est mort.

21 août 1711.

M. Eus. Renaudot, prieur du château-fort et de Rossay, l'un des 40 de l'Acad. française, certifie d'avoir connu Avétik depuis le commencement de 1710; ayant témoigné le désir de se faire catholique, il l'a mené à Conflans, où il a fait abjuration.

Depuis, il a logé 7 ou 8 mois chez M. Pétis, qui l'accompagnait dans ses promenades, visites..., particulièrement à S.-Sulpice et à Notre-Dame;

32) M Topin, p. 197, 394; quelques jours après son abjuration, Avétik «fut ordonné prêtre,» dans l'église de Notre-Dame: j'ignore si ce fait, tiré de la Corresp. administr. sous Louis XIV, par Depping, p. IX, est tout-à-fait exact.

33) Il y a peut-être ici une erreur dans ma copie, au lieu de «chef du monastère dépositaire...»

jusqu'à la maladie dont il est mort le 21 juillet ³⁴), il a été logé et très bien traité chez M. Pétis; il est mort avec tous les sacrements, administré par les prêtres de S.-Sulpice; il avait fait une lettre au pape peu avant sa mort; il disait la messe, les fêtes et dimanches, dans la chapelle des PP. carmes.

1^{er} août.

Certificat du médecin Aignan, rédigé en termes très convenables ³⁵). Au mois de décembre 1710, il ordonne des remèdes pour une enflure, qui se dissipe; mais Avétik refuse de suivre un régime, se fait saigner jusqu'à cinq fois, en divers temps, bien qu'on le menace d'hydropisie; se sert d'un opiate de son pays, dit l'opiate de l'évêque ³⁶), qui purge extraordinairement, de lavements composés de feuilles de centauree, de vin, d'eau de-vie, de vinaigre et de miel, et de son opiate, dissous en liqueur; étudie aux intempéries de l'air ..

Ses jambes se renflent; le mercredi 15 juillet, après souper, il prend un lavement qui lui fait rendre du sang; le jeudi, on calme ses douleurs de ventre, on rétablit les urines et les selles; le samedi, douleurs de reins, fièvre comme la veille; le dimanche, douleurs aux hypocondres, Avétik croit que c'est un rhumatisme pour avoir étudié à l'air. On le fait suer, il se lève seul, mange un peu, mais il reste toute la nuit les fenêtres ouvertes et se refroidit. Le lundi, douleurs universelles, on le fait

34) Il a dû mourir entre le 20 et le 21, puisqu'on dira plus bas qu'il a été enterré le 21.

35) L'ordre des pièces est tel, dans ma copie.

36) Il y en a une recette, dans les pièces.

suer de nouveau, mais voyant que les remèdes opéraient, sans que la nature fît rien, on le fait administrer. Il meurt sans douleur et passe quasi comme un souffle. Étonné d'une pareille maladie, le médecin le visite: il avait aux bras trois cicatrices de saignées récentes, que sans doute il avait opérées lui même: c'est là ce qui l'a enlevé.

Le chirurgien Jardin atteste avoir saigné quatre fois depuis six mois Avétik, qui se plaignait de réplétion et voulait qu'on lui tirât 8 et 10 palettes de sang. La dernière saignée fut du 22 mai.

Ces quatre pièces sont légalisées par M. Marc René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, lieutenant-général de police, et scellées de ses armes en cire noire.

21 juillet (trad. 25 août 1711).

Lettre d'Abdelahhad, prêtre chaldéen, en langue carchounie. Il certifie avoir confessé tous les samedis Avétik, par ordre de l'archevêque, l'avoir souvent visité chez Pétis, l'avoir accompagné à S.-Denys et à d'autres églises, et qu'il est mort rempli de piété, le mardi 21 juillet. Légalisé par M. d'Argenson.

24 août 1711.

Pétis de Lacroix, interprète du roi, en langues turque, arabe et autres orientales, certifie que « Avédik, m'ayant été recommandé par M^{gr} de Pontchartrain, m'a souvent demandé pour s'instruire des livres, et que M. Renandot, en les lui prêtant, lui a toujours dit qu'on n'avait nulle envie de le forcer à rien faire contre sa conscience; qu'il écri-

vit et scella de son sceau la profession de foi imprimée à Rome. . . .³⁷⁾» Légalisé par le même.

14 août.

Attestation en forme de procès-verbal, de M. d'Argenson à M. Désalleurs.

Joachim de Lachétardye, curé de S.-Sulpice, certifie qu'Avédik a demeuré environ 7 mois sur sa paroisse, rue Férou, en la maison de M. Pétis, se conduisant comme un bon catholique, se confessant, du consentement du curé, à un prêtre syriaque catholique, assistant aux offices, même aux grand' messes, où il communiait, avant d'avoir la permission de célébrer. . ; qu'il a été inhumé le plus honorablement possible dans le chœur de S.-Sulpice, pour témoigner le respect que l'on avait de sa dignité et de son mérite.

Le 21 juillet a été fait le convoi d'Avédik, âgé de 54 ans environ. . . ; ont assisté au convoi le sieur Pétis et M. Jean-François Ridaut, prêtre de S.-Sulpice.

Profession de foi d'Avétik, arm.-latin.

Il y a eu 3 exemplaires: l'un donné à M. le cardinal de Noailles, le 2^o est celui-ci, le 3^o est resté entre les mains d'Avétik; d'après l'imprimé du Vatican, 1596.

Moi Avédic, vartabied de Thokhath, de l'église des 40 saints jeunes hommes, fils du pèlerin Bagh-

37) Il n'est pas inutile d'ajouter ici qu'au moment où Avétik se mourait en France, Ferriol, déclaré fou et déjà remplacé depuis deux ans dans son ambassade, était embarqué de force, maudissant ses extravagances et surtout le crime commis par lui à l'égard du patriarche; M. Topin, p. 199.

dasar Kéchik-Oghlou, de la nation de l'Illuminateur des Arméniens, sacré évêque, avec la dignité archiépiscopale, par Eghéazar, catholicos du S. Edchmiadzin, prieur de la ville d'Erzenga et de ses provinces, du couvent de Garbous, dans le mont Sébouh, et du tombeau de S. Grégoire l'Illuminateur, des saintes vierges Nounia et Mania; patriarche de Constantinople et de la sainte Jérusalem, prieur du couvent arménien où est déposée la tête du S. apôtre Jacques, à Jérusalem, je désire ardemment la réunion. J'ai trouvé ce que je désirais, j'ai reçu cette profession de foi, qui est orthodoxe.

A la fin de cette pièce, qui tient 12 grandes pages, on lit en latin :

«Moi Léonard Abel, évêque de Sidon, j'ai conféré mot à mot, avec le latin, cette profession de la sainte foi écrite en arménien, et je certifie qu'elle s'y rapporte pleinement. Rome, typogr. du Vatican, 1596.»

En arménien on lit; «Moi Ghophouzens Ioanès, évêque de Derzen;» où le traducteur latin a-t-il pris son *Léonard* etc. . . ?

En marge, par renvoi :

Moi, de la nation de l'Illuminateur de l'Arménie, Avédic vartabied de Thokhath, sacré évêque avec la dignité archiépiscopale, par le catholicos d'Edchmiadzin Eghéazar; prieur d'Erzengan et du couvent de Garbous, dans le mont Sébouh; patriarche de Constantinople et de S^o Jérusalem, et maintenant, en l'an du Seigneur J.-C. 1710, arm. 1159, le lundi 22 septembre, dans cette métropole de Paris, en présence du très saint et éminentissime seigneur

cardinal Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, je reconnais de mon plein gré cette foi vraie et catholique, et la tiens fermement, prenant sa sainteté à témoin de mes paroles et le priant d'en rendre compte, en mon nom, à sa majesté; Avédik vartabied, serviteur de J.-C., je l'ai écrit de ma main et signé de mon sceau, pour faire foi de mes paroles.

L. S.

Analyse et extraits des documents arméniens.

N^o 67. 1702, 22 octobre.

Longueur du rouleau, 17 pouces.

Largeur » 11 » Bonne écriture courante.

Au dos: Il y a eu assemblée aux églises de la Mère de Dieu, du Saint-Illuminateur, des SS.-Archanges, de S.-Georges, à Constantinople.

Cachet du vartabied Galoust, supérieur de la S^o Jérusalem, en 1146 (lu. 28 sept.) = 1696.

Galoust³⁸), patriarche des deux sièges de la S^o Jérusalem et de Constantinople, recommande à la pitié des fidèles Martiros de Thokhath, auquel un débiteur infidèle a soustrait 300 piastres = 900 fr.

Daté 1152 (dim. 27 sept.) = 1702, le vendredi 22 octobre.

J'ai trouvé un mandement du même genre, par lequel Sahac, patriarche des deux sièges, recommande aussi le maçon Bali, fils de Poghos, de Smyrne, qui s'est cassé la cuisse en tombant d'un

38) Les listes de Tchamitch ne mentionnent pas Galoust avec ce double titre en 1696.

échafaudage, que sa maladie a obéré de 35 piastres d'intérêts annuels, daté de 1159 (dim. 25 septembre) = 1709, mercredi 16 août 1710.

Déjà en 1153 (lu. 27 sept.) = 1703, le vartabied Astovadzatur, curé de l'église de S.-Polycarpe, à Smyrne, s'était intéressé au même malheureux, lors de son accident «il y a 3 ans,» qui avait 200 piastres de dette;

Et neuf prêtres de Gazel-Hissar, bourg à quelques journées de Smyrne, où l'accident avait eu lieu, au sérail du pacha, en avaient donné un certificat, en 1158 = 1708, 9, et sur l'ordre de Sultan-Ahmed, Andrinople, 4 séfer 1121 H. = 16 avril 1709, avait ordonné au cadî de Smyrne de faire remise du kharadj à Bali.

N^o 63. Samedi 20 février 1703.

Longueur du rouleau, 28 po.

Largeur » » 12 »

Sceau du vartabied Avétik, 1151 (sam. 27 sept) = 1701.

Avétik, supérieur de la S^o Jérusalem, patriarche de Constantinople et curé de l'église de S.-Chrysostome, à Constantinople, annonce aux Arméniens de Marzvan, d'Amasia. . . , qu'il a destitué leur pasteur Caïdzac Galoust, nommé en sa place le vartabied Ioanès, et jusqu'à l'arrivée de celui-ci, occupé ailleurs, institué pour son vékil le vartabied Iacob, qui percevra les droits patriarcaux, ainsi que ceux dus à Jérusalem.

Andrinople, cn 1152 (dim. 27 sept.) = 1702, samedi 20 février 1703.

N^o 68. 23 février 1703.

Longueur 18 po.

Largeur 9 po., même sceau que le N^o 63.

Avétik, avec les mêmes titres que précédemment, annonce aux Arméniens d'Amasia, qu'au lieu de Caïdzac Galoust, il leur donne pour pasteur le vartabied Ioanès et Iacob, son vékil; il les exhorte à chasser de chez eux les Chaldéens.

Andrinople, 1152 = 1702, 3, 20 février 1703.

N^o 65. 26 février 1703.

Langueur 14 po.

Largeur 8 po.

Même sceau.

Avétik, avec les mêmes titres, annonce au clergé de Marzivan, — tous les prêtres sont nommés — la destitution de Galoust et la nomination de Ioanès, ainsi que de son vékil Iacob, par firman royal.

Andrinople, 1152 = 1702, 3.

N^o 64. 8 avril 1703.

Sceau, sans date, du vartabied Ioannès.

Ioannès vékil d'Avétik, patriarche des deux sièges, annonce aux Arméniens de Marzivan, d'Amasia . . ., qu'étant nommé par Avétik supérieur spirituel de leur pays, il envoie en sa place le vartabied Iacob.

Stambol, 1152 = 1702, 8 avril 1703.

N^o 66. Lundi 21 mai 1704.

18 po. de long, sur 10 de large.

Sceau de Nersès, patriarche de Constantinople 1153 (lundi 27 septembre) = 1703. Très belle écriture.

Le vartabied Nersès, patriarche de Constantinople — après Avétik — s'adressant aux diffé-

rentes classes de ses ouailles, leur cite entre autres les «neuf béatitudes» prônées dans l'Évangile, et celle qui est ainsi conçue «Bienheureux les miséricordieux,» et recommande à leur charité le même Martiros, ci-dessus mentionné, qui a été dupé de 300 piastres, par un mauvais chrétien, puis jeté en prison, et succombe sous le poids de ses dettes. On lui a même enlevé de force sa fille nubile, que l'on ne veut lui rendre qu'après paiement.

Écrit en 1153 = 1703, lundi 21 mai 1704. Suit un paraphe.

Ou l'année est fausse, ou l'hebdomadaire; car en 1704 le 21 mai tombait un dimanche.

№ 310. 24 oct. 1704.

Quinze pèlerins, dont les sceaux sont apposés sur le document, un entre autres représente un cheval et son guide, à pieds, écrivent à Avétik, docteur en théologie et patriarche, leurs aventures, de Stambol à Japha et à Jérusalem, alors fort agitée par le changement du pacha, aventure rapportée au long dans l'Autobiographie d'Avétic. . . .

Écrit à S.-Georges de Remlé, le 24 oct. 1154 (mar. 26 sept.) = 1704.

Il y a une adresse en turk, et une en grec :
...τουφεντος ημων και δεσποτι το μακαριοτατο προσ-
κυνητος παρακαλουμεν και κυρμενιδες προσκοινητα-
δας τον ραμανα. . . δοσις τον Αβετικι πατριαρχη υμων
εκ του τιμιου σου χιρος νερπετος τις ωρκης.

Je crois avoir copié exactement la partie restante de cette adresse en abominable langage et orthographe, dont plusieurs mots restent inintelligibles.

№ 16. 24 nov. 1704.

19 pèlerins, dont les sceaux³⁹⁾ sont apposés là, s'adressent à Avétik, patriarche des deux sièges, et lui racontent avec d'autres détails que dans la pièce précédente les événements de leur pèlerinage à Jérusalem.

Écrit en 1154 = 1704.

№ 386. Lundi 24 sept. 1704.

Dix pèlerins de Jérusalem racontent leurs més-aventures à Avétik, patriarche.

La date de cette lettre, Japha, lundi 24 sept. 1154, nous reporterait à l'année 1705; mais je suis convaincu qu'il y a erreur, et que les pèlerins n'auraient pas attendu un an entier, pour donner à Avétik les mêmes nouvelles que celles qui se lisent dans les deux précédents №№. Au reste, en 1704, le 24 sept. tombait un dimanche. D'ailleurs les pèlerins disent être arrivés à Japha le 23 sept. veille du dimanche, de la Croix de Varag; or 1° en 1704, le 23 sept. était réellement un samedi; 2° en cette année Pâques tombait le 16 avril, 26° lettre terminale; $26 + 2 = 28 : 7 = 0$ ou 7; 10 sept. $+ 7 = 17$, dimanche de la S° Croix, 24 sept. fête de la Croix de Varag: donc le 23 était un samedi.

№ 70. Jeudi 1^{er}..... 1154 (mar. 26 sept.) = 1704, 5.

Cette pièce, la plus belle de tout le dossier, comporte 4 pi. 5 po. de longueur, sur 13 po. de largeur. Elle est munie de 29 sceaux, frappés en noir, à l'ordinaire, dont un, celui d'Esai Djlétsi,

39) Le sceau d'Érémià porte trois figures nues, dont celle du milieu tient un bâton se terminant par un trident; à droite, les trois lettres HAC . L'exergue n'est pas lisible.

vékil du patriarche, 1147 (mar. 28 sept.) = 1697; deux ont été effacés à dessein.

En tête le monogramme Է «l'Être» suprême, en argent.

Au-dessous une grande chapelle, flanquée de deux plus petites — les trois églises d'Edchmiazin. — Plus bas, un dessin très riche, représentant deux anges qui soutiennent un cercle d'argent; au centre, deux lignes concentriques de lettres capitales arméniennes, blanches sur fond rouge: «Le serviteur du Christ, vartabied Avétik, d'Arménie, et patriarche de la S^o Jérusalem et de Constantinople, par la puissance de Dieu.» Au centre de ces lignes, la figure du Sauveur, portant à gauche le globe crucigère et bénissant de la droite; pour exergue 1151 = 1701, 2. La lettre elle-même est encadrée de deux lignes de palmes dorées; à dr., 29 compartiments pour les sceaux, avec un petit espace en dessous, pour indiquer la qualité du signataire. En tête de tous les sceaux; il y en a un, surmonté d'une croix et frappé en blanc sur fond rouge: «L'Être⁴⁰⁾. Le serviteur du Christ, Avétik vartabied, patriarche de Constantinople 1151 = 1701, 2.» En turk, les lignes séparées par la crosse de vartabied: «L'esclave Avédik, patric de Constantinople, 1113 H. = 1701, 2.»

Avétik, au nom des Arméniens des six paroisses de Constantinople, des 120 nazirs, commissaires de la S^o Jérusalem, du caissier, du pèlerin Mourad, s'adresse spécialement au vartabied Sahac — dont

40) La lettre Է est ici gravée à rebours, par erreur.

le nom est toujours en lettres rouges, et le titre en or — ainsi qu'à ses ouailles d'Amid, d'Aliphoungar, d'Arzen....⁴¹⁾

Il lui transmet une lettre, de 15 pèlerins, dont le premier nommé est Ter Grigor vartabied, d'Amid, 1144 = 1695, 6, lettre datée 20 nov. 1154 = 1704. Ces pèlerins racontent leurs aventures, et les événements de Jérusalem que l'on a déjà vus dans les trois pièces précédentes, mais avec plus de détails. Ils annoncent la mort du vartabied Minas, supérieur du couvent de S.-Jacques, le 24 nov. 1703. «Comme le vartabied Minas est mort, et que le vartabied Avétik a reçu le patriarcat de Constantinople et de Jérusalem, ils réclament l'assistance de celui-ci et l'informent qu'ils ont nommé le pèlerin Mourad leur caissier, et dépêché à Constantinople le vartabied Sahac, avec une pièce scellée des 120 nazirs, pour prier leurs frères de les assister.

Avétik, en conséquence, réclame le concours des Arméniens en faveur du couvent de S.-Jacques, à Jérusalem.

•Écrit en 1154 (mar. 26 sept.) = 1704, le jeudi, 1^{er}..... à Constantinople, dans l'église de la Mère de Dieu⁴²⁾.

41) Les cinq premières lignes sont en lettres capitales, de couleurs verte, or, bleue, ou cursives, or et vermillon.

42) Puisque la lettre visée, des pèlerins, est du 20 nov. 1704, celle d'Avétik doit être de l'année 1705. Or en cette année le 1^{er} mars et le 1^{er} nov. tombaient un jeudi, les deux seuls mois auxquels convienne l'hebdomadaire initial indiqué. Pourquoi le nom du mois a-t-il été effacé, pourquoi cette pièce est-elle restée entre les papiers d'Avétik? C'est ce que je ne me charge pas d'expliquer.

№ . Mardi 18 oct. 1705.

Document relatif à Ter Sari Matthéos. Ce personnage fut, au dire du P. Tchamitch, patriarche de Constantinople durant deux ans, 1692 — 94; puis catholicos de Sis, 1694 — 1701; enfin patriarche de Constantinople et de Jérusalem 2 mois, en 1705. Or parmi les pièces du dossier, le № 313 porte un sceau où Matthéos se donne la qualité de catholicos en 1146 = 1696, 7; et le № 318 un sceau de «Mathous, patriarche de Constantinople en 1141 = 1691, 2.

La pièce ici analysée donne l'histoire exacte de la destitution de Sari comme catholicos de Sis, et de l'élection en sa place, le mardi 18 déc. 1154 = 1704, d'un certain Ioannès, qui n'occupa ce poste que durant 2 mois, Avétik ayant concouru à son intronisation.

№ 40. Pièce non datée, mais qui fait suite au № 70 ci-dessus; 3 pi. 6 po. sur 13 po. Sceau d'Avétik, patriarche de Constantinople, avec légende arménienne et turque, 1701, 2.

Avétik, patriarche des deux sièges, informe les Arméniens que l'ancien patriarche de Jérusalem est en prison, sous le poids de 400 bourses⁴³⁾ de dettes = 600000 fr.; qu'il a réussi à payer 35000 fr. d'intérêts et à amortir 18 bourses du capital; il s'adresse à leur charité pour le reste, par l'intermédiaire des 120 nazirs mentionnés № 70, et charge Ter Martiros de porter cette lettre.

43) La bourse = 500 piastres, la piastre 3 fr., donc la bourse = 1500 fr., et 400 bourses 600,000 fr.

N^o 42. Sans date autre que 1155 = 1705, 6.

Mandement en blanc, où il est rendu compte, comme dans le précédent, des efforts faits pour payer les dettes du couvent de S.-Jacques, à Jérusalem, et NN. est nommé pour suivre cette affaire.

N^o 44. Longueur 3 pi. 6 po., largeur 13 po. sans date.

Avétik, patriarche des deux sièges, appelle les bénédictions divines sur les peuples et sur NN., le chef ecclésiastique de Jérusalem, dont il décrit les saints lieux; il excite la charité des chrétiens à l'égard du monastère de S.-Jacques, et sollicite le paiement exact de 17 sortes de droits patriarcaux, là énumérés: «Je me réjouis, ajoute-t-il, à cause du saint et doublement bienheureux père spirituel Ter Aleksandre, assis sur le siège de notre père l'Illuminateur⁴⁴). Il annonce aussi qu'il a envoyé comme collecteurs le vartabied Ioannès et l'archiprêtre Iacob.

Au reste cette pièce n'était qu'un projet et n'a pas été achevée, ni datée. Elle se comprend au

44) Comme, d'après le P. Chahkathounof, le catholicos Nahapiet † le mercredi 13 juin 1154 = 1704, 5, et qu'Alexandre fut élu en sa place le 7 septembre 1156 = 1706, il s'ensuit ou devrait s'ensuire qu'Avétik en avait eu connaissance avant son exil définitif. Mais je crois qu'il y a là une erreur facile à expliquer. Suivant le calcul vulgaire des Arméniens, leur année 1154 = 1705, 6 celle où mourut Nahapiet, et son successeur fut élu en 1156 = 1707, 8, ce qui fait que Tchamitch place en effet l'élection en 1707. Le calcul rectifié donne, pour la mort de Nahapiet le 13 juin 1705 et pour l'élection d'Alexandre probablement l'année suivante 1155 (merc. 26 septembre) = 1705 et le 7 septembre de l'année 1706; car nous savons positivement qu'Avétik partit pour son dernier exil le 13 février 1706: il n'aurait donc pu avoir connaissance d'une élection faite 7 mois après cette date.

moyen des №№ 45—47, où se trouvent les mêmes formules.

№ 206, mardi 7 mai 1706, écrite au lazaret de Messine : c'est l'histoire de l'enlèvement d'Avétik et de son voyage.

№ 423, 7 mai, écrite au même lieu, pour être envoyée à Constantinople, ne partit pas pour sa destination; traite du même sujet que le № précédent.

№ 252. Sans date, était adressé à Nahapiet. Avétik y raconte l'histoire abrégée de ses deux patriarcats à Constantinople et celle de son enlèvement. Avétik ignorait donc la mort de Nahapiet (?), quand il écrivit ceci au lazaret.

№ 451. Avétik fait acte de soumission au pape, et demande à être tiré de la captivité où il est détenu depuis 4 ou 5 mois.

№ 388, complète le № 252.

№ 258, raconte les péripéties de son envoi à Avrad-Ada, en 1704.

№ 290. Livourne 1155 (merc. 26 sept.) = 1705, $\frac{9}{20}$ août 1706.

Un certain Anogout-Aga, fils de Mathos Kéchik-Oghli, informe Avétik qu'il a fait des démarches inutiles, à Rome, auprès du cardinal Sacripanti «surveillant de notre nation arménienne,» pour obtenir sa délivrance et pour empêcher qu'il ne fût emmené en France. Le sacré collège avait reçu la lettre d'Avétik, mais ne voulait rien décider sans l'avis du roi de France. Le pape s'intéressait à la liberté d'Avétik.

№ 291, en 1156 (jeu. 26 sept.) 1706, Aharon avait écrit à Avétik peu de jours avant son expulsion, il

lui avait encore écrit l'an passé, en 1705, et avait trouvé la maison patriarcale occupée par Martiros.

En 1710, le 24 décembre, Avétik, catholique romain, Arménien, écrit une longue lettre à M. Moncharthin — de Pontchartrain — le remercie de sa visite, et lui adresse différentes demandes.

Enfin, le jeudi 17 (28) mai 1120 (lis.) 1160 = 1710, 11, écrit une lettre de soumission au pape et lui adresse aussi plusieurs demandes; il lui raconte les faits de son abjuration, et déclare qu'il a toujours été porté d'inclination pour l'église romaine.

Diplomes arméniens.

Les nombreux diplomes dont se compose le dossier d'Avétik sont tous des condacs, *κονδαχιον*, codex, rouleaux, *столбъ, свертокъ*, dont la forme, l'apparence extérieure, seule et par elle-même, fait connaître l'importance du sujet qui y est traité, du personnage auquel ils sont adressés. Comme autrefois les dimensions des messages du grand-khan des Mongols aux puissances européennes étaient réglées par la haute position des destinataires et par le besoin qu'on avait de leur coopération, la longueur et la largeur des bulles d'Avétik se mesuraient aussi d'après des considérations de ce genre. On peut en juger d'après les indications que j'ai données : les N.º 40 et 44 ont 3 pi. 6 po., et le 70^o 4 pi. 5 po., sur une largeur uniforme de 13 po. Ce qui est encore à considérer, c'est la richesse des dessins, la variété des encres; l'or, l'argent, l'azur, le vermillon, les encres vertes, rouges et noires, le nombre des lignes de luxe de l'entête, les noms des personnages de distinction se détachant au

milieu du texte en lettres de couleur, exécutées à main posée, en caractères ronds, au lieu que le corps du diplôme est en écriture cursive. Il faut avoir vu ces belles pièces de chancellerie pour se faire une idée du tour de force exécuté par les calligraphes arméniens, lorsqu'avec de simples points, liés ensemble par un mouvement vif et régulier du calame, ils réussissent à couvrir une longue page d'un caractère fort agréable à la vue et parfaitement lisible, quoique les apparences lui soient contraires. Évidemment toutes ces circonstances extérieures sont calculées pour obtenir un certain effet.

Les grandes bulles se composent uniformément, après le sceau plus ou moins grand du signataire, d'un entête où sont exposés ses titres, pris d'un protocole contenant, si c'est un *universal*, une lettre pastorale, l'énumération hiérarchique des personnes composant la société arménienne, depuis les premiers chefs du clergé et les *dolvathavors* ou gens considérables, jusqu'aux plus simples artisans et aux malheureux attachés à la glèbe; suivent de longues formules de bénédictions, d'amplifications tirées de l'écriture sainte, et tout à la fin l'indication du motif de l'envoi de tel personnage, porteur de la bulle. Ce personnage est chargé de percevoir les droits patriarcaux, sous une vingtaine de dénominations, que les fidèles sont engagés instamment à acquitter avec zèle et ferveur, pour que le patriarche, le *catholicos* ou le couvent recommandé puissent payer leurs dettes. A en juger d'après la teneur des pièces de ce genre, dans le dossier d'Avétik, il semble que les *catholicos* et autres fonctionnaires passaient leur vie à emprunter à de

gros intérêts, et à tirer des bons à vue sur leur troupeau : c'est ce qui ressort de la lecture de la grande Histoire d'Arménie du P. Tchamitch, pour cette époque, de celle du vartabied Arakel, de Tauriz, de l'Autobiographie et des bulles d'Avétik. Personnellement les rédacteurs de ces bulles vivaient plus ou moins simplement ou luxueusement, suivant leur caractère, mais ils avaient à soutenir une suite nombreuse, à défrayer leurs voyages, à acheter chèrement la bienveillance des autorités, soit en Perse, soit en Turquie, et quelques-uns d'entre eux, ajoutons-le, abusaient parfois à leur profit du produit des collectes. De là ces dettes accablantes sous lesquelles pliaient les patriarches de Constantinople et de Jérusalem, ainsi que le couvent de S.-Jacques, en cette dernière ville. Le patriarche Dosithée⁴⁵), on se le rappelle, a tracé un tableau affligeant de la position des 14 couvents géorgiens, à Jérusalem, précisément pour la même époque à laquelle se passent les faits racontés par Avétik.

Pièces relatives à l'enlèvement d'Avétik et à son voyage.

N^o 206. Lettre datée du lazaret de Messine, contenant le récit de son voyage depuis Ténédos : mardi 7 mai 1706, v. st.

Cette lettre est une mauvaise feuille de papier, très malpropre, écrite dans tous les sens et rédigée dans un mauvais jargon arménien, émaillé de mots turks. « Pâques était le 24 mars ; le 1^{or} avril était le lundi après le dimanche Nouveau (Quasimodo). Le 7 avril, dimanche d'Achkharhamadran — la

45) V. Bull. scientif. t. V, p. 225 sqq.

Basilique universelle — le tchaouch vint à Bohdja-Adasi ⁴⁶⁾ et m'arrêta. Le dimanche Rouge ou 3^o dimanche après Pâques, nous étions sur mer. Le 15 avril fut un lundi, le 20 fut un samedi et le *ton* ⁴⁷⁾ du côté principal; le lendemain matin fut le 4^o dimanche, 3^o ton, 21 avril. Ce dimanche, au crépuscule, je vis en songe que l'on me débarquait du vaisseau, et que les janissaires voulaient m'entraîner. Je m'enfuis, ainsi que mon moubachir ⁴⁸⁾; ils se précipitèrent sur nous avec des sabres et des bâtons. Cependant on tira du milieu d'un café un coup de fusil, qui n'atteignit pas le moubachir, mais qui me toucha le cou, à droite, et la balle descendit dans mon ventre. Le tireur vint et dit: «S'il crache, ce sera du plomb.» Rien ne tomba. Quelque temps après, comme je disais à l'auteur du coup: «Que t'ai-je fait, pour que tu m'aies frappé?» il me répondit: «On m'a dit, Il est rébelle aux ordres du souverain; c'est pourquoi je t'ai frappé. Après cela quelque chose, comme un feu qui me brûlait le ventre, descendit à mon nombril, de là à mes genoux, puis dans mes jambes, puis il se fit un trou du côté droit de mon pied, vers la cheville. Je fis apporter un rasoir, pour fendre la peau en deux, et de ma propre main tirer le plomb.

46) Boghtcha-Adasi, Ténédos.

47) Commé les Grecs et les Géorgiens, les Arméniens chantent leur hymnes sur huit tons, dont quatre majeurs, ou droits, quatre mineurs, ou latéraux; Schröderi Thesaurus linguae arm., p. 245. Cette indication du *ton* est fort naturelle de la part d'un ecclésiastique, mais peu intelligible pour les lecteurs profanes, auxquels elle apprend seulement que le chaut varie suivant les jours de la semaine.

48) Le délégué qui le gardait.

J'allongeai la main, le trou s'élargit de lui-même, et le plomb sortit. Je le pris et le donnai à celui qui avait tiré. Je m'apprêtais à mettre un emplâtre et de la charpie, mais à l'instant même je m'éveillai. Puisse cè songe me tourner à bien, par l'intercession du S. abbé Iatakit (?), daigne le Dieu de bonté y pourvoir! Malheur à moi, qui ai été séparé de Sargis!

«Ce jour-là même, à 3 heures, nous rencontrâmes en mer un pacha vénitien, avec sept galions; ce jour-là, qui était un lundi, ton varh⁴⁹⁾, du côté postérieur, il parut un galion, qui s'en-retourna sans s'être approché de nous de très près. Nous passâmes beaucoup d'îles, dont il n'est pas possible de dire les noms; nous vîmes une montagne extrêmement haute, comparable au Masis, pour son immense élévation; elle était à moitié couverte de neige. Je ne sais quelle montagne c'est, les Français la nommaient Eléos.⁵⁰⁾

«Le mardi 23 avril, qui était le 4^o ton, vers la 3^o heure, j'arrivai à une ville dépendant de Venise; il y avait une grande église, dont les cloches étaient en branle. En langue franque cette ville s'appelle Moudom — Modon. Il y a une forteresse d'eau⁵¹⁾, un lazaret, gardé par des sentinelles et de nombreux oliviers. Le mardi même on partit, faisant voile par un vent violent, la mer fut agitée jusqu'au jour, on ne voyait pas du tout la terre.

«Le mercredi, le même ouragan nous poussa vers

49) Grave, mineur; grand Dictionn.

50) Le mont des Oliviers.

51) Au bord de l'eau.

l'ouest; c'était le 24 avril, ton verdch, quatrième; je ne savais que devenir, et Dieu seul était mon refuge et mon asile. C'était le 6° jour que j'avais été séparé de mon Sargis. Malheureux jour, comment cela s'est-il fait? Daigne le Seigneur le prendre sous sa garde!

«On navigua tout le jeudi, sans voir la terre, c'était le 25 avril, 1^{er} ton. Le vendredi, un vent violent ballotta le vaisseau pendant le jour et la nuit, la terre ne parut pas encore. C'était le 26 avril, ton 1^{er} du côté principal, le 8° jour depuis que j'étais séparé de mon fils chéri, et que de la vie j'étais précipité dans l'enfer. Malheur à moi!

«Le samedi, un vent violent nous ballotta tout le jour et la nuit, il faisait obscur à ne rien voir. Le dimanche matin, 28 avril, 2° ton, du côté principal, nous avançâmes et vîmes la terre d'Espagne: c'était le 10° jour depuis ma séparation d'avec Sargis, le 16° jour depuis notre départ de Chio, le 21° depuis notre départ de Bohdja-Adasi — Ténédos — le 75° depuis que nous avons quitté Constantinople⁵²): je ne savais ce que je devenais. Mon Seigneur et mon Dieu, je te confie ma personne; c'est toi qui en prends soin, m'enchaînes et me délivres.

«Près de la mer étaient des églises, une citadelle, des vignobles: on appelle ce lieu l'île de Misino — Messine. Le lundi nous abordâmes, à la 3° heure. On mit en branle les cloches des églises; toutes les églises étaient grandes comme celle d'Edchmiadzin,

52) C'était donc bien le 13 février qu'Avétik avait été embarqué pour son exil.

ayant de grands clochers qui, à toutes les heures, sonnent le temps. On nous invita à débarquer, le capitaine descendit avec son registre: on nous fit débarquer, au nombre de trente, moi compris. Deux médecins étaient dans la maison; on nous tirait comme des moutons, l'un après l'autre, dans un coin de la bergerie, et on nous examinait chacun à notre tour, sous les aisselles, pour voir si nous ayions, ou non, la peste. On visita à plusieurs le glirgar — l'aïne (?) ⁵³⁾ Je m'avançai et déclarai que j'étais le patriarche arménien de Constantinople et de Jérusalem. Quelques-uns ne furent pas visités ce jour-là au lazaret.»

Après ce récit, vient une longue, très longue tirade de lamentations sur la perte de Sargis, qu'Avétik nomme son fils, sa brebis, son poussin, et se compare lui-même à Aplakita (?) qui a perdu ses deux enfants. Puis, sur une autre partie de la même feuille on lit:

«Le mardi au soir ⁵⁴⁾, il vint deux officiers francs, qui nous firent sortir de la chéthé — de l'allége — dans un canot, et nous conduisirent au lazaret; ils nous enfermèrent dans une chambre, au milieu de laquelle était une source d'eau. Ils nous dépouillèrent et ne nous laissèrent qu'un vêtement de dessus. Ils vinrent une fois durant le jour, nous apporter du pain, de l'eau et du vin, mais personne ne nous approchait. Ils apportèrent aussi un grand

53) Avétik avait biffé toute cette phrase, excepté le mot *plussieurs*.

54) Plus haut, on a vu qu'Avétik était arrivé à Messine le dimanche 28 avril.

lit: ce fut le mardi 30 avril, qu'ils vinrent au lazaret, vers onze heures. Le mercredi passa, le jeudi de l'Ascension⁵⁵), le vendredi, le samedi, le dimanche. Le lundi, malheur! on m'attacha un gros bloc de fer. On l'apportait le soir, et je ne pouvais ni me remuer, ni me tourner à droite ou à gauche. Ma ressource est en Dieu, mon créateur: soit, mais moi, je ne sais ce qui arrivera à cette tête noire. Le mardi.»

Ailleurs, sur la même feuille, un itinéraire abrégé, en turk, caractères arméniens, traduit à-peu-près par Pétis:

«De Constantinople à Mételin; à Ténédos, où il reste 3 jours, à Chios (Sakhez), en 3 jours. Il y passe une nuit, et va au bain; remet au tchaoux 77 sequins d'or et 130 piastres, qu'il dépose dans une valise, avec la cassette d'Avétik. Le tout devait lui être remis, à Rhodes. Il se rend à un château, à une journée de là, où le tchaoux fut débarqué. Le lendemain, à une île, à 50 milles de là, où fut débarqué Sargis, et cependant lui Avétik avait un commandement pour aller à Jérusalem, accompagné du tchaoux, pour faire rendre compte au procureur.

N^o 388, sans date; brouillon.

«Je fus établi par le consentement de toute la nation arménienne, par le commandement du monarque des Osmanlis et de l'assentiment de tous, dans la dignité de patriarche de Constantinople et

55) Le 2 mai: il y a donc lacune dans le récit.

dans celle de patriarche de Jérusalem. Notre couvent arménien de S.-Jacques était grevé de 300 bourses de dettes ⁵⁶⁾). Pendant mon administration 150 bourses furent payées.

«A Constantinople 120 personnes avaient épousé deux femmes, par ordre des Turks, la première vivant, épousée légitimement, la 2^o par convoitise charnelle, selon la loi musulmane. Lorsque le monarque m'eut revêtu de la robe de patriarche, je proclamai que celui qui n'obéissait pas aux prescriptions de nos écritures serait puni. Ayant donc enlevé à ces 120 personnes leur seconde femme, je leur enjoignis de s'en séparer et remis les transgresseurs dans le droit chemin, mais leur résistance avait excité du tumulte. Ceux qui avaient causé les malheurs du patriarche de la S^o Jérusalem et les transgresseurs se réunirent; ils promirent 40 bourses ⁵⁷⁾ au kiahia du vizir, demandant seulement le patriarcat de Constantinople.

«Aussitôt le vizir me manda; ne pouvant lui donner les 40 bourses, je lui dis: Voyez ce qui vous convient.» Alors il se fâcha, me fit arrêter et m'envoya en exil à Bohdja-Adasi. Deux mois après, arriva un tchaouch, avec un firman, portant qu'on me laissât aller à Jérusalem. A Chio le tchaouch fit un marché avec le capitaine d'une chéthé — allége franque, par le moyen du consul de cette île, pour qu'il nous conduisît à Rhodes. Mais le capitaine, le consul et le tchaouch avaient chacun son intention, et s'entendirent entre eux. Je pensais qu'on

56) 450,000 fr.

57) 60,000 fr.

nous menait à Rhodes. Le tchaouch fut débarqué à Déghirmanlig⁵⁸⁾, et mon fils Sargis, deux jours après, à l'île de Tchouha, au voisinage de la Morée. Je ne sais ce que l'enfant est devenu. Pour moi, il me mena à Misina, où je suis maintenant prisonnier.»

№ 423. Sans date; lettre écrite au lazaret de Messine, adressée à la nation arménienne, dont voici la substance.

Comme il se rendait à Jérusalem, pour demander les comptes d'un vékil, le tchaouch s'entendit avec le consul, et celui-ci avec le tchaouch, pour changer la direction du voyage, et après trois jours de marche depuis Chio, se fit débarquer, emportant 77 pièces d'or, une montre, un anneau épiscopal, 130 martchils ou piastres, appartenant à Avétik. Sargis fut débarqué quelque temps après, sans égard aux prières de son vartabied. Lui, il fut emmené, et maintenant il est enfermé dans le lazaret.⁵⁹⁾

Cette lettre ne partit pas.

58) Cf. note 105, ci-dessus. Cette localité, non plus que l'île de Tchouha, ne sont pas mentionnées dans les précédents itinéraires.

59) M. Topin, p. 169, cite une dépêche de Ferriol, du 19 février 1707, faisant foi que le vaisseau où se trouvait Avétik, fut poussé à Gênes par des vents contraires, et que là le captif put écrire une lettre, qu'il remit à un Grec, nommé Spartaly, et une autre, qui devait être portée à Constantinople par l'Arménien Théodat (Astovadzatour(?); Spartaly trahit son mandat et livra au consul français de Smyrne la lettre dont il s'était chargé, qui doit être l'un de nos deux derniers N^{os} cités. Quant à celle confiée à Théodat, elle arriva sans doute en mains sûres, puisque notre N^o 290 fait voir que le sort d'Avétik était en partie connu à Constantinople.

N^o 290 et 333.

Lettre datée de Livourne, 20 août 1706, avec l'adresse en arménien: «Cette lettre ira et parviendra au lazaret de Messine, dans quelque lieu qu'il soit, au patriarche des Arméniens de Constantinople, le très honorable Avétik.»

Et en italien: «All' ill^{mo} e R^{mo} Signor e P^{no} cell^{mo} Monsig^{or} Avitic Vartabied, patriarco degli Armeni di Constantinopoli; nell Lazarette e dove sara.»

Cette pièce prouve que le sort d'Avétik était déjà connu de ses compatriotes, malgré le secret et les dénégations de M. de Ferriol.

—

Je crois devoir m'arrêter ici, quoique je sois loin d'avoir mis en œuvre tous mes matériaux.

